

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIS-ORANGIS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPALSEANCE du lundi 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 février, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mardi 4 février 2025, se sont réunis au nombre de 26, dans la salle Émile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de:

Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents à la séance : 26

Excusés représentés : 7

Absents : 2

(Exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils^{*1}, Marcus M'Boudou, Souad Medani, Fabrice Deraedt, Véronique Gauthier, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémitra Le Querec, Noureddine Siana^{*6}, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie Deforges, Omar Abbazi^{*3}, Valérie Marion^{*7}, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Dounia Lebik^{*5}, Nejla Toptas^{*2}, Sofiane Seridji^{*8}, Christian Amar Henni, José Peres^{*4}, Christine Tisserand, Erick Couturier, Yvrose Jameau

Excusés représentés :

Kykie Basseg à Souad Medani, Claudine Cordes à Gilles Melin, Jérémie Kawouk à Marcus M'Boudou, Pierrick Brousseau à Aurélie Monfils, Nicolas Fené à Sofiane Seridji, Sandanakichenin Djanarthany à Christian Amar Henni, Laurent Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Séverin Yapo, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

^{*1}: Arrivée à 18h32 au cours de l'appel

^{*2}: Arrivée à 18h35 avant le vote du point n°2 inscrit à l'ordre du jour et repartie à 20h29 avant le vote du point n°5 en confiant son pouvoir à S.Mercieca

^{*3}: Arrivé à 18h35 avant le vote du point n°2 inscrit à l'ordre du jour

^{*4}: Arrivé à 18h37 avant le vote du point n°2 inscrit à l'ordre du jour

^{*5}: Arrivée à 18h40 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

^{*6}: Arrivée à 18h45 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

^{*7}: Représentée par F.Deraedt jusqu'à son arrivée à 18h46. A pris personnellement part au vote à compter du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

^{*8}: Arrivé à 18h48 avant le vote du point n°4 et reparti à 20h46 avant le vote du point n°7 inscrit à l'ordre du jour

1. Délégation de pouvoirs : décisions du Maire prises au titre de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises en application de la délégation de compétence donnée par le Conseil municipal.

Le tableau joint à la délibération récapitule les décisions intervenues au cours de la période du 4 novembre au 31 décembre 2024.

S.RAFFALLI :

Je vous propose que l'on commence par examiner les décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs sur une période courte qui va du 4 novembre au 31 décembre 2024. Y-a-t-il des demandes de précisions ? Des dossiers sur lesquels vous souhaiteriez un éclairage ? C'est vrai que le document qui vous est adressé est très synthétique, on peut y revenir, il n'y a pas de difficulté, vous pouvez nous demander des explications postérieurement au conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE de la communication du Maire sur les décisions n°2024/282 à n°2024/382, répertoriées dans le tableau annexé à la présente délibération conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

2. Modification de la composition des commissions municipales

Au cours de l'année 2024, sont survenues des évolutions de délégations et une modification de la composition de la Municipalité. Par ailleurs, des élus ont fait part de leur volonté de se constituer en groupe distinct de la majorité, dénommé « Vivre à Ris ».

Dans ce cadre, afin de permettre une expression pluraliste, il est proposé au Conseil municipal de modifier la répartition des sièges et de procéder à une nouvelle élection pour fixer la composition des 5 commissions municipales instaurées par délibération du 7 mai 2021 à savoir :

- Vie associative, culturelle et sportive,
- Solidarités et modernisation du service public,
- Aménagement, cadre de vie et écologie,
- Petite Enfance, enfance, éducation, jeunesse,
- Finances.

Il est proposé d'arrêter la répartition des sièges de la manière suivante :

- 7 sièges sont dévolus à la liste « Ris pour tous, un avenir pour chacun »,
- 2 sièges pour la liste « Ensemble »,
- 1 siège pour la liste « Ris en avant »,
- 1 siège pour les élus formant le groupe « Vivre à Ris ».

L'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ne précise pas que la désignation des membres des commissions municipales doit s'effectuer au scrutin secret. Si le Conseil municipal le décide à l'unanimité, il peut donc être procédé à un vote à main levée.

Il est donc proposé au Conseil municipal de modifier la composition des 5 commissions municipales précitées.

S.RAFFALLI :

Sur la modification de la composition de nos commissions municipales, vous savez que nos conseils municipaux sont précédés de commissions internes à notre organisation. Cinq commissions ont été créées en début de mandat. Pour des raisons de modification de la composition de notre conseil municipal nous sommes dans l'obligation de recomposer les cinq commissions dont je rappelle l'intitulé : vie associative, culturelle et sportive pour la

première ; solidarités et modernisation du service public pour la deuxième ; aménagement, cadre de vie et écologie pour la troisième ; petite enfance, enfance, éducation, jeunesse pour la quatrième ; et la commission finances pour terminer. Nous avions réparti la composition de ces commissions en fonction de la composition de notre conseil municipal à due proportion : 7 sièges pour la liste « Ris pour tous, un avenir pour chacun », deux sièges pour la liste « Ensemble », un siège pour la liste « Ris en avant » et un siège pour « Vivre à Ris ».

Je crois que nous avons reçu des informations concernant l'ensemble des groupes, l'information a-t-elle été transmise ? Je vous propose que le groupe Ris pour tous, par la voix de Gilles Melin, nous indique les noms que le groupe propose pour les 5 commissions et nous passerons aux autres groupes ensuite.

Pour la commission vie associative, culturelle et sportive ?

G.MELIN :

Marcus M'Boudou, Souad Medani, Denise Poezevara, Jérémy Kawouk, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Gilles Melin et Nejla Toptas.

S.RAFFALLI :

Pour solidarités et modernisation du service public ?

G.MELIN :

Siegfried van Waerbeke, Véronique Gauthier, Josiane Berrebi, Sylvie Deforges, Pierrick Brousseau, Serge Mercieca et Yvrose Jameau.

S.RAFFALLI :

C'est noté. Aménagement, cadre de vie et écologie ?

G.MELIN :

Gilles Melin, Siegfried van Waerbeke, Fabrice Deraedt, Annabelle Mallet, Valérie Marion et on rajoute Yvrose Jameau et Noureddine Siana.

S.RAFFALLI :

Très bien. Petite Enfance, enfance, éducation, jeunesse ?

G.MELIN :

Serge Mercieca, Aurélie Monfils, Kykie Basseg, Sémitra le Querec, Omar Abbazi, Dounia Lebik et Véronique Gauthier. Pour respecter l'ordre, Souad Médani laisse sa place.

S.RAFFALLI :

Finances ?

G.MELIN :

On retrouve Marcus M'boudou, Gilles Melin, Serge Mercieca, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Noureddine Siana qui rejoint la commission et Pierrick Brousseau.

S.RAFFALLI :

Très bien, c'est noté. Pour le groupe Ensemble on peut reprendre dans l'ordre, pour chacune des commissions ? Vie associative, culturelle et sportive : Erick Couturier et Monsieur Dianarthany. Très bien.

Solidarités et modernisation du service public ?

G.MELIN :

Historiquement il y avait José Peres et Sandanakichenin Djanarthany.

S.RAFFALLI :

Donc José Peres et Monsieur Djanarthany.

Aménagement, cadre de vie et écologie ?

G.MELIN :

Il y avait Monsieur Djanarthany et Monsieur Amar Henni.

S.RAFFALLI :

C'est bon, on conserve la même composition ? Très bien.

Petite enfance, enfance, éducation, jeunesse ?

G.MELIN :

On avait José Peres et Sandanakichenin Djanarthany.

S.RAFFALLI :

Ça vous va aussi ? Et finances ?

G.MELIN :

Il y avait Monsieur Amar Henni et Monsieur Djanarthany.

S.RAFFALLI :

Cela vous convient aussi pour la commission finances ? Très bien, c'est noté.

Pour le groupe Ris en Avant ? C'est noté Madame Tisserand pour les 5 commissions, ni Laurent Stillen ni Claude Stillen ne siègent dans les commissions. C'est noté.

Et pour Vivre à Ris nous avons reçu des informations précises.

G.MELIN :

Pour la commission vie associative, culturelle et sportive : Sofiane Seridji.

Pour la commission solidarités et modernisation du service public : Monsieur Fené.

Pour la commission aménagement, cadre de vie et écologie : Monsieur Séverin Yapo.

Pour la commission petite enfance, enfance, éducation, jeunesse : Monsieur Seridji.

Et pour les finances : Monsieur Fené.

S.RAFFALLI :

Très bien. Peut-on voter à main levée pour les propositions qui viennent d'être faites, il n'y a pas de difficultés pour ce vote à main levée pour la composition des 5 commissions ? Cela vous va ?

On ratifie à l'unanimité ? Très bien. Parfait.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

Par un 1er vote :

FIXE la composition de ces commissions à 11 membres, auxquels s'ajoute le Maire, Président de droit des commissions.

DECIDE pour permettre l'expression pluraliste permettant de tenir compte de la composition de l'assemblée délibérante que :

- 7 sièges sont dévolus à la liste « Ris pour tous, un avenir pour chacun »,
- 2 sièges pour la liste « Ensemble »,
- 1 siège pour la liste « Ris en avant ».
- 1 siège pour les élus formant le groupe « Vivre à Ris »

Par un 2nd vote pour décider d'un vote à main levée si l'unanimité est recueillie :

DECIDE de procéder à l'élection des membres des commissions municipales suivantes :

- Vie associative, culturelle et sportive,
- Solidarités et modernisation du service public,
- Aménagement, cadre de vie et écologie,
- Petite Enfance, enfance, éducation, jeunesse,
- Finances.

PRECISE que sont élus :

✓ **Commission vie associative, culturelle et sportive :**

- Liste Ris pour tous, un avenir pour chacun : Marcus M'Boudou, Souad Medani, Denise Poezevara, Jérémy Kawouk, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Gilles Melin et Nejla Toptas.
- Liste Ensemble : Sandanakichenin Djanarthany et Erick Couturier.
- Liste Ris en avant : Christine Tisserand.
- Liste Vivre à Ris : Sofiane Seridji.

✓ **Commission solidarités et modernisation du service public :**

- Liste Ris pour tous, un avenir pour chacun : Siegfried van Waerbeke, Véronique Gauthier, Josiane Berrebi, Sylvie Deforges, Pierrick Brousseau, Serge Mercieca et Yvrose Jameau.
- Liste Ensemble : José Peres et Sandanakichenin Djanarthany.
- Liste Ris en avant : Christine Tisserand.
- Liste Vivre à Ris : Nicolas Fené.

✓ **Commission aménagement, cadre de vie et écologie :**

- Liste Ris pour tous, un avenir pour chacun : Gilles Melin, Siegfried van Waerbeke, Fabrice Deraedt, Annabelle Mallet, Valérie Marion, Yvrose Jameau et Noureddine Siana.
- Liste Ensemble : Sandanakichenin Djanarthany et Christian Amar Henni.
- Liste Ris en avant : Christine Tisserand.
- Liste Vivre à Ris : Séverin Yapo.

✓ **Commission petite Enfance, enfance, éducation, jeunesse :**

- Liste Ris pour tous, un avenir pour chacun : Serge Mercieca, Aurélie Monfils, Kykie Basseg, Sémitra Lequerrec, Omar Abbazi, Dounia Lebik et Véronique Gauthier.
- Liste Ensemble : José Peres et Sandanakichenin Djanarthany.
- Liste Ris en avant : Christine Tisserand.
- Liste Vivre à Ris : Sofiane Seridji.

✓ **Commission finances :**

- Liste Ris pour tous, un avenir pour chacun : Marcus M'boudou, Gilles Melin, Serge Mercieca, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Noureddine Siana et Pierrick Brousseau.
- Liste Ensemble : Christian Amar Henni et Sandanakichenin Djanarthany.
- Liste Ris en avant : Christine Tisserand.
- Liste Vivre à Ris : Nicolas Fené.

PRECISE qu'est annexé à la présente délibération un récapitulatif de la composition des commissions municipales modifiée.

3. Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Les collectivités territoriales œuvrent pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Par leur statut d'employeurs, par la définition et la mise en œuvre de leurs politiques publiques, par leur connaissance et leur capacité d'animation des territoires, elles sont un véritable moteur de l'action publique pour l'égalité.

La ville de Ris-Orangis a l'objectif de poursuivre son engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La loi du 4 août 2014 demande aux collectivités territoriales d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget. Ce rapport permet de faire le point sur la situation et de distinguer les bonnes pratiques et les axes d'amélioration. La ville de Ris-Orangis œuvre au quotidien pour un égal traitement de ses concitoyennes et concitoyens, que ce soit dans la gestion de ses ressources humaines, dans sa gouvernance politique, ou dans l'exercice de ses compétences.

Au-delà de l'état des lieux, le rapport doit également comporter « un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et décrire les orientations pluriannuelles. »

Toutefois, comme la délibération portant sur le débat d'orientation budgétaire, la délibération relative à la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ne comporte aucun caractère décisoire et constitue une mesure préparatoire à l'adoption du budget primitif.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre connaissance et de prendre acte du présent rapport qui n'appelle pas de vote.

S.VAN WAERBEKE :

Depuis la loi du 4 août 2014 nous avons chaque année l'obligation de rendre compte de la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, néanmoins cette obligation n'exclut en rien la volonté d'œuvrer constamment à l'égal traitement des Rissoises et des Rissois, aussi bien sur le volet des ressources humaines que sur celui de la gouvernance politique. Ce rapport est donc illustré des actions menées, des ressources mobilisées ainsi que des orientations pluriannuelles à partir de deux axes : d'une part l'analyse de la situation comparée des femmes et des hommes agents de la collectivité et d'autre part la politique conduite par la commune en matière d'égalité femmes/hommes.

Pour l'axe 1, en dépit des garanties d'égalité salariale et de traitement entre les femmes et les hommes, certaines règles statutaires et pratiques sociales ne favorisent malheureusement toujours pas cette égalité. Néanmoins, bien que l'évolution du régime indemnitaire de l'État tende à réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes en rapprochant les filières administratives et techniques, la sur-représentation des genres dans un grand nombre d'activités constitue encore une résistance à la mixité. En effet, ce manquement dans certaines filières se heurte encore à un grand nombre de stéréotypes dans l'inconscient collectif, du coup filles ou garçons, en fonction des clichés, ne se projettent pas dans certaines branches d'activité alors même que l'on sait aujourd'hui que la diversité des profils constitue une valeur ajoutée pour les équipes. Ainsi, pour promouvoir

toujours mieux l'égalité entre les femmes et les hommes, la collectivité entretient la plus grande vigilance en matière de recrutement, formation, avancement de grade, promotion interne, rémunération et ressources humaines de la façon suivante : favoriser la mixité de recrutement au moyen des annonces de recrutement, de l'organigramme des profils de postes et de la mixité des équipes, sensibiliser nos services à la population sur l'impact des stéréotypes de genre par un plan de formation dispensé à 45 agents en 2025, respecter une égalité de traitement de l'avancement de grade et de la promotion interne basée sur les valeurs professionnelles et les acquis de l'expérience, proscrire la discrimination salariale directe ou indirecte entre les fonctionnaires en fonction de leur sexe et continuer de faire valoir par les ressources humaines des actions en faveur de l'égalité femmes/hommes par la généralisation progressive du télétravail, des intitulés non genrés dans les courriers et les notes internes, la promotion de la thématique contre les violences faites aux femmes, la tolérance zéro aux faits sexistes et violences de genre, la mixité des métiers et bien sûr toujours la lutte contre les stéréotypes de sexe.

Concernant l'axe 2, consciente des nombreuses disparités sur la situation des femmes, cela fait plusieurs années que la ville de Ris-Orangis a investi le champ de l'égalité femmes/hommes. Ainsi, comme lors du précédent mandat, une conseillère municipale est déléguée à cette thématique et les actions s'articulent tout au long de l'année et d'une manière plus prononcée autour de deux dates internationales devenues incontournables : le 8 mars pour le droit des femmes et le 25 novembre pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Pour l'une comme pour l'autre, des actions sont conjointement menées par la commune, le CCAS et les associations avec principalement des financements politique de la ville ayant permis de déployer pas moins de 5 actions autour du 8 mars et 14 autour du 25 novembre. Bien évidemment, de part et d'autre de ces deux rendez-vous emblématiques, pléthore d'autres actions menées par les services de la ville vont promouvoir en continu la nécessité et les bienfaits de l'égalité entre les femmes et les hommes. Parmi ces services on retrouve le Centre communal d'action sociale que l'on vient d'évoquer ; le Point d'accès au droit et ses permanences thématiques ; l'atelier Santé ville, la jeunesse avec des court métrages réalisés par le PIJ et le PAJ mais aussi la coordination des politiques jeunesse autour des services civiques sur les actions concernées ; la petite enfance par des veilles sur les attributions des places en crèche ou encore l'aménagement non genré des structures d'accueil à l'enfance et la petite enfance ; l'engagement dans le sport entre autres avec notre convention pluriannuelle avec l'association Sport dans la ville qui met l'accent sur la place des filles dans le sport dans le cadre de son projet La réussite au féminin ; le service Ris emploi avec l'accompagnement linguistique et/ou personnalisé des femmes de Ris-Orangis, les fameux ASL (ateliers sociolinguistiques) ; sans oublier le service développement économique qui valorise les initiatives au féminin avec les traditionnels cafés de l'entrepreneuriat pour n'en citer que les ateliers les plus emblématiques. On n'oublie pas, bien sûr, les nombreuses associations qui, à nos côtés, participent au quotidien à l'équilibre de l'égalité entre les femmes et les hommes, j'évoquais Sport dans la ville, je pense aussi à la compagnie Théâtre articulé, Génération femmes rissoises, le CIDFF, Femmes solidarité 91 partenaire incontournable de notre territoire auprès des femmes dont le parcours a été brisé, et tant d'autres si on continuait de décortiquer le maillage partenarial impressionnant unissant services, partenaires, associations et habitants autour de cette thématique.

Bien qu'un rapport reste à l'heure du bilan, j'aurais le sentiment de ne pas aller jusqu'au bout de l'exercice si je n'évoquais pas la création du statut communal au conseil municipal du 22 mai 2024 dédié aux parents solos qui, au regard du nombre de mamans concernées, va incontestablement apporter sa pierre à l'édifice de l'égalité femmes/hommes avec ses 21 mesures en construction. Parmi celles-ci, six sont d'ores et déjà en mouvement avec un lieu d'accueil et d'information, le dispositif un temps pour soi, la prise en charge de l'inscription à l'association des locataires, le retrait du montant de la pension alimentaire du calcul du quotient familial, l'accès facilité aux places en crèches municipales et le fléchage de 40 % du dispositif aide aux vacances pour les familles. Vous l'avez compris, l'égalité entre les femmes et les hommes est un sujet de justice sociale qui est et sera encore longtemps d'actualité donc forcément on s'y engage pleinement. Cela fait quand même bien longtemps que nos Maires successifs se sont mobilisés sur cette thématique et ce niveau

d'implication continue d'être la traduction de la course de fond que l'on pratique depuis bien longtemps à Ris-Orangis et que l'on continue à chaque nouveau souffle, en témoigne le statut des parents solos, cette conviction rissoise qui interroge et interpelle le national alors que nous sommes déjà à la manœuvre.

Ce rapport, qui n'appelle aucun vote, doit néanmoins continuer de retenir notre attention, je vous remercie donc pour votre écoute.

S.RAFFALLI :

Je ne sais pas si vous avez pris connaissance du document qui était joint à la convocation de ce soir. Il y a toute une programmation la semaine du 8 mars qui sera diffusée dans les prochains jours, peut-être après les vacances d'hiver.

C A.HENNI :

Lors de notre préparation pour venir ce soir on se disait que c'est un point politique cette question d'égalité, les actions donnent le ton à une organisation à l'intérieur de la ville et nous tenions à vous en féliciter car cette idée de travailler à l'égalité, de travailler sur les questions genrées est une question importante dans le contexte actuel et on s'en félicitait.

S.RAFFALLI :

On rappelle l'antériorité de ce travail et de ces politiques publiques : l'ensemble de l'écosystème que l'on a pu créer à l'échelle locale avec une série de partenaires, l'action menée sur les violences faites aux femmes, la question de la monoparentalité plus récemment. Je pense que cela nous classe au niveau des communes les plus mobilisées sur ce sujet. Un élu souhaite-t-il ajouter quelque chose sur cette question ? On peut passer au rapport d'orientations budgétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, tel que joint en annexe, préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2025.

4. Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit être examiné dans les dix semaines précédant le vote du budget, dans le cadre de la nomenclature M57.

Temps important de la préparation budgétaire, le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), constitue un moment essentiel de la vie de notre collectivité et précise les principales orientations de l'exécutif local pour le budget à voter. À cette occasion, sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière.

Pour servir ce présent ROB, il est proposé de l'articuler selon deux axes :

- ✓ *Présentation du ROB au vu du contexte national et du projet de loi de finances 2025 incertain à ce jour,*
- ✓ *Présentation des orientations budgétaires 2025 de notre ville au vu de ce contexte exceptionnel.*

I. Le contexte national

Croissance et inflation

L'économie française a progressé un peu plus que prévu au deuxième trimestre 2024, tirée par la demande intérieure et un rebond de la production, la croissance s'établit à 1,1% pour 2024.

L'inflation en France est autour des 2 % pour la première fois depuis 3 ans soit le taux le plus faible depuis 3 ans.

Cette baisse de l'inflation s'expliquerait par le très net ralentissement des prix de l'énergie, précise l'Insee : sur un an, les prix de l'électricité ont ralenti, en raison d'un « effet de base », puisque les tarifs réglementés de l'électricité avaient été relevés au 1er août 2023. Les prix des carburants et autres fioul ont également ralenti en raison de la baisse des cours du pétrole.

L'alimentation, qui a connu une inflation à deux chiffres au plus fort de la crise, connaît depuis plusieurs mois une évolution plus raisonnable. En août, comme en juillet, la hausse des prix des produits alimentaires n'est plus que de 0,5 % sur un an contre 11,2 % il y a un an.

Dette publique

En 2023, la dette publique française s'élevait à 110,6 % du produit intérieur brut (PIB). Elle n'a jamais cessé d'augmenter depuis 1980, où elle ne représentait que 21,1 % du PIB.

Dans ce contexte, la nouvelle politique budgétaire française doit rendre la dette soutenable, c'est-à-dire montrer qu'il est possible de la réduire significativement, ce qui est une exigence du nouveau traité européen voté en avril 2024. L'Etat français est constamment en déficit depuis 1975, à hauteur de 5,25 % du PIB en 2023, y compris les intérêts sur la dette (qui représentent 2% du PIB, soit l'équivalent des budgets des ministères de l'écologie et de l'intérieur réunis).

Projet de loi de finances 2025

Alors que la France ne dispose toujours pas d'un budget voté, le projet de loi actuel prévoit plusieurs mesures affectant le budget des collectivités locales.

Dans le projet de loi de finances actuellement examiné au Parlement, il a été proposé une réduction de 2 milliards d'euros du « Fonds de réserve » par rapport au texte initial et de l'annulation des mesures de réduction du FCTVA.

Ces restrictions affecteront les projets locaux, déjà largement engagés, et nécessiteront le recours à l'emprunt pour compenser les pertes de ressources, ce qui dégradera les comptes publics.

Plusieurs mesures affecteront particulièrement les collectivités.

- Le « Fonds de réserve » représente 1 milliard d'euros de prélèvement étendu à plus de 2000 collectivités.
- Le gel du montant de la compensation par la TVA à son niveau de 2024 fait perdre 1,2 milliard d'euros de ressources locales. Cependant, le Sénat a adopté un amendement qui supprime la mesure visant à modifier le taux du FCTVA et maintient ce dernier à son niveau actuel. Le gouvernement actuel ne prévoit pas de revenir sur cette suppression.
- Les collectivités locales sont les seuls employeurs à avoir fait l'objet d'une augmentation de leur cotisation retraite et l'engagement de compenser l'augmentation d'un point décidé en 2024 n'est pas tenu. Le décret prévoyant 12 points d'augmentation sur 4 ans, soit une charge annuelle d'un milliard dès 2025, et jusqu'à plus de 5 Md€ par an à compter de 2028, impactera fortement les collectivités locales. D'autant plus que la CNRACL, déjà déficitaire, continue de contribuer au rééquilibrage des autres régimes.

Tout comme en 2024, le PLF 2025 n'indique pas de nouvelle modification : l'enveloppe du FSRI (Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France) est donc envisagée stable à 350 M€.

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017). L'indice retenu pour 2025 serait une valorisation de 1,7%.

L'enveloppe globale du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est maintenue à 1 milliard d'euros. Toutefois, malgré cette stabilité, des variations sont toujours à prévoir sur les montants individuels calculés.

Pour ce qui concerne la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine), les critères d'éligibilité à cette dotation ne sont pas impactés par le PLF 2025 :

Le fonds vert est la principale « victime » de la diminution du soutien apporté à l'investissement des collectivités par l'Etat. La diminution de cette ressource au PLF 2025 ne vient cependant que pérenniser une action déjà mise en place sur l'année 2024. En effet, la LF 2024 avait ouvert 2,50 Md€ mais les crédits de paiement ne se sont matérialisés qu'à hauteur de 1,12 Md€. Le PLF 2025 vient consacrer cette baisse en actant une autorisation d'engagement d'uniquement 1 Md€ pour 2025.

II. Les principales orientations du budget 2025

La préparation du projet de budget 2025 est fortement impactée par les incertitudes liées à la paralysie du Parlement qui n'a toujours pas voté le budget 2025 de l'Etat et de la sécurité sociale. L'impact des mesures pour réduire le déficit public touche les collectivités locales qui sont mises à contribution avec une baisse des dotations et des subventions publiques mais aussi par la

hausse de certaines dépenses notamment des cotisations et une inflation sur des dépenses importantes.

Néanmoins, nos principaux engagements et nos priorités pour ce mandat sont maintenus dans la mesure du possible à savoir :

- ✓ Maintenir un haut niveau de service public,
- ✓ Pas d'augmentation des taux de fiscalité (pour rappel : zéro hausse des taux de la fis-calité locale depuis 2010),
- ✓ Garantir un soutien financier aux acteurs associatifs,
- ✓ Maintenir le cap sur les projets permettant une bifurcation écologique tout en revoyant le plan pluriannuel d'investissement au regard de l'impact de la crise énergétique,
- ✓ Maîtriser et contenir l'évolution de la masse salariale tout en garantissant un service de qualité.

1) Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I. Les recettes de fonctionnement :

La projection des recettes réelles de fonctionnement, montre une légère augmentation de 0,6% (hors cession immobilière) par rapport à l'exécution du budget 2024 soit une augmentation inférieure à l'inflation.

Recettes réelles	BP 2024	Compte administratif provisoire (CA 2024)	BP 2025	Evol BP/CA
Produits des services	2 609 460 €	2 995 800 €	3 238 000 €	8,1%
Impôts et taxes	29 850 000 €	29 998 000 €	30 467 000 €	1,6%
Dotations et subventions reçues	8 194 399 €	7 361 000 €	7 800 000 €	6,0%
Autres produits de gestion	200 089 €	1 126 500 €	250 000 €	-77,8%
 Produits exceptionnels (* hors cessions immobilières)	 58 000 €	 58 000 €	 52 000 €	 -10,3%
Assurance du Personnel	352 516 €	406 000 €	400 000 €	-1,5%
Total recettes réelles hors cessions	41 264 464 €	41 945 300 €	42 207 000 €	0,6%

1- La fiscalité :

Les prévisions de ces principales recettes de ce chapitre :

- ✓ **Le produit de la fiscalité directe** (y compris compensation de la taxe d'habitation avec les taxes foncières) est évalué à 20,5 M€. La fiscalité des ménages sera maîtrisée et ne subira pas de hausse de taux de taxes foncières. Nos taux communaux resteront inchangés depuis 2010. La hausse sur cette recette provient de la revalorisation des bases votée par le Parlement comme indiqué dans les mesures de la loi de finances 2024. Ainsi, après une progression forfaitaire des bases de +1,7% en 2025, auquel on ajoute une augmentation des bases physiques de +0,8% soit une hausse globale de +2,5%.

✓ Les taux d'imposition

Les taux des taxes foncières sont maintenus au même niveau qu'en 2024 (identiques depuis 2010 pour la fiscalité des ménages, sans hausse de taux).

Nature de la taxe	Taux 2024	Taux 2022
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	18,33%	18,33%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	39,11%	39,11%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	112,59%	112,59%

Les taxes directes (taxes foncières) représentent 67 % du produit des taxes et impôts et 49 % des recettes réelles de fonctionnement.

- ✓ **L'attribution de Compensation (A.C.)** versée par notre agglomération : son montant a été figé à 6 484 926 €.
- ✓ **Le fonds de Solidarité Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.)** Il s'agit d'un fonds prélevé sur la fiscalité des villes les plus riches et redistribués aux villes dont les critères sociaux et fiscaux sont plus faibles. Pour la ville, il devrait se situer au même niveau (1,38M€) que sur l'exercice 2024. Le projet loi de finances 2025 n'indique pas de nouvelle modification, l'enveloppe du FSRIF (Fonds de Solidarité de la Région Ile de France) est donc envisagée stable à 350 M€ au niveau national.
- ✓ **Le Fonds de Péréquation des Ressources communales et Intercommunales (FPIC)** dont la prévision est identique à l'exercice 2024 (dépense de 200 000€ et recette de 442 000€) devrait se stabiliser cette année. Ce fonds a fortement baissé ces dernières années puisque notre agglomération avec les villes membres sont devenus contribu-trices et bénéficiaires du dispositif. Le solde reste positif sauf si les critères financiers sont défavorables.
- ✓ **Les recettes du marché alimentaire** devraient se stabiliser à hauteur 360 000€.
- ✓ **Les taxes additionnelles aux droits de mutation** connaissent une baisse importante depuis 2023 passant de 1,1M€ en 2022 à 716 000€ en 2024 au regard de la chute brutale du marché immobilier. Le marché immobilier reste incertain mais on peut envisager une légère reprise à hauteur de 850 000€.

2- Les dotations de l'Etat et autres financeurs :

L'article 29 du PLF 2025 intègre une quasi-stabilisation des prélèvements sur recettes au profit de la dotation globale de fonctionnement. L'enveloppe passe ainsi de 27 245 046 362 € en 2024 à 27 244 686 833 € en 2025. Au sein de cette enveloppe, 320 M€ d'abondement serviront à financer, comme en 2024, la progression de 290 M€ des dotations de péréquation verticale des communes (DSR et DSU) ainsi que celle de la Dotation d'Intercommunalité (DI) des EPCI à hauteur de 30 M€. Cet abondement sera financé par le mécanisme d'écrêttement de la dotation forfaitaire des communes et de la part CPS des EPCI.

Pour 2025, le Gouvernement propose un retour à une enveloppe d'écrêttement classique (écrêttement « supprimé » totalement en 2023 et partiel en 2024). Cet élément est prévu à l'article 61 du Projet de Loi de Finances pour 2025. Avec la légère hausse de la population sur notre commune, cet écrêttement devrait être moins important qu'à population égale.

La dotation forfaitaire sur notre commune de 3,11M€ en 2024 devrait se stabiliser à ce montant en 2025.

En 2024, l'abondement de l'enveloppe de Dotation de Solidarité Urbaine était initialement fixé à 140 M€. Le Comité des finances locales a finalement décidé « d'ajouter » 10 M€ supplémentaire à cette enveloppe, la portant ainsi à 150 M€. Pour 2025, le PLF prévoit un abondement de la DSU à hauteur de 140 M€. Cette dotation représente un montant de 1,38M€ pour la ville.

3- Les produits du domaine :

Les produits du domaine devraient rester stables par rapport à 2024. Avec la réforme des quotients mise en place en 2024 intégrant la création de nouvelles tranches et une harmonisation des tarifs du périscolaire ayant permis de faire baisser les tarifs des usagers, la consommation des services publics connaît une bonne dynamique. La recette de ce chapitre est de l'ordre de 3M€

4- Les autres recettes :

Elles sont constituées essentiellement des participations que nous recevons dans le cadre de nos politiques contractuelles avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.), l'Etat (Emplois aidés), la Région et le Département. Ces recettes avaient baissé en 2024 avec notamment le désengagement du Département de l'Essonne dans le financement des politiques publiques.

II. Les dépenses de fonctionnement :

Dépenses réelles	CA 2024*	BP 2025	Evol CA/BP
Charges de personnel	26 218 214 €	26 868 214 €	2,5%
Charges à caractère général	9 300 000 €	9 236 000 €	-0,7%
Autres charges de gestion courante	2 355 000 €	2 100 000 €	-10,8%
Charges financières (intérêts dettes+trésor)	850 591 €	790 000 €	-7,1%
FPIC (contribution)	199 900 €	200 000 €	0,1%
Total dépenses réelles	38 923 705 €	39 194 214 €	0,7%

*CA 2024 PROVISOIRE

1- Les charges de personnel :

Pour 2025, la prévision des charges de personnel est en hausse de +2,5% et s'établit, en prévision à 26,86M€.

L'évolution de la masse salariale progresse structurellement chaque année en fonction du glissement vieillesse technicité (GVT) et résulte aussi des choix de gestion de la collectivité en régie de nombreux services importants, avancement de grade, promotion interne) mais également d'obligations réglementaires (organisation d'élections, versement de la NBI avec la nouvelle géographie des quartiers prioritaires, des astreintes, des heures supplémentaires ...) et des mesures nationales.

La ville au travers du personnel municipal s'attache à une amélioration permanente de la qualité des services rendus. Elle mène une réflexion constante sur les remplacements non systématiques après un départ en retraite et accroît la polyvalence afin d'assurer le service public tout en limitant les coûts supplémentaires.

La gestion des ressources humaines menée par la ville repose sur :

- Une politique sociale,
- Un environnement réglementaire et statutaire contraint,
- Les effectifs du personnel.

Les mesures à surveiller

Les cotisations patronales et notamment la CNRACL

Par décret, le Gouvernement vient de décider une hausse massive des cotisations employeurs des collectivités, estimée à 1,2 milliard d'euros pour 2025, qui sera suivie d'une hausse supplémentaire équivalente chaque année jusqu'en 2028.

Le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 modifie le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées par les employeurs territoriaux à leurs fonctionnaires affiliés au régime spécial de sécurité sociale (fonctionnaires CNRACL), pour l'année 2025 et les années à venir.

Pour l'année 2025, ce taux passe de 31,65 % à 34,65 %. Cette hausse représente à minima une nouvelle dépense de 180 000€ pour la ville.

Cette modification s'applique de manière rétroactive, aux cotisations dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier 2025.

Pour les années à venir, le décret prévoit une évolution du taux de la cotisation dans les proportions suivantes :

- de 34,65 % à 37,65 % au 1er janvier 2026 ;
- de 37,65 % à 40,65 % au 1er janvier 2027 ;
- de 40,65 % à 43,65 % au 1er janvier 2028.

Éléments concernant les effectifs de la ville

Les effectifs du personnel

Au 1er janvier 2025, au tableau des effectifs, la commune compte 562 agents titulaires et contractuels sur des postes permanents (assistantes maternelles comprises).

A ces effectifs, il faut ajouter 34 emplois aidés et apprentis (10 contrats PC, 1 contrat adulte relais, 12 volontaires service civique et 9 apprentis).

Fonctionnaires et contractuels

	En 2022	En 2023	En 2024	Au 1 ^{er} janvier 2025
Catégorie A	46	51	46	48
Catégorie B	38	49	50	51
Catégorie C	490	464	466	447
TOTAL	574	564	562	569

À rajouter à cet effectif, 2 agents dans la catégorie A hors catégorie et en catégorie C hors classe (19 postes d'assistantes maternelles).

Les effectifs comptent 128 agents contractuels sur des postes permanents. Le tableau des effectifs fait apparaître 39 postes vacants dont certains seront pourvus courant 2025.

Depuis quelques années, la ville recrute de jeunes apprentis de 16 à 25 ans pour une première expérience professionnelle en lien avec une formation choisie. Les agents municipaux sont motivés pour transmettre alors leur savoir-faire.

Services : ATSEM, Finances, communication, cuisine, sport.

Depuis 2012, la ville de Ris-Orangis a répondu positivement au dispositif des Contrats d'Accompagnement à l'Emploi en recrutant des personnes touchant le RAS ou des ARE (chômage). L'embauche permet à des personnes d'avoir un emploi avant de partir à la retraite ou de reprendre une vie sociale.

Services : sortie des écoles, propreté, cuisine, office, entretien.

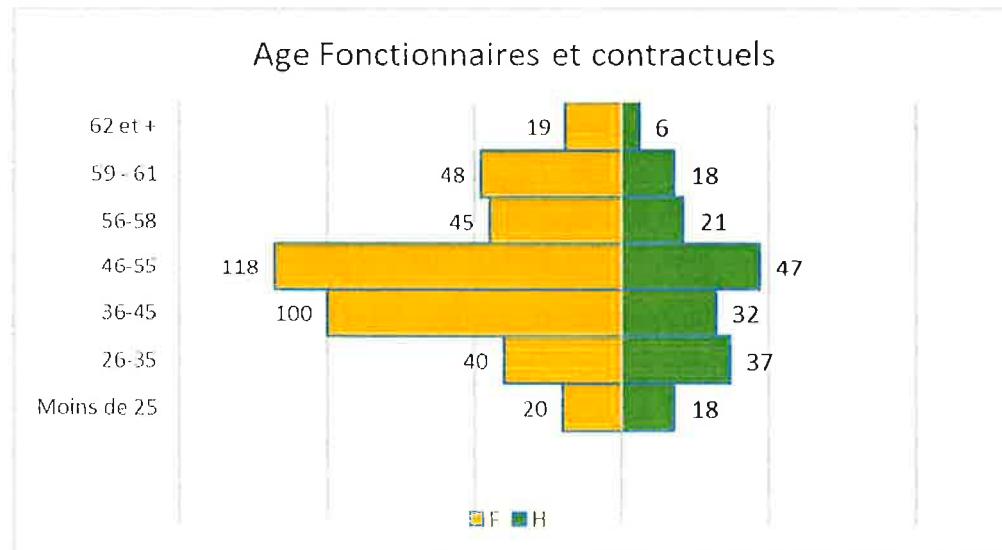
Depuis octobre 2021, la ville a recours aux Services civiques : les volontaires engagés impulsent des actions de transversalité, de fraternité intergénérationnel (l'ensemble des volontaires aident lors de journées événementielles).

Missions : lutte contre la fracture numérique, lutte contre l'isolement des personnes âgées, relation citoyenne, culturel, ciné débat, pause lecture dans les écoles, PADM... A ce jour, deux volontaires sont recrutés au service Retraités.

Apprentis		Emplois aidés (PEC)		Services civiques	
H	F	H	F	H	F
4	5	3	8	1	1
TOTAL 9 apprentis		TOTAL 11 contrats PEC		TOTAL 2 emplois de volontaires	

La répartition des agents par âge et sexe

Les objectifs Repérer les phénomènes de vieillissement
 Disposer d'une photographie de la répartition hommes/femmes par âge à une date donnée



20 agents de la commune sont partis en retraite en 2024. L'âge moyen de départ en retraite des agents pour l'année N est : 62.16

En 2025, déjà 13 agents ont demandé un départ en retraite.

La collectivité mène une gestion raisonnée en matière de personnel, à savoir :

- Favoriser et privilégier la mobilité interne,
- Recourir à la mutualisation des compétences,
- Étudier le besoin de remplacement ou non d'un agent suite à son départ
- Favoriser, le cas échéant, la transversalité des services
- Rechercher et mettre en œuvre de nouvelles organisations

À cette gestion d'optimisation des effectifs de la collectivité, s'ajoute un objectif de développement du progrès social et de la performance publique pour toujours mieux répondre aux attentes et besoins des Rissois. La collectivité est convaincue que de bonnes conditions de travail et une politique ambitieuse de qualité de vie au travail favorisent l'investissement, l'engagement et l'efficacité de ses agents au quotidien, et agissent pour la prévention de l'absentéisme. Ainsi, dans le cadre de sa politique RH de Santé et Sécurité au Travail, la Ville s'est engagée depuis plusieurs années à notamment promouvoir la santé pour tous, auprès de ses agents, par des actions de formation et la mise en place d'actions concrètes de lutte contre les troubles musculo squelettiques. D'autre part, la Ville encourage ses agents à se former. Et ce, afin de leur permettre d'approfondir leurs connaissances, de développer leurs compétences, notamment pour assurer et garantir un service municipal performant, mais aussi, d'évoluer au sein de la Commune et/ou de la Fonction Publique.

De plus, la Ville poursuit également sa politique d'évolution professionnelle des agents, en nommant les agents à chaque réussite aux concours si le poste est en lien avec ce dernier mais également via l'ancienneté (174 avancements d'échelon, 34 avancements de grade et 3 promotions) en 2025.

Par ailleurs, la ville a mis en place le télétravail, à raison de 1 ou 2 jours par semaine et pour les activités éligibles.

2- Les charges à caractère général et autres charges de gestion courante

Le chapitre des charges à caractère général recense les crédits d'interventions des services pour décliner les différentes actions municipales en faveur de nos concitoyens. Il regroupe les dépenses les plus générales et diverses (fluides, prestations de service, téléphone, affranchissements, assurances, entretien, maintenance, transports, etc..) du fonctionnement courant de la Ville.

Ce chapitre est fortement soumis à l'inflation ces dernières années.

Entre 2022 et 2024, le principal poste en hausse sur ce chapitre concerne les dépenses énergétiques au regard de l'inflation mondiale sur ces dépenses. Ces fortes hausses ont eu pour conséquence de diminuer fortement notre capacité d'autofinancement. Pour autant, de nombreuses mesures de sobriété énergétique ont permis d'amortir ces hausses. La consommation sur le gaz (chauffage) et électricité a diminué de plus de 20% entre 2022 et 2023. Cette baisse de consommation n'a pas empêché une hausse de la dépense puisque les tarifs de l'énergie ont connu une hausse entre +400% pour le gaz et +100% pour l'électricité.

Pour 2025, nous devrions avoir une baisse de 24% du coût du gaz et une stagnation du coût de l'électricité.

D'autres postes continuent de connaître une hausse sur ce chapitre. Ainsi, les dépenses d'assurance risquent à nouveau d'augmenter après une forte hausse de +170 000€ (bâtiments et flotte automobile) en 2023. La faible concurrence sur ce secteur ne nous permet pas de réduire cette dépense obligatoire. En 2024, l'assureur a demandé un avenant faisant passer notre cotisation pour la flotte automobile de 70000€ à 300 000€ ce que nous avons refusé. Néanmoins, il a fallu se résigner à assurer notre flotte uniquement au tiers pour éviter cette hausse.

Les dépenses alimentaires devraient baisser grâce à notre nouveau marché public lancé en fin d'année 2024 à qualité égale voire supérieure.

D'autres postes sont en hausse (maintenances, licences informatiques, prestations de service, assurances, etc.)

Néanmoins nous essaierons de contenir ces hausses par la baisse sur d'autres postes de dépense.

La prévision sur les charges à caractère général sera de maintenir le même budget que le compte administratif prévisionnel autour de 9,3M€.

3- Les autres charges de gestion

Elles intègrent principalement les subventions versées aux associations et au CCAS. La Ville fait le choix malgré la baisse des moyens de maintenir le niveau de subventionnement aux associations pour soutenir les actions de nos associations indispensables à la cohésion sociale, sportive et culturelle.

4- Les intérêts de la dette

Après deux années de forte hausse des taux d'intérêts sur les marchés financiers, ce poste de dépenses devrait se stabiliser sur l'exercice 2025 avec une légère baisse des taux et du montant à payer pour la ville.

Environ 25% de notre dette est indexée sur les taux variables qui suivent l'évolution des taux sur les marchés financiers. Malgré cela, cette hausse reste limitée puisque la majeure partie de notre dette est figée sur des taux fixes négociés sur des taux bas. Nous poursuivrons notre gestion active de la dette pour impacter le moins possible nos charges de fonctionnement. Le poids des charges financières reste néanmoins inférieur à la moyenne des collectivités locales.

La structure de la dette

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
29 996 770 €	2,47 %	13 ans et 10 mois	7 ans et 3 mois	53

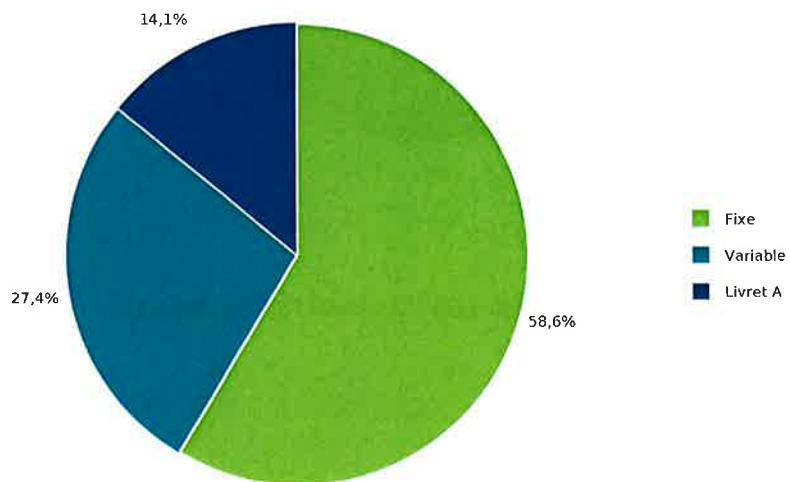
*La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

****Durée de vie moyenne :**

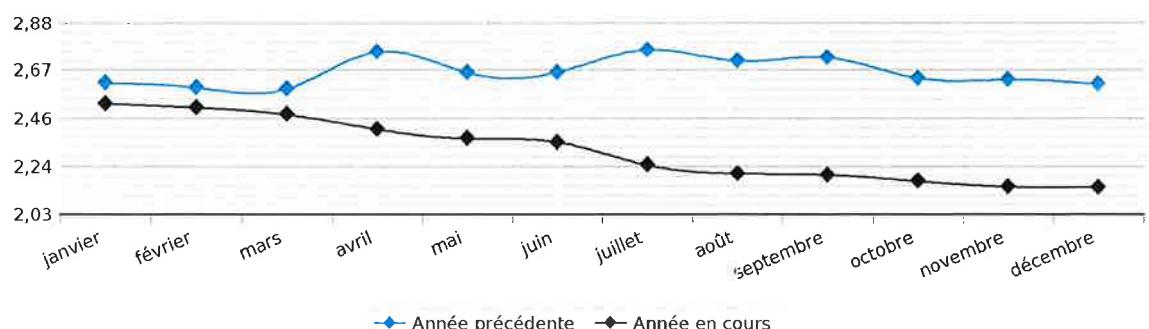
Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement

Répartition de la dette par type de taux

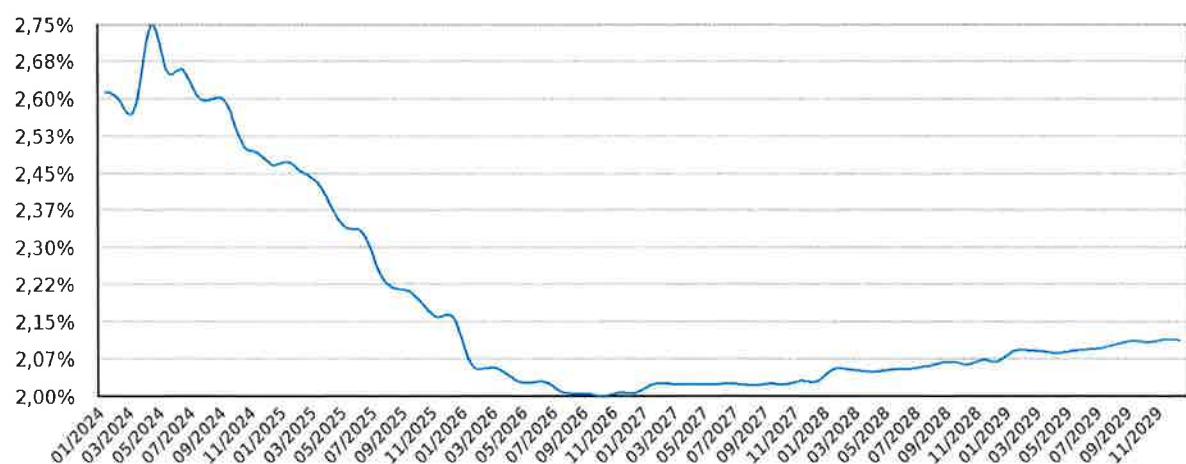
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	17 575 629.13 €	58,59 %	1,60 %
Variable	8 204 623.98 €	27,35 %	3,76 %
Livret A	4 216 516.77 €	14,06 %	3,58 %
Ensemble des risques	29 996 769.88 €	100,00 %	2,47 %



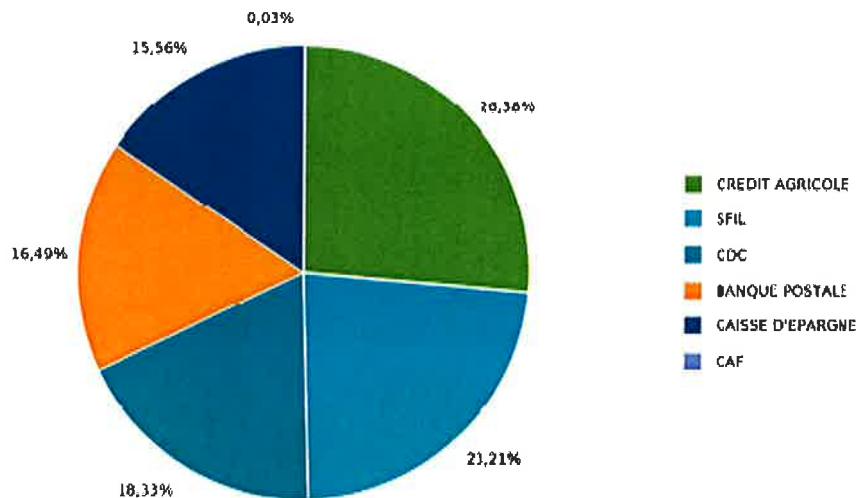
Évolution annuelle du taux moyen avec dérivés (%)



Evolution annuelle du taux moyen (en %)

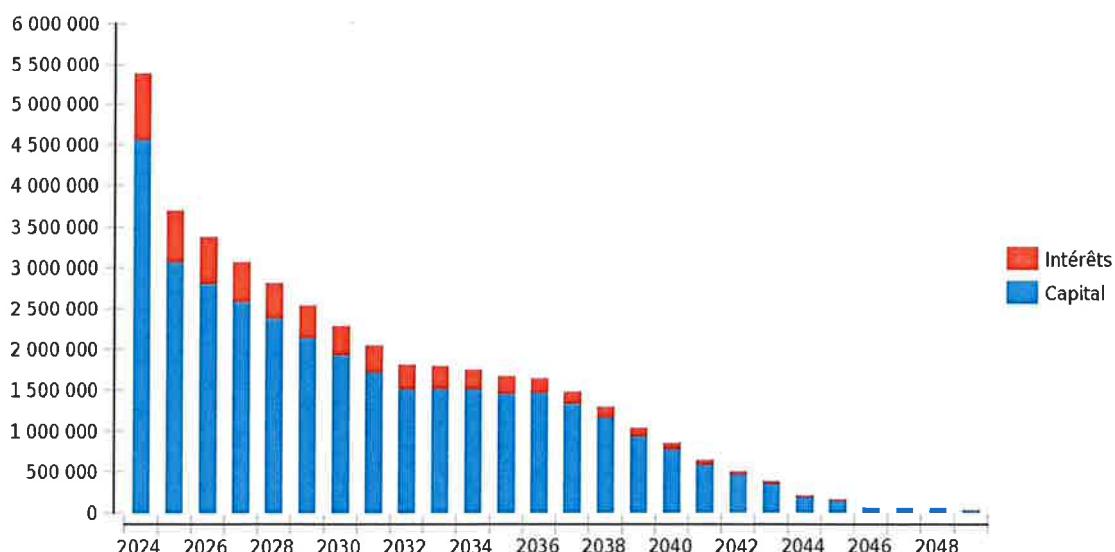


Dette par prêteur

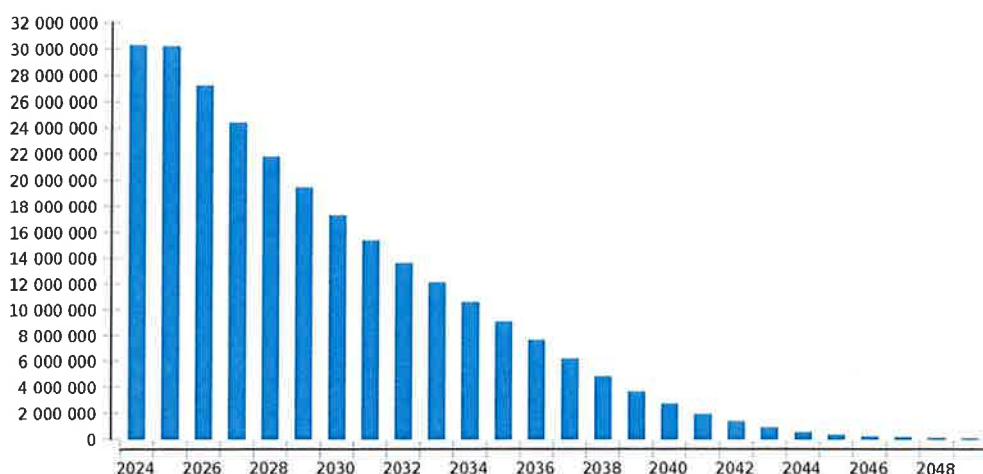


Profil d'extinction

Flux de remboursement



Évolution du capital restant dû



5- L'autofinancement

Notre autofinancement s'était dégradé sur l'exécution de l'exercice 2023 et 2024 avec la contraction de nos recettes et la forte hausse de nos dépenses de fonctionnement (inflation forte sur l'énergie, les matières premières, les contrats de prestation, hausse du point d'indice de la fonction publique, hausse des cotisations etc.).

L'autofinancement sur l'exercice 2025 devait s'améliorer avec la baisse de l'inflation et les économies lancées pour limiter l'effet ciseau. La prévision de cet autofinancement est de 3,2M€ contre 1,8M€ en 2024. Dans cet autofinancement, nous retrouvons la dotation aux amortissements, source de financement pour la section d'investissement, autour de 800 000€.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Les orientations budgétaires sur la section d'investissement seront impactées par la baisse importante de notre autofinancement mais nous veillerons à compléter cette baisse avec la recherche de financements externes.

I. Les recettes d'Investissement :

Dans le cadre de la loi de finances 2025, l'État mais aussi les partenaires financiers comme le Département et la Région se désengagent du financement de la transition écologique et des projets structurants pour le bloc communal.

Ainsi le Département de l'Essonne annonce une baisse de son enveloppe de 20% du contrat de territoires ce qui représente pour notre commune une perte de plus de 400 000€ sur notre enveloppe.

Concernant le « fonds vert » de l'Etat finançant les actions de transition écologique, le projet de loi de finances prévoit une amputation de 1,5Mds€ sur les 2,5Mds votés en 2024.

Ce fonds permet de financer en priorité, la rénovation des écoles comme nous avons pu en bénéficier en 2024 pour la rénovation de l'école de la Ferme du temple pour 491 000€. Un report de crédit permet aussi de financer le projet de rénovation du gymnase de la ferme du temple à hauteur de 735 000€ (crédits 2024) ainsi que la rénovation de l'école Ordener pour 451 830€.

Par ailleurs en 2022, la ville a reçu une notification dans le cadre du plan de relance de l'État pour la renaturation de l'axe Seine pour un financement à hauteur de 1M€ que nous souhaitons mobiliser en 2025 avec le démarrage des travaux de l'axe Seine. Par ailleurs, dans le cadre du fonds de concours en investissement de notre agglomération GPS, nous prévoyons une enveloppe de 1,2M€ pour cet exercice. Nous espérons obtenir aussi dans le cadre de ce projet, une subvention de la région dans le cadre du dispositif Vélo Ile de France (VIF).

Enfin nous sollicitons une nouvelle enveloppe de la DSIL dans le cadre du fonds vert pour la réhabilitation de l'école maternelle Ordener à hauteur de 30% du coût des travaux.

Les autres ressources proviennent principalement :

- du remboursement du Fonds de Compensation de la TVA, estimé à 600 000 €.
- du versement au titre de la taxe d'aménagement, estimé à 350 000 €.
- des dotations des amendes de police estimées à 240 000 €.
- d'un autofinancement estimé à 3,2M€.
- du produit des cessions d'immobilisations estimé à 1 M€.
- d'une ligne d'emprunt limitée à définir au regard de l'encours global.

II. Investissements et Projets Structurants : Identification des investissements prioritaires malgré les contraintes budgétaires.

Au regard des projets arrivés à maturité et entrant dans une phase opérationnelle, le niveau des dépenses d'investissement restera important en 2025.

Les principales orientations en dépenses d'investissement pour le budget 2025 reposent sur plusieurs opérations dont :

- Les travaux de requalification des berges de seine et de la baignade ;
- Les travaux pour la construction de la maison de la seine ;
- La réhabilitation du gymnase de la Ferme du Temple (travaux et maîtrise d'œuvre) ;
- La rénovation énergétique du groupe scolaire Ordener ;
- La rénovation énergétique et la connexion au réseau de la géothermie pour l'école de la ferme du temple ;
- La finalisation du programme du nouveau CTM ;

- *Les études pour la programmation d'un quatrième terrain synthétique sur le terrain d'honneur du stade Gagneux pour les besoins de la section Rugby ;*
- *La maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Halle de Tennis ainsi que les travaux de réhabilitation des tennis extérieurs ;*
- *La poursuite des études pour la rue-jardin ;*
- *Les crédits pour le gros entretien de nos équipements municipaux ;*
- *Les acquisitions de matériels et de logiciels.*

S.RAFFALLI :

C'est sans doute l'une des délibérations importantes de ce conseil. Nous voterons notre budget primitif en mars prochain, les travaux préparatoires se passent bien.

M.M'BOUDOU :

Il s'agit de la présentation du rapport d'orientations budgétaires au titre de l'année 2025. Le Rapport d'Orientations Budgétaires doit être examiné dans les dix semaines précédant le vote du budget, dans le cadre de la nouvelle nomenclature M57. Le ROB précise les principales orientations de l'exécutif local pour le budget à voter. À cette occasion, sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière. Pour ce faire ce ROB va être présenté en deux volets : présentation du ROB au vu du contexte national et du projet de loi de finances 2025, qui à ce jour est incertain ; et la présentation des orientations budgétaires 2025 de notre ville au vu de ce contexte exceptionnel.

Le contexte national : l'économie française a progressé un peu plus que prévu au deuxième trimestre 2024. Tirée par la demande intérieure et un rebond de la production, la croissance s'établit à 1,1% pour 2024. Quant à la dette publique, en 2023 elle s'élevait à 110,6 % du produit intérieur brut (PIB), elle n'a jamais cessé d'augmenter depuis 1980 où elle ne représentait que 21,1 % du Produit intérieur brut.

Concernant le projet de loi de finances 2025, étant incertain à ce jour, il n'est pas très judicieux de développer les informations de ce chapitre, étant donné que l'on ne connaît pas encore ces décisions. Les informations qui sont transmises dans ce dossier risquent d'être variées, ce qui m'amène à ne pas développer ce chapitre. Je vais donc simplement procéder à la présentation des principales orientations du budget 2025 de notre ville dans ce contexte exceptionnel : l'impact des mesures pour réduire le déficit public touche les collectivités locales qui sont mises à contribution avec une baisse des dotations et des subventions publiques mais aussi par la hausse de certaines dépenses, on parle notamment des cotisations et d'une inflation sur les dépenses importantes. Néanmoins, nos principaux engagements et nos priorités pour ce mandat sont maintenus dans la mesure du possible, j'en citerai quelques-unes : nous allons maîtriser et contenir l'évolution de la masse salariale tout en garantissant un service de qualité, nous allons maintenir un haut niveau de service public, garantir un soutien financier aux acteurs associatifs, maintenir le cap sur les projets permettant une bifurcation écologique tout en revoyant le plan pluriannuel d'investissement au regard de l'impact de la crise énergétique.

Pour les ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement, la projection des recettes réelles de fonctionnement montre une légère augmentation de 0,6% (hors cession immobilière) par rapport à l'exécution du budget 2024 soit une augmentation inférieure à l'inflation. Un tableau reprend toutes les recettes de la section de fonctionnement, vous verrez que le total des recettes réelles hors cessions, la prévision 2025 s'élève à 42 207 000 € soit une variation entre le BP et le réalisé 2024 de 0,6 %.

En termes de fiscalité, le produit de la fiscalité directe (y compris la compensation de la taxe d'habitation avec les taxes foncières) est évalué à 20,5 M€. La fiscalité des ménages sera maîtrisée et ne subira pas de hausse de taux de taxes foncières. Nos taux communaux restent inchangés depuis 2010. Les taux des taxes foncières sont maintenus au même niveau qu'en 2024 (identiques depuis 2010 pour la fiscalité des ménages, sans hausse de taux). Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, que nous avons votée ici même, était de 18,33 % et reste inchangé depuis 2010. La taxe sur les propriétés bâties

reste également inchangée à 39,11 % et 112,59 % pour les propriétés non bâties. Il faut savoir que les taxes directes (taxes foncières) représentent 67 % du produit des taxes et impôts et 49 % des recettes réelles de fonctionnement. L'attribution de compensation versée par notre agglomération s'élève à 6 484 926 €, son montant étant figé. Le fonds de solidarité de la région Ile-de-France devrait situer pour la ville au même niveau qu'en 2024 à savoir 1,38 M €. La prévision du fonds de péréquation des ressources communales est identique à l'exercice 2024 (dépense de 200 000 € et recette de 442 000 €) et devrait se stabiliser cette année encore. Les recettes du marché alimentaire devraient se stabiliser à hauteur 360 000€. Les taxes additionnelles aux droits de mutation connaissent une baisse importante passant de 1,1 M€ en 2022 à 716 000 € en 2024 au regard de la chute brutale du marché immobilier. Le marché immobilier reste incertain mais on peut raisonnablement envisager une légère reprise à hauteur de 850 000 €.

Concernant les dotations de l'État et autres financeurs, les mesures qui seront décidées dans le cadre du projet loi de finances au titre de l'année 2025 ne sont toujours pas connues, on peut toutefois espérer que la dotation forfaitaire sur notre commune, de 3,11 M €, se stabilise à ce montant cette année encore. Pour 2025 le projet de loi de finances prévoit un abondement de la DSU à hauteur de 140 M€, cette dotation représente un montant de 1,38 M€ pour la ville. Les produits du domaine devraient rester stables par rapport à 2024, la recette de ce chapitre est de l'ordre de 3M €. Enfin, les autres recettes sont constituées essentiellement des participations que nous recevons dans le cadre de nos politiques contractuelles avec notamment la Caisse d'allocations familiales, l'État, la région et le département. Ces recettes avaient baissé en 2024 avec notamment le désengagement du département de l'Essonne dans le financement des politiques publiques.

Nous allons passer aux dépenses de fonctionnement : pour 2025, la prévision des charges de personnel est en hausse de +2,5% et s'établit en prévision à 26,86 M€. Concernant les charges à caractère général (chapitre 011) on observe une baisse de 0,7 % puisque l'on prévoit au budget 2025 un montant de 9 236 000 € par rapport au réalisé de 2024 qui s'élevait à 9 300 000 €. Quant aux charges financières (intérêts de la dette), là aussi il y a un effort avec, en prévision pour le BP 2025, une baisse de 7,1 % c'est-à-dire qu'on inscrira 790 000 € au BP 2025 contre ce qui a été réalisé en 2024, de l'ordre de 850 591 €.

Compte tenu de l'incertitude que j'ai évoquée tout à l'heure, certaines mesures sont à surveiller dont notamment l'évolution des taux des cotisations patronales, notamment la caisse de retraite des agents des collectivités locales. Pour l'année 2025 ce taux passe de 31,65 % à 34,65 %, cette hausse représente à minima une nouvelle dépense de l'ordre de 180 000 € pour la commune.

Éléments concernant les effectifs : les effectifs du personnel au 1^{er} janvier 2025 étaient de 562 agents titulaires et contractuels sur les postes permanents, assistantes maternelles comprises. À ces effectifs il faut ajouter 34 emplois aidés et apprentis, la délibération comporte des tableaux qui vous présentent les effectifs par catégorie. La politique de la ville en matière de gestion du personnel est dans les documents, je n'y reviens pas, on peut simplement dire que dans la répartition des agents par âge et sexe, 20 agents sont partis à la retraite en 2024 et l'âge moyen de départ en retraite des agents est de 62 ans et pour 2025 13 agents ont déjà demandé un départ à la retraite. On peut dire que la gestion du personnel est efficace et au plus près de la promotion des agents avec une prévision pour 2025 de 174 avancements d'échelon, 34 avancements de grade et 3 promotions. Il est important de le souligner, cela montre qu'au lieu de recrutements extérieurs, en termes de gestion du personnel, la ville essaie d'aider les agents avec des promotions internes et des changements de postes pour un meilleur rendement et la meilleure connaissance de notre ville.

Les charges à caractère général et autres charges de gestion regroupent les dépenses les plus générales et diverses du fonctionnement de notre commune au quotidien, je citerai notamment les achats de fluides, les prestations de services, téléphone, affranchissement, entretien, maintenance et transports. La prévision sur les charges à caractère général sera de maintenir le même budget que le compte administratif prévisionnel autour de 9,3 M€. Les

autres charges de gestion quant à elles intègrent principalement les subventions versées aux associations et au CCAS.

Les intérêts de la dette : après deux années de forte hausse des taux d'intérêts sur les marchés financiers, ce poste de dépenses devrait se stabiliser sur l'exercice 2025 avec une légère baisse des taux et du montant à payer pour la ville. Quant à la structure de la dette, le capital restant dû s'élève à 29 996 770 €, le taux moyen se situe à 2,47 € et la durée de vie moyenne de notre dette est de 7 ans et 3 mois. La répartition de la dette par type de taux : pour la clarté des documents qui vous sont remis on voit les types de dette par répartition avec taux fixe 1,60 %, taux variable 3,76 % et taux livret A pour les emprunts du livret A 3,58 %, ce qui donne un ensemble de 2,47 %. Ensuite vous pouvez voir sur le document la variation et les taux moyens avec les dérivés ainsi que l'évolution des taux en moyenne où on observe une évolution dégressive de notre gestion de dette. Des informations sont également fournies par prêteur : nous avons des emprunts au Crédit agricole, à la CDC (Caisse des dépôts et consignations), la Banque postale, Caisse d'épargne et la CAF et nous avons aussi le financement d'une banque populaire de développement qui aide les collectivités locales au regard de leurs emprunts structurels à risque. On peut aussi constater une évolution dégressive du flux de remboursement et de l'évolution du capital restant dû. Concernant l'autofinancement, qui est la capacité pour la ville de pouvoir réaliser certains investissements, notre autofinancement s'était dégradé sur l'exécution des exercices 2023 et 2024 avec la contraction de nos recettes et la forte hausse de nos dépenses de fonctionnement, à savoir une inflation forte sur l'énergie, les matières premières, les contrats de prestation, la hausse du point d'indice de la fonction publique et la hausse des cotisations. La prévision de cet autofinancement est de l'ordre de 3,2 M€ contre 1,8 M€ en 2024. Dans cet autofinancement, nous retrouvons la dotation aux amortissements, source de financement pour la section d'investissement, autour de 800 000 €.

La section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Les orientations budgétaires sur la section d'investissement seront impactées par la baisse importante de notre autofinancement mais nous veillerons à compléter cette baisse avec la recherche de financements externes.

Dans le cadre de la loi de finances 2025, l'État mais aussi les partenaires financiers comme le département et la région se désengagent du financement de la transition écologique et des projets structurants pour le bloc communal. Ainsi le département de l'Essonne annonce une baisse de son enveloppe de l'ordre de 20 % du contrat de territoires ce qui représente pour notre commune une perte de plus de 400 000€ sur notre enveloppe, c'est important à souligner. Les autres ressources nous proviennent notamment du remboursement du fonds de compensation de la TVA, estimé à 600 000 €, du versement au titre de la taxe d'aménagement estimé à 350 000 €, des dotations des amendes de police estimées à 240 000 €, d'un autofinancement estimé à 3,2 M€ et du produit des cessions d'immobilisations estimé à 1 M€ (on pense notamment au parking Buffalo). Quant aux investissements et projets structurants (identification des investissements prioritaires malgré les contraintes budgétaires) : au regard des projets arrivés à maturité et entrant dans une phase opérationnelle, le niveau des dépenses d'investissement restera important en 2025.

Les principales orientations en dépenses d'investissement pour le budget 2025 reposent sur plusieurs opérations dont je vais en citer quelques-unes que nous avons eu l'occasion d'évoquer ici-même : par exemple la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la halle de tennis ainsi que les travaux de réhabilitation des tennis extérieurs, les travaux de requalification des berges de Seine et de la baignade, les travaux pour la construction de la Maison de la Seine, la rénovation énergétique du groupe scolaire Ordenner, la rénovation énergétique et la connexion au réseau de géothermie pour l'école de la Ferme du Temple et d'autres que je ne vais pas citer. Il y a également la finalisation du programme du nouveau CTM, les études pour la programmation d'un quatrième terrain synthétique sur le terrain d'honneur du stade Gagneux pour les besoins de la section Rugby, la poursuite des études pour la rue-jardin, les crédits pour le gros entretien de nos équipements municipaux et les acquisitions de matériels et de logiciels.

Voilà l'essentiel en synthèse. Je vais terminer mon propos en remerciant l'ensemble des services municipaux qui ont permis la bonne exécution des conférences budgétaires, tout ceci sous la direction de Monsieur Ouarti, Directeur général des services et d'Anna, responsable du service financier.

S.RAFFALLI :

Merci à vous Monsieur M'boudou, merci de votre engagement pour la période préparatoire et pour cette présentation qui est précise, presque exhaustive, on n'est pas encore à la présentation du budget primitif mais cela y ressemble fortement.

Si vous le voulez bien j'ouvre les débats à cet instant. Y-a-t-il des prises de parole sur ce sujet ?

C A.HENNI :

Je ne suis pas sûr que ce que je vais vous dire va plaire à tout le monde mais je ne suis pas là pour ça. J'ai bien conscience que depuis des années la majorité municipale a engagé des projets qui sont importants pour la ville et il ne s'agit pas pour nous de les contester, bien au contraire. Mais au regard d'un contexte national et international, que je trouve extrêmement graves et dangereux, je voudrais insister car vous comme nous disons que le budget est un acte politique, un acte fort. J'ai écrit quelques mots, après j'essaierai d'en parler : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus de la majorité, pour faire valoir l'intérêt commun nous avons eu l'intelligence de dépasser nos divisions. En effet depuis quelques années, nous avons, vous et nous, pressenti et surtout alerté des dangers de voir des électeurs s'engouffrer dans les rangs des extrêmes droites. L'image polissée que ces leaders se plaisent à présenter ne doit pas dissimuler des invariances idéologiques autour desquelles ce courant raciste se structure. Soyons certains que les responsables des extrêmes droites françaises n'ont pas rompu avec une histoire sombre dont elles continuent ouvertement ou à demi-mots de se réclamer. Pour autant, force est de constater que la campagne de dédiabolisation orchestrée par ce parti, et amplement relayée par certains médias, a séduit un large électorat, voire même bien au-delà des femmes et des hommes qui ne votent pas pour eux. En ce qui me concerne, les autorités politiques du RN sont des héritiers de la France de Vichy ou de Pétain, vouloir les renvoyer dos à dos avec les électeurs de la France insoumise, au-delà d'un mensonge éhonté, relève d'une très grande indignité. Vouloir faire croire que LFI est antisémite est abject, leurs histoires, leurs missions et leurs positions ne sont en rien comparables avec les extrêmes droites.

Les politiques de préférence nationale que l'extrême droite entend mener forment le cœur d'un programme qui pratique la duplicité et l'ambiguïté. Ces discours, sous couvert d'une défense du localisme, n'a d'autre ambition que de soutenir le système de la financiarisation avec toutes ses formes prédatrices. En témoigne encore le programme économique dont la dimension sociale c'est-à-dire le soutien au pouvoir d'achat – à ce qu'ils disent – abrogation de la réforme des retraites, etc., est peu à peu éclipsé par des mesures typiques d'une politique de l'offre favorable aux grandes entreprises et aux classes les plus aisées. On peut citer les baisses des cotisations des entreprises et des impôts sur les héritages et donations par exemple. Je ne ferai pas ici l'impasse des soutiens qu'elle porte à des responsables politiques tels que MM. Trump, Bolsonaro, les frères Jaroslaw et Lech Kaczynski en Pologne, Benjamin Netanyahu en Israël, tous climatosceptiques, adeptes de la guerre ou de la colonisation.

Sur un plan national nous constatons au travers de l'usage de mots corrompus – pour ne citer que le terme d'islamo-gauchistes, dont d'ailleurs les élus ont été insultés par un vice-Président au département dernièrement par ce terme d'antisémite – qu'il existe des confluences avec différents responsables politiques. Ceux-là seraient inspirés de lire ou de relire La République des camarades de Robert de Jouvenel ou encore le livre de Naomi Klein, La stratégie du choc, où elle montre comment les crises sanitaires, économiques, les guerres, les catastrophes écologiques, deviennent des moyens de défaire les acquis sociaux, de réduire les droits, punir les pauvres ou les personnes à la recherche

d'un emploi. La stratégie du choc est une philosophie du pouvoir, une tactique qui vise à imposer les théories ultralibérales développées par les économistes adeptes du libre marché dans le but de s'affranchir dans des espaces démocratiques. Pour eux la crise est le moment pour créer un état d'urgence qui va justifier des mesures jusqu'alors impopulaires au nom d'un pseudo bon sens ou d'être des gens responsables, comme si nous ne l'étions pas. Ces autorités politiques n'auront de cesse de détruire des services publics, l'hôpital, l'école, les retraites.

Dans ce contexte particulier, vous l'avez dit Monsieur M'Boudou, la municipalité est cernée par ces raisonnements, qu'ils soient gouvernementaux, régionaux ou départementaux. Tous ces lieux de décision se prévalent de cette crise pour diminuer les budgets et faire porter aux municipalités des missions qui devraient être les leurs et c'est avec ces réalités que nous devons construire un budget. L'union des forces de gauche est fragile, nous en avons un aperçu au niveau national. Au risque de me répéter, de nous répéter, nous ne devons pas minimiser l'effritement progressif du front républicain qui empêchait les extrêmes droites et les droites dures d'accéder au pouvoir. Bien évidemment le local n'est pas épargné par ces risques, de nombreux cadres du FN devenus RN ont fait l'objet de condamnations pour racisme, antisémitisme et un grand nombre de sympathisants adoptent les pratiques les plus xénophobes. Donnons-nous alors l'ambition d'inventer ensemble une nouvelle histoire rissoise pour construire un nous avec les femmes et les hommes de progrès, et aussi avec nos jeunes et nos anciens.

Le rapport d'orientation que vous nous avez proposé, M. M'Boudou, vise me semble-t-il un débat sur la politique de demain. Dans la présentation qui nous est faite il n'y a que peu de choses avec lesquels nous pourrions être en désaccord, néanmoins, à notre sens, pour faire face au quotidien des Rissois, pour contrecarrer les tentations d'électeurs de se laisser happer par les discours du RN, nous pensons qu'il faudrait envisager aussi d'autres choix que ceux qui ont été exposés dans le document que vous nous avez présenté. On se pose donc des questions s'il est possible ou pas, au travers des investissements, de faire des pauses parce que les élections ont lieu dans un an, un an et demi. Peut-on faire des pauses ou pas ? Peut-on l'envisager ? Je n'ai plus les chiffres en tête mais si on revoit les investissements sur l'importance des bords de Seine – je ne le conteste pas, j'ai voté, j'ai participé, je crois que c'est une bonne idée et je n'y reviendrais pas – néanmoins il faut peut-être travailler ou développer ce que vous faites, aller plus loin dans la question de l'accompagnement des Rissois au quotidien, aller plus loin, faire plus de choses, être plus présent. J'ai beaucoup lu ce qui est fait sur la cité éducative, travailler encore plus, augmenter la question de ce que je nomme « Hors l'école », travailler davantage sur les questions de situations où l'on pourrait aller encore plus loin. Je ne suis pas sûr que ce soit uniquement de la colère, il y a des idéaux, néanmoins si on n'apporte pas au quotidien des réponses, je ne suis pas sûr que les projets qui sont soulevés leur parlent réellement.

L'autre chose qui me semble aléatoire c'est, dans un contexte où il y a une restriction des budgets, les subventions que l'on attend ne sont-elles pas aléatoires ? S'il y a un risque de ne pas avoir ces subventions et que l'on engage des projets, dans ce temps qui nous est imparti pour essayer de réconcilier les femmes et les hommes dans cette ville, de travailler sur des situations, il faudrait réfléchir à ce que pourraient être des actions plus de proximité. Je ne trouve pas les mots pour le dire parce que j'ai peur d'offenser, peur d'être maladroit dans mes propos, mais je crois qu'il ne faut pas sous-estimer ce qui se passe aujourd'hui. Je ne suis pas dans une alerte ou dans la théorie du complot ou autre. Je regrette de ne pas avoir pu y participer, pour soutenir par exemple la question des collèges vous y étiez Monsieur le Maire, avec d'autres (des forces écologistes, des insoumis, des communistes), vous y étiez pour soutenir les élèves. Quand vous allez défendre cette idée au département, on traite les élus de la République, parce qu'il n'y a pas d'autres arguments, d'islamo-gauchos. Quel sens cela a-t-il, au-delà de la violence que ça procure ? Nous avons l'habitude, on vit cela depuis je ne sais combien de temps. La question est que les parents d'élèves n'ont pas le droit de défendre la cause de leurs enfants ? Ce n'est pas acceptable et plus ça va, plus il y a des choses comme ça c'est-à-dire qu'on oppose à des gens qui parlent d'égalité et de fraternité d'être des islamo-gauchos, antisémites ou autres. Dans le projet qui doit être remis pour demain nous avons à travailler cette question juste avec les habitants et

même le temps qui nous est imparti n'est pas suffisant. Je voulais vous dire ça et comment on réfléchit sur un budget qui permet de tenir compte de ce que vous dites mais aussi de tenir compte des habitants qui nous échappent.

S.RAFFALLI :

Merci beaucoup, nous avons bien compris le sens de vos propos et je pense que cela appellera d'autres interventions.

Y-a-t-il d'autres prises de parole ?

C.TISSERAND :

C'est un collectif où tout le monde n'est pas forcément d'accord, je tenais à le préciser.

S.RAFFALLI :

Vous voulez dire que le texte qui est écrit et que vous allez nous lire a fait l'objet de discussions au sein de votre groupe, vous n'étiez pas forcément tous d'accord sur son contenu.

C.TISSERAND :

C'est ça.

S.RAFFALLI :

Vous étiez d'accord avec le contenu ?

C.TISSERAND :

Pas tout à fait, il y a quand même des choses.

S.RAFFALLI :

C'est quand même vous qui le lisez.

C.TISSERAND :

Oui mais je suis la seule à être là donc c'est moi qui me colle à la tâche.

S.RAFFALLI :

Nous avons compris vos réserves.

C.TISSERAND :

Si l'on reprend les engagements et les principales priorités pour la commune, on a l'impression qu'on ne vit pas toujours sur la même planète. Nous sommes dans une situation budgétaire désastreuse qui a conduit les opposants à la politique de la majorité relative de censurer le gouvernement Barnier. Ce dernier n'a pas les efforts structurels nécessaires pour réduire la dette de la France, pire, les intérêts de la dette nationale sont réévalués à un niveau jamais vu (+ 60 Mds) qui est compensé par l'augmentation des impôts pour les classes moyennes et les entreprises. Nous sommes à 98 % d'endettement sur quasiment le même niveau d'endettement qu'il y a 11 ans, il faut réduire le coût de fonctionnement de la commune en ne reconduisant pas des services. Ce n'est pas le rôle d'une ville de créer ce qui existe ailleurs à l'exemple de France emploi, à titre de comparaison la ville de Draveil a 440 fonctionnaires territoriaux quand Ris-Orangis en a 594 sur les derniers chiffres des

tableaux des effectifs. En reprenant notre ligne budgétaire cela fait une différence de 7 M €, cette économie permettrait de recentrer nos ressources pour améliorer le pouvoir d'achat des classes pauvres et moyennes de notre ville. Vous avez en référence l'observatoire des inégalités, en reprenant vos sources une parution de janvier 2024 classe Ris-Orangis comme la 30^{ème} ville la plus pauvre de l'Essonne pour les villes de plus de 20 000 habitants.

En ces temps difficiles les seuls soucis sont les coupes budgétaires pour Ris alors que dans le même temps vous allez dépenser 9 M € pour les berges de Seine. Il y a une urgence sociale à laquelle il faut répondre immédiatement, les berges de Seine peuvent attendre. Vous pourrez critiquer notre approche en nous expliquant que les berges de Seine sont une compétence de l'agglomération et qu'elles n'impactent pas directement le budget de la ville mais les propriétaires fonciers contribuent à ces financements dans leurs impôts locaux. Nous proposerons notre budget aux Rissois au cours de l'année, ayant les dépenses par service que nous ne connaissons pas, nous espérons que les services administratifs de la mairie sauront répondre à nos demandes. Les économies réalisées détermineront la réaffectation des recettes. Notre effort se portera surtout à diminuer le niveau de participation des familles aux services communaux, notre politique sera une politique de rupture, le but étant d'attirer à nouveau les classes moyennes et supérieures qui désertent la ville.

S.RAFFALLI :

Merci de cette intervention, y-a-t-il d'autres prises de parole ?

C A.HENNI :

Je vais dire quelque chose qui ne va pas plaire. Au-delà que je pense qu'il faut augmenter les services publics donc il faut des gens pour les faire fonctionner, vous l'aurez compris, j'étais en train de me poser une question. J'écoutais avec attention l'idée que depuis 2010-2011 il n'y a pas eu d'augmentation des impôts alors que l'une des graves crises aujourd'hui c'est aussi la question des recettes, j'ose le dire. Je me demandais si on pouvait réfléchir, je suis de ceux qui pensent que la ville pourrait imaginer – il faut l'étudier, je ne sais pas comment ni à quel niveau – d'augmenter la taxe foncière. Je n'en ai pas parlé avec mes amis mais je pense cela, je pense que c'est une chose à laquelle il faut réfléchir. Il faut des recettes, on demande à tout le monde de faire des efforts donc il faudrait regarder comment c'est possible ou pas. C'est juste une question pour mettre en débat.

S.SERIDJI :

En 2023 et en 2024 il n'était déjà pas très simple de faire le budget donc je ne vais pas être critique puisque j'ai été du même côté que vous pour les élaborer. Je garderai la même ligne que j'ai eue quand j'étais au sein de la majorité : les dépenses ont continué d'augmenter, elles ont ralenti mais elles continuent d'augmenter. Les prix du gaz vont diminuer mais tout le reste continue d'évoluer quand les recettes n'évoluent pas ou très peu. La part communale de l'impôt n'a pas évolué mais la part votée par le Parlement a évolué, assez peu mais elle a évolué, donc on perçoit un peu plus de taxe foncière et d'impôts locaux mais les marges de manœuvre sont restreintes pour les collectivités. Aujourd'hui il ne reste que la taxe foncière, la taxe d'habitation est compensée à l'euro près mais je ne sais pas pour combien de temps. Dans un contexte où les français donc les Rissois sont étranglés car tout augmente, que ce soit lorsqu'on va faire ses courses au supermarché, que l'on doit payer sa facture de gaz ou autre et que dans le même temps la ville continue de déployer des politiques publiques qui sont plus chères, en effet ce que l'on faisait en 2022 n'a plus le même prix en 2025. Le sujet n'est pas de se dire « Qu'est-ce qu'on arrête de faire ? » mais peut-être concentrer l'effort sur certaines activités ou services publics parce qu'à terme on ne pourra plus rien faire. Je ne vais pas le cacher, en 2023 j'avais évoqué l'idée d'augmenter les impôts puisque je voyais que les capacités en termes de recettes étaient limitées. Nous avions eu ce débat en interne, je ne suis pas pour qu'on les augmente tout de suite en sachant que le PLF 2025 n'a pas été voté dans son intégralité et qu'il y aura potentiellement de petites surprises. Mme Tisserand en parlait, sous Barnier c'étaient 12 Mds d'efforts supplémentaires sur le dos

des collectivités, avec celui de Bayrou ce sont 9 Mds mais ça reste 9 Mds quand même. Ils disent qu'il fallait voter ce budget pour avoir les dotations globales de financement, pour que certaines subventions soient versées et ainsi de suite mais la réalité est que tout n'est pas stabilisé et que les villes vont devoir sortir 9 Mds de leurs poches.

C'est un contexte compliqué, je pense que tous les sujets qui ont été énoncés, tous les projets comme les berges de Seine – je vais rester dessus parce que c'est ce qui a cristallisé – sont des projets sur lesquels je me suis investi parce qu'à l'époque la Maison de la Seine faisait partie de ma délégation et je trouvais – et je pense toujours – que c'est bien mais je n'ai pas la même connaissance que vous concernant les capacités de financement aujourd'hui. Les capacités d'autofinancement de la ville ont évolué donc c'est bien mais comment finance-t-on un plan de 10 M €, probablement sans l'aide du département et de la région, Grand Paris sud a la délégation sur cette politique mais il n'y a pas seulement Ris qui a des berges de Seine, Évry et Corbeil également et peut-être qu'eux aussi vont devoir se partager une partie du budget qui sera alloué par Grand Paris sud à cet aménagement. La réalité aujourd'hui c'est qu'il va falloir choisir et prioriser les projets jusqu'à ce que les situations nationales et internationales puissent évoluer puisqu'il y a une guerre commerciale, ce n'est peut-être pas une guerre par les armes mais une guerre par les mots et aujourd'hui l'Europe est un peu isolée entre deux blocs donc il faut aussi le prendre en compte dans notre réflexion.

S.DEFORGES :

Je voulais faire un commentaire par rapport à votre suggestion d'augmentation de la taxe foncière : je suis un peu étonnée parce que ce que l'on constate c'est que ce sont souvent les classes moyennes qui sont impactées sur l'augmentation des impôts. Les classes supérieures sur Ris il en reste dans quelques quartiers, elles ne ressentiront pas le même impact par contre sur les classes moyennes on se rend compte qu'il y a une vraie volonté d'arriver vers une accession notamment des ménages, de faire beaucoup d'efforts. Pourquoi ? Parce qu'on se rend compte que les retraités qui ont des petites ressources vont être mis en difficulté par rapport aux loyers qu'ils auront, si les loyers continuent d'augmenter les retraites n'augmentant pas. C'est plus qu'une remarque, je dirais que je serai totalement contre car encore une fois ce sont les classes moyennes. J'ai des échos autour de moi sur des gens qui travaillent, qui expliquent que l'imposition foncière à Ris – dont Ris n'est pas responsable – a un impact sur ces classes moyennes qui n'ont pas des revenus élevés. Je crois que cette année, sur certaines amies autour de moi des classes moyennes (moins de 3 000 € de revenus) il y avait 400 € d'augmentation sur certains quartiers, par exemple sur l'Aunette. À Ris il faut aussi que l'on soit vigilant, on l'a dit le but c'est d'être à l'équilibre. On sait que l'imposition est portée par certains, ce qui est logique en termes de répartition de revenus mais il ne faut pas qu'après on mette en difficulté des classes moyennes qui ont la volonté de rester sur Ris et d'être dans le partage et la solidarité. Que se passe-t-il ? Les gens peuvent aller vivre ailleurs tout en bénéficiant de services en revenant sur nos communes où il y a un certain nombre d'équipements (culturels, sportifs). C'est ce que l'on constate sur les villes aux alentours où le niveau d'imposition n'est pas du tout le même. Les habitants n'ont pas d'équipements mais ils viennent sur notre commune car ils sont totalement favorables à ces équipements donc les classes moyennes sont très visées.

G.MELIN :

C'est vrai qu'on a le challenge entre l'impôt sur l'investissement et soit diminuer les personnes qui font le boulot soit d'augmenter les impôts. Je reviendrai juste sur le ruissellement qui ne vient pas et je crois que l'on a un vrai combat à mener : on voit bien que dans nos villes, qui ont accepté d'accueillir un ensemble de personnes qui s'y sont trouvées bien, qui sont là et qui ont envie d'y rester. Ils trouvent le moyen d'y vivre, peut-être pas de s'y épanouir suffisamment mais ils sont là, avec les contraintes que l'on peut avoir sur les collèges. Nous faisons l'effort au niveau du primaire, sur les collèges c'est beaucoup plus compliqué mais c'est ce ruissellement qui ne vient pas. Cela a été dit, il y a des villes de notre agglomération où il n'y a pas de dettes donc c'est quand même un peu bizarre par les

temps qui courent et le département en rajoute une couche. Je ne suis pas un fin tacticien politique mais je pense que l'on est dans un enjeu politique qui a été déclenché récemment par le département qui a tout bloqué. Comme le dit Monsieur Henni il y a à la fois le geste de tout bloquer mais à la fois les mots, on voit bien sur quoi s'appuie cette méthode par rapport à ce que l'on peut entendre de l'autre côté de l'Atlantique. Cela me paraît important que l'on soit ensemble et qu'on lutte ensemble au sein de notre agglomération car c'est quand même une force importante et c'est une résilience par rapport à ce contexte mondial. On a vécu la crise Covid, localement cela a été traité, le changement climatique est là et il faut que l'on veille à faire les investissements qui vont générer un bien-être et c'est un vrai challenge. En effet, faut-il mettre 5 M€ ou 6 ailleurs et les mettre dans quelle partie ? Dans des allocations ? Dans le mieux-vivre ? C'est compliqué et je pense que nous avons ce rôle d'être en éclaireur sur ces aspects environnement car la crise du Covid, la crise du climat et la crise démocratique qui va s'imposer et être amplifiée par les débats que l'on voit aujourd'hui. Sur l'IA on voit bien ce qu'il peut y avoir derrière, il faut donc que l'on soit très vigilant sur ces points et je pense que l'éducation est fondamentale et prioritaire. Je m'interroge sur ce que l'on peut faire pour les collèges car c'est là que se joue l'avenir de notre territoire et cela fait déjà plusieurs années qu'on se le dit : comment peut-on reprendre la main sur les collèges pour que les mamans solos ne soient pas dépassées par l'ensemble des événements qui leur arrivent sur le coin de la tête ? C'est compliqué d'élever des enfants de 14 ans dans cette ambiance qui génère de la crise, de l'angoisse et sur lesquels des artifices peuvent rapidement prendre le dessus.

S.RAFFALLI :

Pas d'autres prises de parole ? Je vais donner quelques éléments et vous pourrez reprendre ensuite, ça ne sera pas conclusif. C'est vrai que l'on est encore au stade du rapport d'orientations budgétaires et qu'il y a quelques incertitudes, qui seront d'ailleurs toujours actives postérieurement au vote du BP. La question budgétaire fiscale financière est un débat permanent au sein de nos collectivités. Là la Direction des finances s'est basée sur notre connaissance des débats publics nationaux sur le projet de loi de finances et les resurgences que cela peut avoir sur notre propre budget, il y a d'ailleurs le PLF et tout ce qui peut être pris en dehors du PLF car le gouvernement a quelques marges de manœuvre qui peuvent avoir des conséquences et des impacts forts sur les collectivités. C'est cela qu'il faut essayer de maîtriser au maximum, que l'on puisse le faire à cet instant. La présentation qui vous a été faite par Marcus M'boudou, préparée par nos services, reste prudente donc il y a une forte probabilité pour que tout ce qui est inscrit dans la note préparatoire puisse être réalisé, à moins de surprises on arrivera à suivre les boussoles qui sont inscrites ici.

Sur la question très politique posée notamment par M. Amar Henni, je partage votre constat : je pense qu'une partie de la droite française se trompe stratégiquement, qui travaille à une atrophie de l'action publique pour des questions strictement idéologiques, pensant ainsi créer plus de richesse et pouvant combattre les extrêmes, notamment l'extrême droite, sur ces bases. Je pense que c'est une erreur tactique, stratégique, majeure, je pense qu'au contraire au lieu de créer le rempart contre ces forces, elle organise son arrivée au pouvoir. Ce qui est très choquant c'est qu'il y a toujours eu un débat à droite entre les libéraux et ceux qui croient en l'action publique. Je trouve que ce débat a disparu, cette dialectique qui pouvait permettre d'être efficace dans la lutte contre l'extrême droite – on se souvient de grands leaders de droite qui se sont opposés franchement et toute leur vie politique contre l'extrême droite – on sent bien qu'il y a une porosité extrêmement dangereuse. Le cas de l'Essonne est assez emblématique de cela : ce qui se passe au sein du conseil départemental où le Président lui-même, François Durovray, avec toute son émergence, avec cette identité de la droite gaulliste, sociale, qui croit encore en l'action de l'État, est en train de s'effriter. Il est rongé et submergé par les libéraux de sa propre majorité et c'est ce que l'on constate budget après budget, depuis sa réélection on le sent bien. Un outil qui en principe travaille très fortement aux questions des solidarités – puisque l'essentiel des politiques publiques menées par les départements c'est la question sociale – cela a des conséquences extrêmement lourdes, on pourra les mesurer très violemment dans les prochaines semaines, dans les prochains mois parce qu'un certain nombre d'actions

emblématiques du Conseil départemental de l'Essonne vont être très largement renierées voire disparaître pour certaines. La question de nos collèges, la question de la prévention spécialisée, la question de l'investissement du département sur les baignades qui ont une très forte résonnance populaire dans nos villes. On pourrait illustrer cela à l'envi, il y a eu des débats récents au sein de l'assemblée départementale qui ont fait émerger et cristalliser ce débat qui ne fait que commencer entre la gauche départementale et la droite. Il y a une inquiétude que je partage complètement. Ici nous croyons en l'action commune, nous croyons que les collectivités publiques, les collectivités locales notamment, jouent un rôle déterminant dans la cohésion d'un collectif à l'échelle nationale, à l'échelle locale, jusque dans nos communes qui sont la pierre angulaire de l'organisation républicaine et qui sont essentielles quand on veut une dynamique collective qui soit ressentie comme telle par tout un chacun, par tous et pas simplemnt pour certains. Nous nous efforçons depuis maintenant de nombreuses années de travailler sur les deux sujets, c'est pour cela que je n'opposerai jamais la question du fonctionnement et de l'investissement. Quand M. M'boudou a présenté le rapport d'orientations budgétaires, parce que c'est l'emblème d'un budget, a beaucoup insisté – je l'y ai invité – sur l'ensemble des investissements que l'on pourrait réaliser cette année pour un montant de 11,5 M €. C'est vrai qu'on aurait pu être plus long dans la présentation en présentant l'amplitude de l'action publique menée par nos services, par nos agents. On a rappelé le nombre de fonctionnaires territoriaux, d'agents publics qui composent nos services avec leurs différents métiers, c'est une action quotidienne. On en parle peu, pas assez, mais sur tous les champs, de la naissance jusqu'à la mort, nos agents sont à pied d'œuvre et cela de plus en plus, malgré les difficultés budgétaires. Personne n'a fait attention à ce chiffre mais on a dépassé depuis longtemps les 40 M € de fonctionnement, ça veut dire quelque chose : derrière les 42 M € de dépenses publiques qui sont traduits dans des documents très techniques il y a une action quotidienne sur le champ de l'éducation, du périscolaire, la question de la solidarité, de l'urbanisme, la question de la police, de la santé, bref tout le champ d'actions. On y reviendra. Nous avions choisi une autre méthode de présentation du budget pour l'année dernière et je pense qu'il faudra à nouveau, même si on est peu regardés par les Rissois au cours des conseils municipaux, rappeler l'amplitude de l'action municipale que nous menons ici grâce à notre administration.

Par ailleurs n'apparaissent pas dans le budget tous les investissements qui arrivent et qui ne pèsent pas sur notre budget municipal : tout ce qui est en train de se passer sur le Plateau, qui est considérable, ce sont des investissements qui ne sont pas pris sur le budget de la ville mais sur des budgets partenaires (l'Etat, le département pour une part, la région Île-de-France, l'agglomération, l'agence nationale de rénovation urbaine, le bailleur social qui a mobilisé des fonds propres pour reconstituer la galerie marchande). Ce sont des réalités tangibles qui viennent en addition des 11,5 M € d'investissements qui sont notés et qui seront en principe présentés au mois de mars dans notre budget primitif.

Ce qui n'est pas dit c'est que jusqu'à présent 16 ans d'exercice sans augmentation d'impôts c'est-à-dire qu'on n'a pas touché à cette variable, c'est un fait objectif qui est au crédit de notre équipe politique et du conseil municipal quand il l'a voté, la question est de savoir si on arrive à tenir encore pour les prochaines années ? On le fera pour le BP 2025 c'est-à-dire que la majorité municipale finira son mandat sans avoir touché à l'impôt depuis 16 ans, ce sera dans le bilan puisque c'est l'heure du BP 2025 mais c'est aussi un regard rétrospectif que nous devons faire puisque nous sommes à la fin d'un mandat, il y a un travail bilantiel à faire. L'autre donnée, Marcus l'a dit mais trop rapidement, c'est que l'on a baissé notre encours de dette de manière substantielle puisque nous commençons le mandat en 2020 avec 35 M € de stock d'emprunts et nous finissons le mandat avec moins de 30 M € de dettes, ce qui veut dire que l'on est passé en-dessous de la barre des 1 000 € par habitant et là aussi c'est à mettre au crédit de l'équipe municipale. Cela veut dire que nous avons une marge de manœuvre supplémentaire si toutefois les taux d'intérêt repartent à la baisse, ce qui n'est pas encore d'actualité, c'est loin d'être le cas mais ils ont été longtemps très favorables, on a pu en profiter. Ce qui est important c'est que l'on a réalisé sur le mandat 7,5 M € d'investissements par an, soit 45 M € d'investissements rien qu'avec les moyens communaux et en même temps on a baissé de 5 M € notre stock de dettes.

Ce que je crois c'est que si on peut continuer à ne pas toucher à l'impôt, et même à le diminuer, il faut le faire pour les raisons qu'a très bien dit Sylvie Deforges, c'est une question de cohésion. Ris-Orangis est une ville populaire mais il y a encore des gens qui payent l'impôt et qui sont les bienvenus chez nous et qui doivent rester chez nous pour des raisons d'équilibre social évidentes. Pour cela nous avons deux champs d'action à mener : il faut que l'on réussisse nos projets de développement économique – on ne peut pas dire « il faut dépenser en investissement pour certains, plus en fonctionnement », si on n'a pas de recettes et qu'il vaut mieux être autonome dans ses recettes. D'ailleurs vous le noterez, par un effort de gestion l'autofinancement augmente. Ce n'est pas le fruit du hasard, on est passé de 1,8 à 3,2M € en un an c'est qu'on a bien géré et on a augmenté nos marges de manœuvre personnelles, de la municipalité. La question du développement économique est centrale, c'est pour ça que l'on se bat comme des chiens pour essayer de convaincre le Paris Saint-Germain de venir chez nous, c'est pour ça qu'on a des projets de port sur les bords de Seine et on essaie de revitaliser les Terres Saint-Lazare pour convaincre les investisseurs de venir chez nous. On a des projets de développement économique, pas beaucoup mais il faut qu'on les réussisse. D'ailleurs il faut que l'on se dise les choses très clairement : si on échoue avec le Paris Saint-Germain – il y a des pourparlers en cours, on joue complètement la partie – il faudra absolument qu'au moins sur la friche de l'ex-usine LU Danone on développe quelque chose qui sera peut-être moins signifiant, moins sexy, moins emblamique qu'une stade avec une grande équipe de football ou, comme on l'a pensé un temps avec la Fédération française de rugby mais il faudra absolument que sur la friche industrielle des 17 hectares il se passe quelque chose pour des recettes nouvelles. Depuis 2003 pour l'usine et pour l'hippodrome depuis 1996, on fait sans les recettes fiscales et sans les emplois donc il faudra qu'il se passe quelque chose. C'est la première piste, il faut être extrêmement volontaire, proactif sur la question du développement économique et nous le sommes. L'autre champ d'action est d'améliorer notre interaction à l'intercommunalité. Là aussi il faudra que l'on fasse le blanc mais c'est perfectible c'est-à-dire qu'aujourd'hui Ris-Orangis participe de cette intercommunalité, elle y joue un rôle central en termes de doctrine politique, on essaie de faire avancer un certain nombre de dossiers, on a encore voté le schéma de cohérence et d'organisation territoriale à l'unanimité au dernier conseil communautaire mais le retour budgétaire est faible, beaucoup trop faible, et il crée une forme d'inéquité territoriale qui devra être corrigée sinon le débat amorcé par Gilles Melin il y a quelques instants, en disant que certaines villes n'ont pas d'emprunts dans leurs comptes alors qu'on est obligé d'emprunter et qu'on a une charge sociale importante, ce débat aura lieu. Ce sont les deux pistes qu'il faut que l'on arrive à travailler mais, puisqu'on est sur le BP 2025, on va finir en beauté car 11,5 M € d'investissements c'est beaucoup au regard du contexte que l'on a décrit rapidement tout au long des débats. Un déstock de dettes de 5 M € c'est-à-dire de 15 % de notre stock d'emprunt c'est considérable et la non-augmentation pendant 16 ans c'est aussi un effort considérable qui a été demandé à nos services donc également aux élus. Je ne me résigne pas à augmenter les impôts, je veux renforcer le service public, c'est ce que vous dites aussi, mais il ne faut pas chercher les marges de manœuvre en faisant des coupes dans les services publics. Ce qui est proposé par l'extrême droite, lu par Mme Tisserand, « Vous avez trop de fonctionnaires, l'exemple c'est Draveil », donc si l'exemple c'est Draveil alors Ris n'est pas Draveil, on peut l'affirmer franchement. On essaie de trouver cet équilibre mais je suis d'accord avec vous, à un moment, à la fin de ce mandat et alors que l'on commence un nouveau mandat, c'est-à-dire une période de six années, il faudra que l'on fasse des choix qui nous engageront. Si on n'a pas des choix très forts en matière de développement économique et si l'agglomération ne joue pas son rôle, nous serons contraints puisque les conséquences des décisions nationales sur les collectivités locales ne font que commencer à moins qu'il n'y ait un changement de gouvernement, ce que l'on souhaite tous, mais pour l'instant ça n'est pas gagné.

C A.HENNI :

Je vous remercie de ces précisions. Vous avez raison, dans mon argumentaire j'ai oublié certe question que je rappelle souvent de recettes au travers d'un dynamisme économique. Vous avez raison, c'est essentiel. Mon raisonnement était plus non pas angoissé mais

quelque chose de cet ordre c'est-à-dire que je vois arriver une échéance électorale dans un délai court et au travers de cela je me dis « Comment réfléchit-on pour répondre ? ». Ça ne veut pas dire qu'il faut opposer les uns contre les autres, vous l'avez bien dit. La question de la démarche économique va-t-elle avoir lieu dans ce delta ? Je le souhaite du fond du cœur, il faut y travailler en tout cas si on arrive à démontrer les perspectives et qu'on peut y croire, c'est bien, en tout cas cela participe de cette question d'apaisement que j'appelle de mes vœux.

Pour répondre sur cette question, je vous l'ai dit, je ne suis pas sûr que ce soit le bon choix, je dis simplement – Monsieur Raffalli l'a dit mieux que moi – que je vous tire le chapeau, c'est vous qui l'avez fait, pendant 10 ans vous ne l'avez pas augmentée car moi aussi je paye la taxe mais je dis qu'à un moment il faut des recettes. Cela a été évoqué : soit il y a des recettes par un rapport économique, une dynamique économique, donc j'imaginais que dans l'effort vous avez raison, ce sont toujours les classes moyennes qui payent et qui subissent, c'est vrai. Quand je l'imaginais, dans mon propos je n'imaginais pas que les gens allaient payer 400 € mais je me disais que si chacun participait à hauteur de 30-40 €, c'est toujours beaucoup mais après je ne sais pas. J'ai réfléchi, je vous propose quelque chose, c'est peut-être une mauvaise idée, en tout cas terminer le mandat comme ça vient d'être dit, en disant « Terminons comme ça et après on voit », ça me convient très bien. La question économique me convient aussi très bien, si ça ne marche pas on aura des choses à débattre sur cette question de l'équipe. Nous avons aussi des propositions, on en a déjà fait, je dis simplement qu'il y a une situation, il faut en prendre toute la mesure, bien au-delà. Ris n'est pas épargnée par cette fantasmagorie sur la question des étrangers, sur la question de tout ce que l'on entend, il faut être vigilant dans un contexte particulier où Ris-Orangis et l'agglo sont encerclées (il y a le département, la région) car l'agglomération peut participer à jouer autre chose, encore faut-il qu'il y ait déjà un terrain d'entente avec les villes et je ne suis pas sûr que pour l'instant on aille tous dans le même sens comme ça. C'est mon point de vue de loin parce que je ne participe pas.

D.LEBIK :

Par rapport à ce qu'a dit Mme Deforges et ce que dit M. Henni, je comprends qu'à un moment donné il faut que l'on fasse partie de l'effort sauf qu'aujourd'hui les Rissois ne voient pas ce qui se passe : la ville n'augmente pas la part communale de la taxe foncière mais le département l'augmente énormément. Moi aussi j'ai aussi pas mal d'échos sur ce point, des personnes ont eu 500 € d'augmentation sur la taxe foncière, ce qui est un énorme sur un budget. Le problème c'est que le département augmente sa part mais cela ne rejaillit pas sur la ville donc la difficulté est là : demander aux Rissois de faire plus d'efforts pour quelque chose qu'ils ne vont pas forcément percevoir c'est compliqué. Beaucoup de gens aujourd'hui revendent sur Ris à cause de la taxe foncière, parce qu'elle est pour eux trop élevée. Pour vous donner un ordre d'idées, un T4 sur l'Aunette peut être à 1 500 € de taxe foncière, même plus parfois, ce qui n'est pas négligeable.

S.RAFFALLI :

Je conclus en essayant de faire la transition avec le dossier d'après puisque pour être très juste, nous avons augmenté les impôts. Un impôt a été augmenté, un seul : celui sur les logements vacants. À ma grande surprise nous avons découvert il y a une vingtaine de mois que sur Ris-Orangis vous aviez à peu près 200 logements vacants, ce qui nous paraissait considérable et nous avons pu – nous l'avons voté ici – augmenter de façon maximale la taxe sur les logements vacants, sur les résidences secondaires, nous permettant d'obtenir une recette fiscale supplémentaire de l'ordre de 200 000 €, ce qui n'est pas négligeable en recettes récurrentes, que l'on retrouvera budget après budget. Nous l'avons fait pour des raisons fiscales mais surtout parce que nous manquons grandement de logements à l'échelle de la région d'Île-de-France – cela renvoie à la question du Plan local d'urbanisme – il faut en construire encore puisqu'il y a une demande extrêmement forte. Pour nous, à Ris-Orangis, l'un des gisements possibles qui n'est pas suffisamment mobilisé c'est la vacance. On le sait, à l'échelle de la région Île-de-France ce sont 400 000 logements vacants, à Ris-

Orangis ce sont 200 logements vacants et par la fiscalité on engage les propriétaires à remettre leur bien sur le marché, soit à vendre soit à louer car ils ont une fiscalité très élevée. C'était cela notre intention pour rappeler cette augmentation très significative de l'impôt rissois mais très ciblée pour les raisons que je viens d'évoquer.

Sur le ROB peut-on solder le débat pour l'instant ? Nous reprendrons nos échanges au moment de la présentation du budget primitif. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Mme Tisserand une seule abstention ? M. Seridji vous voulez faire une explication de vote ?

S.SERIDJI :

Je pars du principe qu'aujourd'hui le contexte est incertain, qu'on est dans un moment où on fait des projections. Les projections, par nature, sont des hypothèses donc il y a des choses assez fiables – on sait que l'impoût sur les taxes locales sera le même – mais concernant les dépenses la réalité c'est que les prix évoluent. Je ne dis pas qu'il faut moins faire mais je pense qu'aujourd'hui il faut trouver les moyens de faire quelques économies, de prioriser. Même si le niveau de dette a diminué je ne suis pas forcément pour que la commune s'endette à l'échelle locale pour financer des projets alors que dans un contexte différent on pourrait potentiellement avoir des aides de l'agglomération, du Conseil départemental, de l'État ou de la région, j'aurais donc tendance à ralentir un peu et à voir comment évolue le contexte économique et social de notre pays et de notre région pour pouvoir par la suite agir comme on l'entend.

S.RAFFALLI :

Il faudra nous dire ce qu'on enlève, avoir le courage de le dire parce que les choses sont très précises, même au moment du ROB on a essayé d'être le plus précis possible, donc il faudrait nous dire ce qu'on enlève pour ralentir et il faudra nous donner la recette pour obtenir de l'argent supplémentaire du département, de la région et de notre agglomération. La méthode que vous allez nous proposer m'intéresse beaucoup, quelle est-elle ?

S.SERIDJI :

Il n'y a pas de recette magique, nous l'avons évoqué à plusieurs reprises à l'époque où nous étions en bureau, en réunion de groupe ou même dans la mairie. Il y a toujours cette histoire d'alliance entre certains territoires et je pars du principe qu'il faut aller au-delà des positions dogmatiques – ou partisanes, appelez-les comme vous voulez – et aujourd'hui il y a un intérêt. Aujourd'hui en France, à Ris en tout cas, nous sommes dans un contexte contraignant financièrement. On a dit que l'on était contraint, avec ce budget on est dans une logique de contrainte mais avec une logique de continuer de faire, ce que je ne critique pas, mais ce contexte financier constraint est le même pour l'agglomération, pour le département et pour la France. Une fois que l'on sait cela, que l'État par le PLF – il y a aussi le PLF SS, il y a différents dispositifs – a décidé de faire des économies donc qu'on le veuille ou non les économies vont être faites. Aujourd'hui je ne suis pas à l'agglomération, je pense qu'elle va continuer de faire avancer certains projets. Si sur les berges de Seine elle met la main à la poche et qu'elle finance, tant mieux, si ce n'est pas le cas et que la région, le département et Grand Paris sud ne financent pas, je serais d'avis de ne pas se lancer sur le projet des berges de Seine tout de suite, d'attendre par exemple.

S.RAFFALLI :

Il y a plein de choses qui n'ont pas été dites, c'est normal, il faudrait un éclairage, mais il y a eu des autorisations de programmes votées par l'agglomération donc ce n'est pas une aventure que l'on vous propose, c'est un investissement réel. D'ailleurs les marchés de travaux sont lancés, nous désignerons les opérateurs dès avril pour un chantier qui commencera, comme j'ai pu le dire aux vœux, en juin-juillet. Des engagements sont donc pris, par ailleurs nous avons un financement de l'État à hauteur de 1 M €. Les programmes qui ont été votés au sein du conseil municipal sur la Seine (Maison de la Seine, baignade et

renaturation des berges) ont leur financement. Ce ne sont pas des hypothèses, on ne s'y risquerait pas, d'ailleurs à Ris-Orangis c'est plutôt cette méthode qui est employée : on commence à parler des projets publiquement quand ils sont certains, pas quand ils sont hypothétiques. Il y a d'autres façons de faire mais ici c'est comme cela que l'on pratique donc il n'y a donc pas d'incertitudes sur la Seine. Si nous n'avions pas eu ces financements de nous-mêmes on ne se serait pas engagé compte tenu des montants qu'il faut mobiliser. Ce qui est très compliqué c'est de convaincre des collectivités publiques qui diminuent drastiquement leurs moyens d'action de financer plus, je n'ai pas encore compris comment on pouvait s'y prendre notamment auprès de la région et du département. Quand on n'a pas d'argent il vaut mieux avoir quelques idées donc il faut être à l'avant-garde des sujets, par exemple pour la Seine on est financé pourquoi ? Parce qu'on est les premiers à l'avoir fait, d'avoir un programme sérieux, réfléchi, depuis plusieurs années maintenant. Le schéma directeur s'est transformé en pré-projet puis en projet et avec 2 km de berges qui vont être totalement refaites, totalement embellies avec une baignade, une Maison de la Seine. Ce sont des choses que beaucoup de collectivités traversées par le fleuve nous envient mais c'est parce qu'on a travaillé sérieusement à ce sujet et parce qu'on a anticipé qu'on arrive à convaincre les financeurs même quand ils ne sont pas d'accord politiquement avec nous d'un point de vue idéologique.

Deux abstentions et le reste vote pour ?

C.A.HENNI :

Nous allons voter pour avec une précision si vous voulez bien : il faudra que l'on réfléchisse à ce que j'ai tenté de dire tout à l'heure dans le cadre du vote du budget. J'ai entendu, il ne s'agit pas de remettre en cause mais est-on capable d'aller plus loin pour des sujets très précis, comment on va plus loin et comment on accompagne plus loin ? Il faudra le penser dans le cadre du budget, c'est ce que j'essaie de vous dire.

S.RAFFALLI :

Il y a encore un mois-un mois ½ de travail donc rentrons au sein des commissions dans le détail de toute l'action publique que nous menons grâce aux services, c'est l'invitation que je vous fais, et regardons ici ou là s'il y a des choses ce que l'on peut faire évoluer. C'est possible, tout est perfectible, d'ailleurs nous réinterrogeons en permanence nos propres politiques publiques. Cela a été vrai pendant tout le mandat, c'est une méthode, donc profitez de cette période pour rentrer dans le débat, nous sommes ouverts à cela.

C.TISSERAND :

Pour le projet que vous avez pour l'hippodrome par exemple, le Paris Saint-Germain, avez-vous négocié pour des emplois ? Je pense qu'ils vont venir en créant des boutiques associées au sport donc des emplois seront-ils réservés aux Rissois ?

S.RAFFALLI :

Nous sommes au tout début d'une histoire et pour l'instant nous sommes au stade d'une compétition territoriale à l'échelle de la région Île-de-France qui est rude. Plusieurs territoires, plusieurs communes, plusieurs agglomérations sont en compétition et pour tout vous dire on ne connaît pas précisément le programme que souhaite développer ce grand club. C'est-à-dire qu'il y a un stade, et même sur le stade la jauge varie entre 60 et 90 000 places, ce n'est pas tout à fait le même projet et pour tous les développements alentour les choses ne sont pas non plus stabilisées. Je pense que l'on ne découvrira l'entièreté des intentions du club que lorsqu'ils auront désigné – je l'espère Ris-Orangis – le territoire qui sera retenu. À ce moment-là il y aura un dialogue de projet très poussé avec des équipes territoriales et on construira le projet ensemble, du coup on pourra faire des projections en termes d'emploi et en termes de fiscalité. J'ai le souvenir que l'on ait fait des projections pour le stade de la Fédération française de rugby, on devait être de l'ordre de 4 à 5 M € de recettes par an dans

les caisses de la ville. On retrouvait avec un stade la fiscalité que l'on avait au moment de l'usine LU, grossso modo il faut retenir cet ordre de grandeur. En termes d'emploi, un stade c'est peu d'emplois, environ 200, par contre il peut y avoir toute une série de développements alentours qui peuvent en créer un peu plus. Et puis ça peut être des emplois mais ça peut être aussi d'autres plus-values pour les habitants du territoire tels que des centres de formation, des équipements sportifs supplémentaires, une clinique spécialisée dans le sport, ce sont d'autres développements qui pourraient avoir un intérêt pour notre bassin de vie.

C A.HENNI :

Au sein de notre groupe nous sommes très partagés sur ce projet, nous l'avons été lorsqu'il s'agissait du stade de rugby. Il y aura des choses à débattre mais ce n'est pas le lieu, pour l'instant on était sur la question du ROB et la préparation du budget, même si indirectement il faut l'anticiper.

S.RAFFALLI :

On finit là sur le PSG mais comme on va passer sur le PLU ça peut être une discussion qui se prolonge. De toute façon, compte tenu du montant de l'investissement il y aura forcément la saisine de la commission nationale du débat public qui est une autorité administrative indépendante et qui mènera la démocratie de façon très volontaire et de façon normée. Ça ne sera plus géré par le maître d'ouvrage ni par le territoire mais par une autorité administrative indépendante. Souvenez-vous, nous avions employé cette méthode – c'est obligatoire, c'est la loi – au moment du projet de la Fédération française de rugby et c'est la même méthode qui sera reprise . Il y aura donc un débat sur toutes les questions que l'on évoque rapidement ici.

Nous avons compris pour les votes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR 30 VOIX POUR

ET 3 ABSTENTIONS

(L.Stillen, S.Seridji pour son propre compte

et pour celui de N.Féné dont il détient le pouvoir)

PREND ACTE de la présentation des orientations budgétaires générales du budget 2025, telles que précisées en annexe à la présente délibération

5. Lancement de la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Ris-Orangis « Habiter la Terre »

La révision générale du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Ris-Orangis a été approuvée le 20 décembre 2007.

Le PLU a ainsi intégré le contenu de toutes les procédures d'adaptation réalisées dans le cadre du POS approuvé en 1991, qui ont notamment permis la réalisation de projets urbains structurants sur le territoire, tels que la reconversion d'anciennes friches industrielles et militaires en bordure de Seine, au pied d'une gare RER, pour la création d'un écoquartier dit des « Docks de Ris » avec ses 1 000 logements.

Depuis 2007, le PLU a également fait l'objet de plusieurs procédures d'adaptation, dans le respect de son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), afin d'intégrer différents projets sur le territoire, tels que la création de 60 logements sociaux sur le site de l'ancienne gendarmerie au sud du quartier du Plateau, la maison d'accueil spécialisée pour personnes polyhandicapées à l'angle de la rue Brossolette et de l'avenue de l'Aunette, et

l'aménagement des cheminements au sein du Bois Saint-Eutrope par l'Agence des Espaces Verts.

Puis, de nouvelles évolutions législatives sont intervenues, impliquant la nécessité d'engager une procédure de révision générale en 2015. Ainsi, le PLU nouvelle génération de la commune de Ris-Orangis a été approuvé le 21 février 2019, projet de territoire ambitieux et durable, qui s'appuie sur ses atouts patrimoniaux et sur une volonté forte de définir les contours d'un modèle d'écologie urbaine, posant les premières fondations d'une future Ecopolis.

Il s'agit notamment de la création de 6,7 ha de jardins familiaux, d'une ferme de 6 ha en agriculture biologique sur un espace de 12 ha, de l'aménagement d'une coulée verte reliant la forêt de Sénart au Bois de Saint-Eutrope ou encore du projet de renaturation des berges de Seine, du développement de la géothermie sur le plateau qui chauffe aujourd'hui plus de 2 000 logements et de nombreux équipements publics, d'un deuxième puits qui alimente les logements de la ZAC des Docks, d'un troisième puits en voie d'achèvement dans le bas de la Ville. Ce sont des réalisations concrètes qui incarnent la vision de la ville habitable portée par la Municipalité depuis ces vingt dernières années.

La crise sanitaire de 2020 provoquée par la pandémie de Covid-19 a amplifié l'ambition écologique de Ris-Orangis par la volonté de structurer une politique de bifurcation écologique systémique au cœur des politiques publiques. En plus des réponses sanitaires immédiates apportées par la Commune comme la création de l'atelier de fabrication des masques, la Municipalité a déployé plusieurs outils visant à expérimenter et à poser les bases de cette politique.

La réalisation des États généraux de la Covid-19 pour accueillir les doléances des habitants, la mise en œuvre de l'expérience de démocratie participative « Où atterrir » avec les équipes du sociologue Bruno Latour, le déploiement de l'expérimentation Zéro Artificialisation Nette (ZAN) sur un financement de l'Ademe, ou encore l'engagement de la Commune dans le référentiel Climat Air Energie sont les outils de cette trajectoire.

Aussi, sur l'expérimentation ZAN, la ville s'est-elle engagée avec la volonté d'interroger son projet de territoire au regard de la qualité des sols.

La ville de Ris-Orangis compte parmi les 22 lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Objectif ZAN » lancé par l'Ademe en 2022. Le projet en partenariat avec le Cerema et le bureau d'études Sol Paysage, porte sur le volet A de l'AMI dit « Planification Urbaine » qui consiste à élaborer un PLU ZAN basé sur la connaissance des sols. Pour cela, dans le cadre de cette expérimentation, une analyse urbaine a été réalisée selon une méthode développée par le Cerema dite de « Diagnostic territorial croisé » afin d'établir, sur la base des données existantes (MOS Ile-de-France, Copernicus, Référentiel régional pédologique...), une carte sur laquelle sont identifiées les zones à enjeux de la Commune ayant un potentiel de renaturation, de densification, et les zones à préserver.

Ainsi, plus de 160 points de sondages pédologiques ont été réalisés sur le territoire rissois pour cartographier les sols et en donner une connaissance précise de leur qualité (carte pédologique, carte d'anthropisation, multifonctionnalité des sols) afin de pouvoir repenser l'aménagement de l'ensemble de la Commune.

Dans le cadre d'une démarche de recherche et de développement, la Ville en partenariat avec Sol Paysage a prolongé l'expérimentation au travers de l'AMI « Sol ZAN » porté par Gis Sol en effectuant 200 observations pédologiques supplémentaires pour établir une cartographie des sols au 1/10 000^{ème}.

Ces données deviennent un facteur déterminant et essentiel dans la stratégie du développement local. La prise en compte des sols va bien au-delà de la considération purement surfacique. Le sol doit être considéré comme une ressource à part entière dans une vision tridimensionnelle car il assure d'une part des fonctions écologiques essentielles dans l'écosystème, au bénéfice du vivant et de l'espèce humaine et d'autre part des services déterminants pour l'habitabilité du territoire (service d'approvisionnement, de régulation de la qualité de l'eau, régulation des crues, de régulation du climat, récréatifs, culturels).

Les données de l'expérimentation doivent permettre un changement de paradigme de la planification urbaine, qui intègre :

- la préservation des sols naturels et pseudonaturels de la Ville telle que les jardins des zones pavillonnaires, la ZAC de la Ferme d'Orangis, le parc de Dranem,
- l'orientation des projets selon les qualités multifonctionnelles des sols telle que les terres à proximité de la gare d'Orangis, la Mare à Pilâtre, le Pré aux Vaches, les friches agricoles du Bois de l'Épine,

- l'identification des zones à enjeux pour la renaturation telle que le projet de renaturation des berges de Seine et le projet du Cœur de Ville,
- l'identification des zones à enjeux pour la densification telle que la friche Blédina ou encore la friche Buffalo.

Outre le sol, la Ville s'est également engagée dans la démarche labelisée « Territoire Engagé Climat-Air-Énergie » par délibération en date du 13 février 2023, qui est un outil de structuration de sa politique environnementale dans un processus d'amélioration continue.

Dans cette continuité, la Ville élabore un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), qui répond à plusieurs objectifs :

- cartographier ses habitats naturels,
- dresser l'inventaire des espèces végétales et animales sur son territoire,
- intégrer la préservation de la biodiversité au cœur des documents d'urbanisme et de la politique d'aménagement (continuité écologique, plan de gestion...).

Enfin la mise en œuvre d'une politique environnementale globale de territoire doit prendre en compte le développement des mobilités collectives (la transformation de la ligne 402 en bus à haute performance TZEN 4, l'arrivée du T12) et des mobilités douces (le développement du vélo, des chemins pédestres), le lien avec la santé (la qualité de l'air, les espaces verts, renaturation des berges de Seine, l'alimentation locale), le besoin de relocaliser de l'emploi par le développement économique et industriel.

Cette politique environnementale concerne l'ensemble des politiques publiques par son caractère systémique (se loger, se déplacer, se nourrir, consommer, produire, ou encore travailler), qui seront questionnés dans le cadre de la présente procédure de révision générale.

Par ailleurs, des secteurs liés à des projets d'aménagement nécessitent également une procédure de révision du PLU :

- Le « Parc de la Theuillerie » sur 3,6 hectares dans le cadre du projet de requalification du pôle gare de Grigny Centre et notamment pour les besoins de créer une piste cyclable impactant à la marge la périphérie d'un Espace Boisé Classé (EBC).
- Des secteurs qui feront l'objet de mutation notamment sur le bas de la Ville, la fermeture récente du site ANTARGAZ, situé en limite de Grigny et grevée d'une servitude de Plan de Prévention des Risques Technologiques libérera plus de 28 000 m² de foncier. Une réflexion doit être engagée sur l'opportunité de mutation et le devenir du site. Il y a également le foncier voisin de la friche dite « Blédina » récemment acquise par un propriétaire privé qui sera questionné dans le cadre de la présente procédure de révision du PLU pour requalifier l'entrée de ville.
- Le secteur composé des deux friches de l'ex-site LU-DANONE et de l'hippodrome pour lequel la Commune s'attachera à concrétiser un zonage de projet dans la continuité des études réalisées depuis l'approbation du PLU. Actuellement, ce foncier en friche fait l'objet de pourparlers avec l'État dans le cadre du dispositif national 50 sites clés en main France 2030 et avec le club sportif Paris Saint Germain (PSG) pour la réalisation de son futur stade et de ses aménités.

Compte tenu de nos nouvelles priorités impliquant un réexamen systématique pour adapter les projets urbains face aux changements climatiques, de l'envergure des études menées ainsi que des futurs aménagements et de leurs impacts sur le projet de territoire de Ris-Orangis, il est nécessaire de réactualiser les orientations stratégiques du PADD, par une révision générale du PLU, conformément à l'article L.153-31 du code de l'urbanisme.

Ainsi, la présente procédure de révision générale vise à :

- Redéfinir les orientations stratégiques du projet de territoire de la commune de Ris-Orangis, qui devront s'appuyer sur les études issues de l'AMI ZAN conformément à l'esprit de l'article 192 de la loi Climat et Résilience, dans le respect des principes de développement durable et d'aménagement responsable, tout en répondant aux fortes demandes sociales de logement et d'emploi,
- Permettre la réalisation de projets entrant dans le champ d'application de la révision, notamment sur des secteurs en espace boisé classé,
- Intégrer les évolutions législatives et réglementaires en matière d'urbanisme, notamment la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021,
- Mettre en compatibilité le PLU avec les documents supra-communaux, dont notamment :
 - o Le Schéma Directeur Environnemental de la Région Ile-de-France (SDRIF-E),
 - o Le Plan de Déplacement de Région Ile de France (PDUIF),
 - o Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE).

La procédure de révision générale de PLU est régie à l'article L.153-32 et suivants du Code de l'Urbanisme, qui disposent que cette procédure est prescrite par le Conseil municipal et qu'elle s'effectue selon les modalités définies aux articles L.153-31 à L.153-33 du même Code.

De plus, en application de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme, la procédure de révision générale du Plan Local d'urbanisme fera l'objet d'une concertation qui se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration du projet et ce jusqu'à la délibération qui arrêtera le projet, et qui devra également tirer le bilan de la concertation.

Cette concertation se déroulera à minima de la façon suivante :

- *les modalités obligatoires mises en œuvre dans le cadre de la procédure de révision :*
 - *mise à disposition en mairie, au service urbanisme, d'un dossier présentant le projet de révision générale,*
 - *mise à disposition en mairie, au service urbanisme, d'un registre ou d'un cahier de concertation permettant de consigner les observations pendant les jours et aux horaires habituels d'ouverture du service au public,*
 - *l'adresse générique du service est à la disposition du public pour recueillir leurs observations durant cette concertation,*
- *les modalités supplémentaires proposées par la commune de Ris-Orangis :*
 - *organisation de deux réunions publiques,*
 - *parution de deux articles dans la gazette communale,*
 - *parution de deux articles sur le site Internet de la Commune.*

Bien plus encore, la Municipalité mobilisera des outils de démocratie participative à l'instar des méthodes déjà engagée lors de l'élaboration de ses projets (Eco-quartier des Docks de Ris, Parc de la Theuillerie, Cour Oasis de l'école Orangis, préfiguration d'aménagement du Pré aux vaches, collectif « Où atterrir » avec Bruno Latour et États Généraux de la Covid-19).

Conformément à l'article L.153-19 du Code de l'urbanisme, le projet de PLU arrêté sera ensuite soumis à enquête publique, avant son approbation en Conseil municipal.

Au regard des éléments ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal :

- *de prescrire la révision générale ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à saisir l'autorité environnementale ;*
- *d'inscrire au budget un financement pluriannuel de cette révision générale du PLU ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une dotation auprès de l'État pour les dépenses engagées par la procédure de révision générale ;*
- *de demander, conformément à l'article L.132-5 du Code de l'urbanisme, une mise à disposition gratuite des services de l'État pour assister la commune dans le suivi de la procédure.*

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer.

S.RAFFALLI :

Gilles Melin nous présente le lancement de la procédure de révision de notre Plan local d'urbanisme.

G.MELIN :

Dans la vie d'un élu, même si toutes les actions mises en œuvre ont leur importance, il en est qui ont forcément un impact majeur sur la destinée d'une ville. Ce que je vous propose d'adopter ce soir tient de cette importance pour les années à venir, cependant si le corps de cette délibération est d'actualité, il s'inscrit dans un temps beaucoup plus long que les quelques mois qui furent nécessaires à l'élaboration du contenu de cette procédure de révision générale de notre plan local d'urbanisme « Habiter la terre ». En effet ce contenu plonge ses racines dans au moins quatre décennies. En sortant volontairement des structures de la ville nouvelle d'Évry, le conseil municipal, dirigé par Daniel Perrin, nous a protégés d'une urbanisation débridée dont nous pouvons constater les effets sur la ville-Prefecture, de ce fait ils ont protégé des espaces pour le futur que nous sommes. Sous Thierry Mandon, la création des Jardins familiaux et l'émergence de l'écoquartier des Docks de Ris ont introduit l'importance de l'environnement écologique dans notre développement urbain. Par la suite, avec notre Maire Stéphane Raffalli, passer de l'écoquartier à l'éco-polis

aura été un slogan actif de notre conseil municipal pour mettre en cohérence les piliers du développement durable – on vient d'en parler – et soutenable, économie-environnement-société. C'est ce parcours, soumis aux aléas nationaux et mondiaux, qui s'exprime aujourd'hui : oui, nous devons habiter la terre, notre survie en dépend. Je veux remercier le Maire de m'avoir confié cette délégation si proche de mes convictions profondes, que mes études, mes rencontres et mes actions ont construit. L'énergie que nous y avons mise, élus, services et partenaires experts, nous a enrichis de connaissances, de méthodes et surtout ont bousculé les convictions et les conceptions anciennes de l'émergence de la ville d'hier pour en faire la ville d'après-demain.

Mardi dernier, comme le disait le Maire, notre agglomération a approuvé son SCOT à l'unanimité même si ce SCOT est un document fondamental qui, bien sûr, fait écho aux principes qui vont prendre corps dans l'élaboration de notre PLU. Alors, chers collègues, au boulot !

Considérant que notre PLU datant de 2007, revisité en 2015, avec nos projets d'aménagement et de développement durable ambitieux, nous a permis d'entrer dans une démarche urbanistique innovante en développant projets agricoles, coulée verte, renaturation des berges de Seine et projet géothermie.

Considérant que nous avons su affronter positivement la crise du Covid en structurant notre politique de bifurcation écologique et en nous appuyant sur l'énergie de nos concitoyens, en s'appuyant sur des sociologues éminents et des experts pour déployer une expérimentation zéro artificialisation nette et nous engager dans le référentiel exigeant Climat-Air-énergie. Considérant que cette expérience ZAN, planification urbaine, utilisant un ensemble de méthodes innovantes pour réaliser une cartographie des enjeux de renaturation, de densification ou de zones à préserver à tout prix, bien complétés par un ensemble de sondages de géologie. Ces deux études aboutissent à une carte d'une précision jamais réalisée à l'échelle d'une commune sur le sol français. Il devenait donc pour nous évident que cette prise en compte des sols nous conduise à les considérer comme une ressource, comme un patrimoine essentiel pour le vivant et l'espèce humaine, pour les services qu'ils rendent (approvisionnement alimentaire, régulation du grand cycle de l'eau et du climat, bien-être salutaire et culturel). Ce changement de paradigme de la planification urbaine intègre chez nous plusieurs choses : la préservation des sols naturels et pseudo-naturels de la ville telle que les jardins des zones pavillonnaires, la ZAC de la Ferme d'Orangis, le parc de Dranem ; l'orientation des projets sur les terres à proximité de la gare d'Orangis, la Mare à Pilâtre, le Pré aux Vaches, les friches agricoles du Bois de l'Épine ; l'identification des zones à enjeux de renaturation (berges de Seine, cœur de Ville) et zones de densification (friche Blédina ou friche Buffalo).

Considérant également l'élaboration de notre Atlas de la Biodiversité cartographiant les espaces naturels, les inventaires des espèces et qui doit intégrer leur préservation dans les documents d'urbanisme.

Considérant également l'évolution des mobilités douces et collectives, actuelles et futures, nécessaires à l'amélioration des conditions de vie portées par l'ensemble des politiques publiques (se loger, se déplacer, se nourrir mais aussi travailler, produire) seront questionnés.

Considérant que plusieurs projets nécessitent une procédure de révision de notre PLU : Le Parc de la Theuillerie classé » Espace boisé classé (EBC) et qui serait impacté par une piste cyclable ; une mutation du site ANTARGAZ, situé en limite de Grigny et prise en compte de l'opportunité sur les projets de la friche dite « Blédina » ; et bien sûr les deux fiches de LU-DANONE et de l'hippodrome qui feront l'objet de pourparlers avec l'État pour France 2030 et le PSG pour un futur stade hypothétique.

Tous ces considérants impliquent donc de réactualiser et redéfinir nos orientations stratégiques pour une révision générale de notre Plan local d'urbanisme pour nous permettre de réaliser des projets intégrant les évolutions législatives et la compatibilité de notre PLU avec le PDUIF (plan de déplacement d'Île-de-France), le SCOT et le SRCE de la région.

Cette procédure respectera les modalités obligatoires et supplémentaires (réunions, articles dans la Gazette et site Internet), en plus des outils de démocratie participative seront mobilisés comme nous avons pu le faire récemment. Le PLU sera bien sûr soumis à une enquête publique dont je vous fais grâce de tous les articles.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à prescrire la révision générale du PLU ; à l'autoriser à lancer toutes les consultations nécessaires pour désigner le ou les cabinets d'étude qui nous accompagneront pour la réalisation de celui-ci ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire pour assurer la conduite de la procédure de révision générale, notamment le contrat de marché avec le ou les cabinets d'étude et d'autoriser Monsieur le Maire à saisir l'autorité environnementale ; et d'inscrire au budget un financement pluriannuel de cette révision générale du PLU ; d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une dotation auprès de l'État pour les dépenses engagées par la procédure de révision générale ; et, conformément à l'article L.132-5 du Code de l'urbanisme, de demander une mise à disposition gratuite des services de l'État pour assister la commune dans le suivi de la procédure.

Je précise que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département, au Président du Conseil régional, au Président du Conseil départemental, au Président de l'établissement public compétent en matière d'organisation des transports urbains, à l'établissement public de coopération intercommunale, à la Chambre du commerce et de l'industrie territoriale, à la Chambre des métiers et à la Chambre d'agriculture.

Je précise également, conformément au Code de l'urbanisme, que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, d'une diffusion dans un journal départemental et d'une publication au recueil des actes administratifs.

Il vous appartient d'en délibérer.

S.RAFFALLI :

Y-a-t-il des prises de parole, même si le rapport est exhaustif et très bien rédigé compte tenu de l'importance du sujet, la présentation l'est tout autant, merci Gilles de cette introduction.

Même si on est au tout début d'une procédure, on ne fait que lancer ce soir la procédure de révision et on aura à connaître, pendant 18-24 mois, peut-être un peu plus, le contenu du droit des sols qui se forgera au gré de nos discussions mais il y a quand même quelques lignes fortes qui sont posées et peuvent faire l'objet de débats, de discussions, d'observations, peut-être de critiques aussi. C'est intéressant d'entendre ceux qui composent le conseil municipal à cet instant de la procédure.

On a défloré le sujet à de multiples reprises jusqu'à présent, je pense que ce n'est pas un désintérêt de la part des élus car c'est un sujet que l'on commence à maîtriser à Ris.

C A.HENNI :

Il n'y a rien à contester s'il faut le revoir ou le refaire, j'allais reprendre une expression de mes opposants : c'est de bon sens (aujourd'hui c'est un mot à la mode).

G.MELIN :

Je me méfie du bon sens, surtout du bon sens paysan car j'en viens et je vois les bêtises qui peuvent être faites au nom du bon sens paysan.

S.RAFFALLI :

Pas de prise de parole sur le sujet ? Je voudrais ajouter aux remerciements qui ont été faits à l'instant, car il y a beaucoup de travail réalisé à la fois par l'administration communale, un certain nombre de cadres de notre collectivité se sont beaucoup impliqués sur le sujet, à la fois pour suivre l'expérimentation réalisée avec le Cerema, l'Ademe, etc. (la base du plan

local d'urbanisme que l'on se propose de réaliser), l'implication des élus et en premier chef de Gilles Melin. Je vais peut-être dire une chose : au-delà de la définition du droit des sols car c'est l'objet d'un plan local d'urbanisme (comme d'un schéma de cohérence territoriale ou d'un SDRIF à l'échelle régionale), il est intéressant de voir que l'on a traité les trois concomitamment, c'est-à-dire qu'il y a eu une dialectique permanente entre la région, l'agglomération et la ville de Ris-Orangis. Ce n'est pas trop en faire de dire que l'expérimentation rissoise a permis d'irriguer, au-delà de ses propres frontières communales. C'est très vrai à l'échelle de l'agglomération mais nous avons été aussi entendus à l'échelle régionale par le canal de Monsieur Dugoin fils, qui est le maître d'œuvre principal de la rédaction du SDRIF : nous avons pu échanger grandement sur la stratégie, notamment sur l'attention très particulière que l'on portait sur les sols. Au-delà du droit des sols, notre PLU a pour ambition – j'espère qu'on y arrivera au bout de la procédure – de lancer un certain nombre d'alertes au-delà de l'intérêt pour les Rissois et du développement de notre ville de seconde couronne.

La première est évidente, c'est la question des ravages dus à l'expansion urbaine frénétique (nous sommes aux premières loges pour l'avoir connu, c'est l'histoire des villes nouvelles aux franges de la région capitale) donc nous marquons un coup d'arrêt extrêmement net, bien au-delà des exigences de la loi, bien au-delà du ZAN. On ne parle même plus du ZAN à Ris-Orangis puisque, plutôt que de regarder la notion de quantité de terres urbanisées, on regarde leur qualité et on définit une stratégie urbaine en fonction de l'expertise qui est menée. C'est la première chose : on met un coup d'arrêt à cette erreur collective à une époque où être moderne c'était forcément construire sur des terres agricoles. On voit bien l'ineptie et le total anachronisme, le danger que cela recèle. La deuxième chose c'est qu'au travers de ce PLU, parce que nous sommes territoire prioritaire de seconde couronne (cela renvoie à nos questions budgétaires de tout à l'heure), on rappelle que notre région capitale est encore une région très ségrégée. Même si c'est une région extrêmement riche à l'échelle européenne (sans doute la première région d'Europe) on voit bien qu'il y a des inégalités territoriales qui ont des conséquences extrêmement lourdes sur la cohésion de nos territoires et que l'on ne peut pas continuer comme cela. Il faut absolument tirer les leçons de cette urbanisation qui n'est plus maîtrisée par la puissance publique, notamment par l'État qui a complètement disparu de ces sujets sauf à accentuer – c'est cela le paradoxe – les inégalités territoriales constatées à l'échelle de la région Île-de-France en investissant là où il y a beaucoup de richesses et en oubliant une grande partie des territoires qui composent cette grande région. C'est tout le débat que nous avons sur les frontières et les limites : c'est quoi le Grand Paris ? Ris-Orangis est-elle dans le Grand Paris ou non ? On peut participer à la dynamique métropolitaine, pourquoi nous la refuserait-on ? Nous avons des choses à apporter à la région Île-de-France.

La deuxième alerte, après la question écologique, c'est la question de la ségrégation sociale et du risque de schisme à la grande échelle régionale.

Le troisième sujet – il faut toujours parler des dynamiques démographiques – c'est est-ce que l'on continue à encourager une poussée démographique à la hausse ? Je regardais les chiffres de la région Île-de-France avant nous, c'est quand même assez étonnant : au début du siècle dernier, en 1901 très exactement (c'est la date du premier recensement) il y avait 4,7 M d'habitants en Île-de-France. Aujourd'hui on est à 12,3 millions c'est-à-dire qu'on a presque triplé donc est-ce que nos politiques d'aménagement du territoire continuent à permettre cette croissance quand un certain nombre de territoires de province sont désertés et où il y a encore la possibilité de développer une vie heureuse, avec des logements vides, etc. C'est une vraie question et au travers du PLU que l'on va rédiger ensemble ces trois questions sont posées, elles vont bien au-delà du simple objet réglementaire d'un Plan local d'urbanisme, elles posent des questions politiques qui sont devant nous et auxquelles il faudra aussi que l'on réponde à l'échelle communale par les décisions que nous prendrons. Est-ce que l'on va refuser, stopper, accélérer la poussée démographique ? C'est intéressant. Est-ce que l'on va continuer à produire du logement comme on a pu le faire ces 10 dernières années ou est-ce que l'on ralentit, même si on connaît la prégnance sociale très forte à Ris-Orangis ? Est-ce qu'on stoppe complètement ? Nous aurons à arbitrer ces sujets majeurs pour une traduction dans les différents documents du PLU. Nous allons commencer par le

plan d'aménagement et de développement durable, c'est le document le plus politique, qui fera aussi l'objet de discussions. Je me donne pour objectif qu'à la fin du mandat, c'est-à-dire dans 12 mois, on ait passé l'étape du PADD et que l'on bascule vers l'écriture réglementaire de notre PLU. Nos successeurs poursuivront le travail, s'ils veulent le remettre en cause complètement ils auront cette liberté mais nous aurons entamé de façon très politique la première étape de la révision.

C A.HENNI :

Je ne vais pas ouvrir un débat mais il y a deux choses : il y a la question du citoyen dans cette histoire, à quel moment participe-t-il à la réflexion, au débat ? Il faudra voir comment on construit avec lui car ça ne peut pas être un entre-soi d'élus ou d'experts, si ça n'est que cela, c'est compliqué.

Je vous ai souvent entendu parler de cette inégalité territoriale, vous l'avez conceptualisée Monsieur le Maire, ça fait longtemps que vous réfléchissez à ce rapport d'inégalité, le territoire comme en jeu d'inégalités, de discrimination même. On pourrait réinterroger à plus long terme, j'étais de ceux qui n'étaient pas pour les agglomérations, j'ai toujours considéré qu'on éloignait le citoyen de la décision et, au-delà de ça, j'ai toujours considéré qu'en centralisant toutes les mêmes choses en un même lieu, on arrivait à construire des logiques de désertification et centraliser au même endroit toutes les choses avec tous les maux. Peut-être qu'il faut repenser la question du territoire mais sous un autre angle, il y a des lieux où il n'y a personne et tous les endroits où tout le monde se trouve, serré, on ne se parle plus, avec tout ce qui se génère en termes de violence. Il y a peut-être des endroits où il n'y a plus rien, à Ris-Orangis des choses sont faites mais en termes de soins, en termes d'hôpitaux, comment réfléchit-on dans les autres lieux ? De mon point de vue il y aura à repenser la question des agglos et des territoires, je ne sais pas comment car l'idée de l'agglomération c'est aussi une mutualisation de plein de choses et on s'est dit que ça allait marcher. Vous posez la question de savoir si Ris-Orangis fait partie du Grand Paris ou pas ? D'accord mais quel sens cela a-t-il ?

Juste une anecdote : pendant les Jeux olympiques – ce n'est pas en France, c'était au Brésil, ça date de 2008 je crois – où quelqu'un qui s'appelle Lula, on ne peut pas le soupçonner d'être à droite, mais à un moment ils ont décidé de récupérer toutes les favelas et de chasser les gens qui y habitaient pour les expatrier à 80 km dans des beaux appartements, où il n'y avait rien autour, pour faire venir les plus riches dans les favelas parce que c'était le lieu qui dominait la mer. C'est une logique qui n'appartient pas à un camp plutôt qu'à un autre, il y a des logiques de gentrification, d'argent et autres donc il faut réfléchir. Je partage cette analyse que vous avez de la discrimination des territoires, de l'impact, pourquoi y aurait-il des territoires plus riches et d'autres plus pauvres, pourquoi des territoires auraient droit à beaucoup de choses et d'autres à rien. On est sur un processus de droit, la question du droit commun est une question et c'est vrai qu'il faut y réfléchir et cela demande du temps, de l'énergie, et je ne suis pas sûr que demain on garde les départements, à la façon dont va être gérée la France. Là on parle de redessiner des régions donc je ne sais pas ce qui va se passer et si ça n'est pas demain ce sera dans 10 ans, en tout cas il y a quelque chose de cet ordre qu'il faut à mon avis anticiper. Vous dites que les gens qui arriveront après en feront ce qu'ils veulent mais si on veut bien dessiner le terrain c'est bien.

S.RAFFALLI :

Sur la mobilisation des sciences participatives et de l'intensité de la démocratie locale autour du Plan local d'urbanisme, Gilles l'a dit tout à l'heure, peut-être un peu rapidement, mais il a souligné le fait que c'était notre culture et que l'on allait s'y employer. C'est une méthode qui est à écrire, qui ira bien au-delà des obligations réglementaires sur le sujet : on associera les habitants de la ville mais aussi au-delà parce que je pense que le PLU de Ris-Orangis n'intéresse pas que les Rissois.

Sur les projections démographiques à l'échelle régionale, dans le SDRIF, aux dires d'experts, on prévoit une décroissance à hauteur de 2050. Je ne sais pas si elle se vérifiera, sur quelles bases ils ont pu l'évoquer, mais le SDRIF est pensé à partir de cette donnée démographique.

Sur la question de l'aménagement du territoire, je pense que c'est quelque chose qui est porté extrêmement fort, d'ailleurs la manière dont est organisé le gouvernement actuel est assez significative – je ne sais pas combien de temps il durera – car vous avez un Ministre qui est en charge de toutes les politiques publiques qui composent l'aménagement du territoire, notamment le logement et le transport. C'est la première fois depuis 1984 c'est-à-dire que depuis 1984 il n'y avait pas eu de Ministère de l'aménagement du territoire, il ne s'appelle pas tout à fait comme cela mais au moins le Ministre en place a sous autorité toute une série de ministres délégués ou de secrétaires d'État qui lui permettraient de mobiliser. Est-ce juste un effet d'annonce, une forme superficielle de la réponse que nous attendons d'un retour de l'État, de sa puissance, etc., dans la question de l'équité territoriale ? Je suis sceptique mais c'est assez significatif.

Sur la question de l'intelligence artificielle on voit bien que l'État, quand il y a de grands investissements économiques aujourd'hui – est-ce sporadique ? ponctuel ? – veille à cibler des territoires qui sont plutôt en décrochage (pas toujours) : les Hauts de France, une partie de la Normandie. Quand il investit encore et encore sur le Plateau de Saclay il y a quand même un sujet. Je pense qu'au plus haut niveau de l'État on commence à comprendre que cela est primordial – je l'espère – et je pense qu'au moment des élections présidentielles ce sera l'un des points qui sera discuté.

Sur le lancement de la procédure peut-on voter unanimement ce lancement ? Pas de difficulté ? Je vous remercie et encore félicitations.

G.MELIN :

C'était un travail d'équipe, je ne vais pas en rajouter.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

PRESCRIT la révision générale du PLU.

AUTORISE Monsieur le Maire à saisir l'autorité environnementale.

DECIDE d'inscrire au budget un financement pluriannuel de cette révision générale du PLU.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une dotation auprès de l'État pour les dépenses engagées par la procédure de révision générale.

DEMANDE, conformément à l'article L.132-5 du Code de l'urbanisme, une mise à disposition gratuite des services de l'État pour assister la commune dans le suivi de la procédure.

PRECISE conformément à l'article L.132-7 du Code de l'urbanisme que la présente délibération sera transmise et notifiée :

- à Madame la Préfète du département,
- au Président du conseil régional,
- au Président du conseil départemental,
- au Président de l'établissement public compétent en matière d'organisation des transports urbains,
- au Président de l'établissement public de coopération inter-communale compétent en matière de PLH,
- à la chambre de commerce et de l'industrie territoriale,
- à la chambre des métiers,
- à la chambre d'agriculture,
- au gestionnaire d'infrastructure ferroviaire.

PRECISE, conformément à l'article R.153-21 du Code de l'urbanisme, que la présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage en mairie pendant un mois,
- d'une diffusion dans un journal départemental,
- d'une publication au recueil des actes administratifs.

6. Autorisation de signature de la convention d'aide financière attribuée par l'Etat au titre du Fonds vert « Renaturation en ville » – pour l'aménagement d'une « rue jardin » sur le territoire de la commune de Ris-Orangis

Afin de répondre aux multiples défis de la transition écologique et sociale, la ville a lancé un projet pilote avec une « rue jardin ». La Ville de Ris-Orangis a souhaité étudier le projet de « rue jardin » traversant et reliant trois zones : depuis le secteur du Plateau jusqu'aux bords de Seine en passant par différents quartiers et paysages urbains.

La rue jardin est un projet de connexion des différents environnements. La commune est engagée dans une démarche de nature en ville, ainsi elle mène plusieurs projets d'urbanisme de requalification, renaturation, végétalisation en son enceinte : ZAN, renaturation des berges de Seine, parc de la Theuillerie, Cour Oasis...

La maîtrise d'ouvrage du projet a été assurée par la ville de Ris-Orangis et le pilotage de l'étude par la Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme.

La consultation a eu pour objet de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre pour la conduite de deux missions :

→ Une mission d'animation / concertation / co-construction avec l'ensemble des usagers (enfants, adultes de la communauté éducative), les élus référents, les services gestionnaires et les acteurs locaux qui ont contribué à l'élaboration du projet (riverains, comité de quartier, groupe biodiversité, etc...).

Cet espace retrouvé a intégré une réflexion sur la restauration des continuités écologiques, la préservation de la biodiversité, l'insertion du végétal et des espaces rafraîchis en ville, la gestion optimisée des eaux de pluie et de ruissellement.

Le montant du projet s'élève à 4 780 960 € H.T.

Une aide financière d'un montant de 195 777 € H.T. est prévue au titre du Fonds vert correspondant à 77,53 % du montant de 252 506 € H.T. retenu par l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la partie de la gestion des Eaux Pluviales en zones urbaines, en réduisant à la source des écoulements de temps de pluie.

Pour permettre le versement de cette subvention, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'aide financière avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et tous les documents subséquents.

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer.

S.RAFFALLI :

Nous restons avec Gilles Melin pour un dossier tout aussi important qui est la renaturation de notre ville et le travail que nous faisons sur la rue jardin.

G.MELIN :

C'est une délibération qui va aussi dans l'autre sens, comme on dit « Quand on n'est pas riche il faut avoir des idées » et comme aux échecs il vaut mieux avoir les blancs et avoir un coup d'avance, c'est donc d'anticiper sur quelque chose qui verra sûrement le jour et d'autoriser la signature de convention d'aide financière sur le projet dit de la « rue jardin ». C'est encore un projet et nous avons besoin de l'aide financière pour construire ce projet qui se construira avec une maîtrise d'œuvre qui aura deux missions principales : une mission d'animation, de concertation et de co-construction avec l'ensemble des habitants, la communauté éducative et des élus référents. C'est ce que nous avons commencé à lancer sur la Theuillerie et la cour oasis, les prémisses de cette discussion qui devra demain nous

amener à élaborer un PLU certes « Habiter la terre » mais avec tout le monde et par tout le monde. La délibération concerne une aide financière d'un montant de 195 000 € environ au titre du fonds vert, ce qui correspond à un peu plus de 77 % du montant retenu par l'agence de l'eau Seine-Normandie qui travaille, comme pour la cour oasis, à faire en sorte qu'il y ait plus de zones d'infiltration de façon à ce que les eaux pluviales n'arrivent pas directement à la rivière.

Il nous appartient de délibérer pour permettre au Maire de signer les documents afférents à l'élaboration de cette rue jardin qui reliera le Plateau à la Seine, c'est bien l'objectif, pour permettre aux enfants qui habitent le Plateau et qui ne savent même pas qu'il y a le fleuve de pouvoir aller s'y baigner, on espère, avec le soutien retrouvé du département pour nous aider à mettre en place notre baignade future.

C A.HENNI :

Nous aimerais savoir si on a déjà décidé d'où elle part, par où elle passe et comment cela s'organise avec les pavillons, avec les voitures. A-t-on déjà des idées ou est-ce simplement le travail qui vient d'être énoncé ?

G.MELIN :

Nous avons l'idée de relier le Plateau à la Seine, il faut passer quelque part donc pour qu'une artère parte du cœur (de ville) pour descendre à la Seine (pas à la veine) il faut traverser la Nationale 7, forcément. Il y a un endroit sous la Seine donc cela veut dire que le chemin prévu empreinte la descente des pentes (c'est comme ça que souvent les gens l'appellent), l'arrivée sur la Nationale 7, ensuite la rue de la Fontaine ou la rue Casanova de façon à retrouver la rue Fromont et de passer ensuite à travers l'écoquartier pour rejoindre la Seine. Ce cheminement est possible, après il y a tout ce travail. C'est quand même un lieu où les enfants...

S.RAFFALLI :

L'idée initiale – même si le programme est circonscrit et qu'il y a un montant parce qu'il faut mettre un montant, on va chercher des subventions dans le cadre du fonds vert – est d'appliquer à plus grande échelle la méthode que l'on a employée notamment sur le quartier de la place des Fêtes, Talhouët, Robida, impasse Marie-Thérèse et toutes les rues perpendiculaires, où à partir d'une rue traitée on a traité l'ensemble d'un quartier. Aujourd'hui il y a un tracé parce qu'il faut en mettre un dans le dossier mais ce qu'il faut retenir c'est le principe de limitation de la circulation par les aménagements qui seront proposés où il y aura une place plus importante pour la nature mais moins importante pour la voiture, cela deviendra en réalité des rues semi-privées, c'est cela l'intention dans nos zones pavillonnaires. C'est tout le problème des pentes qui ont été fortement densifiées depuis l'après-guerre et nous avons des conflits d'usage évidents et parfois des shunts. On a un premier tracé, celui rappelé par Gilles Melin, mais notre idée est que cela vienne coloniser une bonne partie des rues qui seront connexes à l'axe principal. C'est un programme pluriannuel de voirie sur des voiries secondaires, sur un secteur qui en a besoin. On identifiera mais la stratégie dépendra de l'urgence. Je ne sais pas si vous avez fait attention mais parfois notre agglomération nous saisit pour des problèmes d'assainissement dans les sous-sols, ce qui enclenche de facto le traitement des rues qui n'était pas forcément prioritaire dans le plan pluriannuel proposé par nos services et arbitré par nos élus mais ils le deviennent par la force des choses. On verra donc comment évoluer mais c'est un gros programme de travaux sur la voirie pour les années à venir, c'est un dossier qui ne fait que commencer. On a une étude de maîtrise d'œuvre qui nous a fait une première proposition, elle sera présentée dans les prochaines semaines ou les prochains mois auprès des premiers riverains intéressés.

C A.HENNI :

Il y a même des gens qui voulaient que l'on mette un téléphérique pour monter de la Seine.

S.RAFFALLI :

Nous autorisez-vous à aller chercher de l'argent auprès de l'État ? Pas de difficulté pour tout le monde ? Unanimité du conseil ? Sofiane nous y aidera puisqu'il a la bonne méthode pour trouver de l'argent.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention d'aide financière avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, au titre du Fonds vert Axe 2 « renaturation des villes et des villages », et pour son projet urbain d'aménagement d'une « rue jardin » sur son territoire avec les objectifs du projet - apaiser, partager, végétaliser.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'aide financière avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie au titre du Fonds vert ainsi que tous les documents subséquents.

7. Autorisation de signature de la convention de financement de soutien de la Région Ile-de-France au VIF (RESEAU VELO Ile-de-France)

Les rives de Seine à Ris-Orangis présentent un fort potentiel de développement. Écrin de verdure à proximité immédiate des nouveaux aménagements du bas de la Ville, élément structurant de la trame verte, bleue et noire sur le territoire de Ris-Orangis, la Seine et ses berges sont des atouts forts pour la commune, aujourd'hui encore peu exploités.

Forte de ce potentiel, la ville a souhaité s'engager dans une stratégie d'aménagement consistant à affirmer le rôle des berges comme lieu de destination, participant pleinement à l'identité et à l'attractivité de la Ville de Ris-Orangis, à la qualité de ses trames écologiques et au maillage de l'offre de services et d'équipements.

À cet effet, un schéma directeur d'aménagement et de programmation de l'axe Seine a été élaboré et validé par le Conseil municipal en 2019.

- Linéaire des aménagements cyclables :

Linéaire des aménagements cyclables concerné par la présente demande de subvention au titre du soutien régional au réseau VIF (Réseau Vélo Ile-de-France) : 2,1 km

Localisation du tracé : situé en rive gauche de la Seine, allant du pont de l'Amitié (RD31) jusqu'au croisement du chemin de halage avec la rue de l'Ecorne Bœuf, en limite communale d'Évry-Courcouronnes.

- Contexte de l'opération :

Les aménagements des berges sont portés par la Ville de Ris-Orangis, sous sa maîtrise d'ouvrage, en partenariat avec Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et en concertation avec Voies Navigables de France (VNF). Lors du travail de définition du projet, mis en œuvre par l'Agence Chemetoff, la Ville a tenu à associer l'ensemble des usagères des berges de Seine pour concilier les attentes de chacune. La place du vélo sur ces nouveaux espaces a occupé une grande partie des débats.

En effet, la ville de Ris-Orangis est située sur deux itinéraires vélo structurants :

- l'Eurovéloroute n°3, dite Scandibérique, reliant Trondheim (Norvège) à Cap-Fisterra (Espagne),
- La branche sud de la ligne V7 du réseau Vélo Ile-de-France (VIF) qui relie Mantes-la-Jolie / Saint-Fargeau-Ponthierry / Melun, en cours d'aménagement dans les villes traversées et soutenu par la Région Ile-de-France.

Le tracé VIF V7 sud, arrivant de Draveil par la rive droite de la Seine, change de rive au niveau de Ris-Orangis, en franchissant le pont de l'Amitié (RD31). Son parcours rissois s'étend sur 2,2 km. A partir du pont de l'Amitié, le tracé s'appuie sur le quai de la Borde et le chemin de halage, en rive gauche de la Seine. Il s'agit d'un projet d'ensemble dont les aménagements s'étendent jusqu'à la limite communale avec Évry-Courcouronnes, avec la Seine pour élément majeur du paysage.

Un travail fin a été mené pour qu'un compromis entre renaturation et passage des cycles soit trouvé.

Le réseau Vélo Île-de-France est connu sous le nom de VIF et anciennement appelé RER V, est un projet régional ambitieux qui vise à faire du vélo un véritable mode de transport pour tous les Franciliens. Il a été imaginé par le Collectif Vélo Île-de-France qui rassemble une quarantaine d'associations cyclistes et plus de 2 000 adhérents.

Depuis 2020, le réseau Vélo Île-de-France est porté et structuré par la Région Île-de-France qui finance les aménagements à hauteur de 60 % et investit 300 millions d'euros sur la première phase du projet.

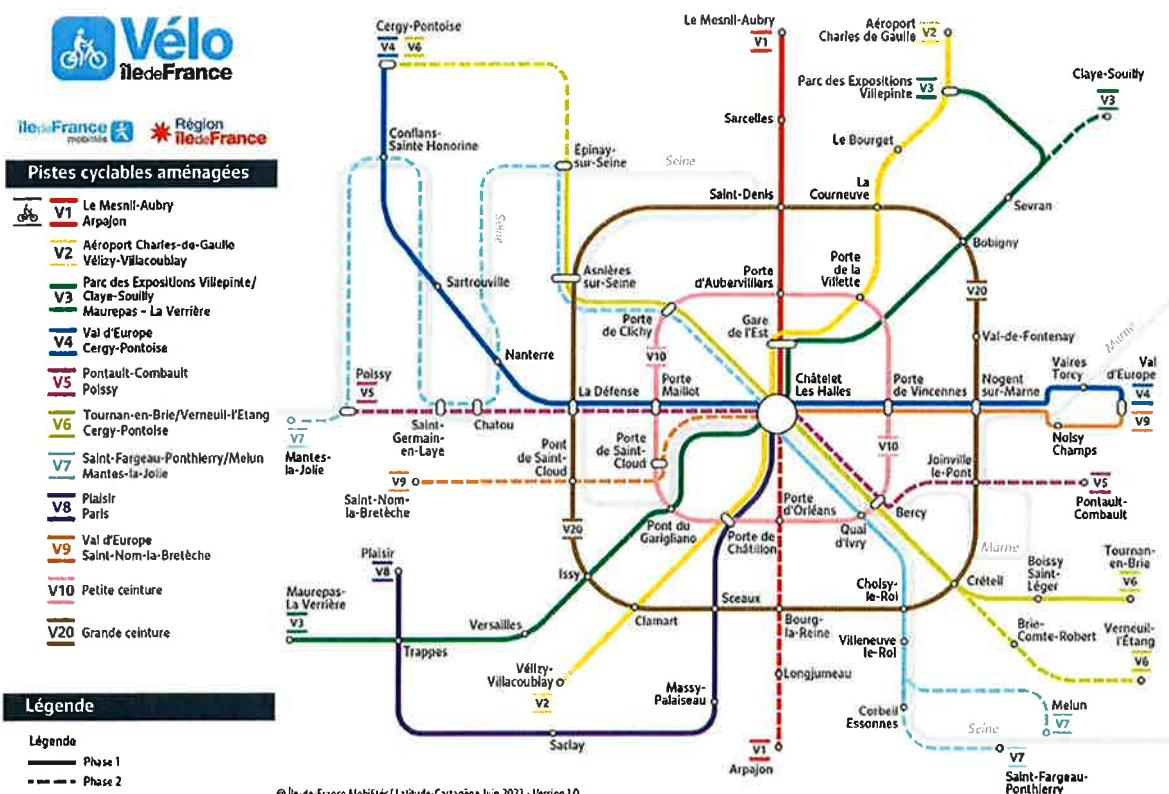
L'objectif de ce réseau cyclable structurant à l'échelle de la Région Île-de-France conçu pour les trajets du quotidien est d'encourager les déplacements pendulaires avec des aménagements de qualité.

Ce projet a pour ambition de créer 750 km d'aménagements de voies cyclables d'ici 2030. Ces 750 km se répartissent sur 11 lignes, des itinéraires qui relient les principales zones urbaines et centres d'activité de la région.

La ville de Ris-Orangis est localisée sur la ligne V7 du réseau VIF. Son tracé emprunte la voie en bord de Seine, du Pont de l'Amitié à Évry-Courcouronnes.

Afin de concentrer les efforts financiers et humains, le projet se déroule en deux phases :

- Phase 1 : mise en service de 450 km d'aménagements cyclables d'ici fin 2025 ;
- Phase 2 : mise en service de l'ensemble du réseau en 2030.



Il doit être tenu compte d'un cahier des charges exigeant dont les principes sont reproduits ci-dessous :

Les principes fondamentaux du réseau Vélo Île-de-France

Le réseau Vélo Île-de-France est un réseau cyclable à haut niveau de service qui répondra aux besoins des cyclistes du quotidien. Sa valeur ajoutée :

Confort Sécurité Continuité Efficacité Lisibilité Capacité

Par délibération en date du 1er juin 2023, la région Ile de France a approuvé la convention de financement-type permettant de bénéficier de son soutien financier.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement de soutien de la Région Ile-de-France au VIF (RESEAU VELO Ile-de-France) à hauteur de 60% du coût total HT de l'opération d'aménagements cyclables sur l'itinéraire du réseau Vélo Ile-de-France – ligne V7 situé en rive gauche de la Seine, allant du pont de l'Amitié (RD31) jusqu'au croisement du chemin de halage avec la rue de l'Écorne Bœuf, en limite communale d'Évry-Courcouronnes, ainsi que tous les documents visant à permettre de bénéficier du soutien financier de la Région Ile-de-France.

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer.

S.RAFFALLI :

Autre bailleur de fonds publics disponible pour nos projets.

G.MELIN :

Cette délibération porte sur l'autorisation de signature d'une convention de financement de soutien de la région Île-de-France au VIF qui est le réseau Vélo Île-de-France. Là aussi c'est un travail qui est mené depuis déjà très longtemps car nous avons la chance d'avoir des citoyens comme Provelo qui nous aident à progresser à la fois sur les itinéraires, le contenu, l'éducation en vélo. Cela rejoint tout ce que je disais en aparté du PLU qui concerne cet ensemble du label Climat-air-énergie, c'est important. Il s'agit ici d'aller chercher, dans le cadre du projet des berges de Seine, le moyen de faire financer l'ensemble de l'aménagement de la voirie. Vous voyez bien que dans le projet berges de Seine il y a la renaturation, la Maison de la Seine, les abords et la qualité du revêtement qui doit à la fois respecter le sous-sol qui est important parce qu'on a un certain nombre de tuyaux différents qui passent là, la voirie devra supporter également les camions des poubelles, des pompiers et autres mais surtout elle devra respecter la possibilité de faire du vélo en toute quiétude et en toute sérénité. Dans la délibération vous avez l'ensemble de la carte des VIF qui sont proposés, la partie du VIF qui nous concerne est la partie qui descend du sud de Paris pour aller jusqu'à Melun et éventuellement Fontainebleau et qui occupe nos berges de Seine, du pont de l'Amitié jusqu'à Évry. Ça a été un débat, les gens du vélo voulaient initialement la faire passer rive droite, on a réussi à ce qu'elle vienne rive gauche, le VIF c'était 4,5 mètres d'autoroute vélo et on a réussi à faire en sorte que ce soit une autoroute partagée.

Actuellement le tracé retenu c'est Draveil, le pont de l'Amitié, chemin de halage et on continue sur Évry-Corbeil. Le vrai problème sur la rive droite c'était l'arrivée dans Corbeil rive droite, nous avons juste dit « On est là, on a nos berges de Seine piétonnes, est-ce que ça vous intéresse ? » et ça a intéressé les gens du vélo parce que ça a évité de traverser le pont mais il fallait quand même traverser le pont de Corbeil. En démocratie participative les échanges avec Provelo font que c'est gagnant-gagnant car quand on est en face d'une commission sur le VIF, qui date déjà du mandat d'avant, il faut pédaler un peu mais c'est agréable d'arriver à ce résultat.

E.COUTURIER :

Je suis assez content que cela prenne forme car il y a 20 ans j'avais commencé avec l'agglomération, Viry et Grigny. C'est moi qui avais fait le parcours jusqu'à Vigneux, j'étais redescendu, j'avais essayé de voir comment on pouvait passer à certains endroits. Dans mon rapport j'avais dit que c'était très compliqué, les gens qui viennent ne sont pas des petits vélos, ils ont des porte-bagages et pas mal de matériel et j'ai dit « Avec mon VTT je n'arrive pas à passer, je pense qu'il va y avoir un petit problème ».

G.MELIN :

Bravo ! C'est ça qui est important. C'est une vieille histoire qui aboutit.

S.RAFFALLI :

On peut espérer au-delà du million en financement donc quand on fait les comptes, ce qui renvoie à nos questions budgétaires de tout à l'heure : 5,5 M € de l'agglomération, 1 M € de l'État et 1 à 1,5 M € de la région, vous voyez que l'on tutoie presque les 9 M € du budget global.

Pas de difficulté pour cette recherche de financements ? Merci.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

PREND ACTE de la demande de subvention formulée auprès de la Région Ile-de-France en vertu de la décision n° 2024/363 en date du 17 décembre 2024 pour les travaux d'aménagements cyclables sur l'itinéraire du réseau Vélo Ile-de-France – ligne V7 situé en rive gauche de la Seine, allant du pont de l'Amitié (RD31) jusqu'au croisement du chemin de halage avec la rue de l'Écorne Bœuf, en limite communale d'Évry-Courcouronnes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de financement de soutien de la Région Ile-de-France au VIF (RESEAU VELO Ile-de-France) à hauteur de 60% du coût total HT de l'opération d'aménagements cyclables sur l'itinéraire du réseau Vélo Ile-de-France – ligne V7, ainsi que tous les documents visant à permettre de bénéficier du soutien financier de la Région Ile-de-France.

S'ENGAGE :

- À ne pas commencer les travaux avant la date d'approbation par la Commission des transports et des mobilités de la Région Ile-de-France,
- À tenir la Région Ile-de-France informée de l'avancement des réalisations (dont la pose de panneaux de chantier avec logo régional),
- À supporter au moins 20% de financement sur fonds propres sur le montant HT des travaux.

8. Octroi de subventions au profit des familles rissoises dans le cadre d'un voyage scolaire en Espagne organisé par le collège Jean-Lurçat

Dans le cadre du programme scolaire et particulièrement l'apprentissage des langues, les professeurs d'Espagnol du Collège Jean Lurçat ont souhaité organiser un voyage scolaire pour les élèves de 3ème pratiquant l'espagnol en LV2.

Ce séjour se déroulera du lundi 7 au samedi 12 avril 2025 avec pour destination Grenade en Espagne.

Les objectifs visés dans ce projet sont les suivants :

- ✓ Mettre en pratique ses connaissances et ses compétences linguistiques en espagnol pour ainsi donner du sens à l'apprentissage d'une LV2 dès le collège ;
- ✓ Enrichir les parcours d'éducation artistique et culturelle ;
- ✓ Contribuer au parcours citoyen (savoir s'engager dans un projet, être responsable et savoir vivre en groupe mais au sein d'une famille étrangère) ;
- ✓ Découvrir l'Espagne sous un autre regard.

La cité de l'Alhambra est considérée comme la 8ème merveille du monde où plusieurs cultures ont coexisté permettant l'émergence des valeurs de la « convivencia » : le savoir vivre avec l'autre. Il s'agit donc avant tout, d'insuffler cette conscience du « savoir vivre ensemble » aux élèves, à travers ce projet artistique, culturel et linguistique.

Le coût du voyage s'élève à 392 € par élève tout compris (transport, repas, visites). 47 collégiens rissois sont concernés par ce voyage. La municipalité souhaite soutenir ce projet en allouant une aide de 150 € par enfant, qui sera versée directement aux familles.

Afin de permettre aux élèves de participer à ce séjour scolaire, il est proposé au Conseil municipal d'accorder le versement de subventions au profit des familles concernées dans le cadre du projet cité ci-dessus.

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents subséquents.

S.RAFFALLI :

Nous passons aux questions éducation avec 3 délibérations présentées par Aurélie Monfils. La première concerne le cofinancement d'un voyage des élèves de Lurçat.

A.MONFILS :

En effet les professeurs d'Espagnol du collège Jean-Lurçat ont sollicité la Mairie dans le cadre de l'organisation d'un voyage scolaire deux de leurs classes. 47 collégiens rissois doivent se rendre du 7 au 12 avril à Grenade en Espagne pour un voyage qui doit être à la fois culturel, linguistique mais aussi un projet artistique avec un programme extrêmement riche.

Dans ce cadre il vous est demandé de leur octroyer une subvention. Le coût par élève est de 392 € et au vu de l'ambition du voyage, puisqu'il s'agit d'un voyage à l'étranger – ce qui est assez exceptionnel, cela fait plusieurs années que nous n'avons pas octroyé de subventions pour un voyage à l'étranger – nous avons décidé de proposer au conseil municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle de 150 € par élève rissois afin de leur permettre de participer à ce voyage. La subvention habituelle est plutôt de l'ordre de 100 €.

Il appartient au conseil municipal d'en délibérer. Ils auront notamment l'occasion de visiter la belle cité de l'Alhambra.

C A.HENNI :

Nous sommes 100 % d'accord et je digresse un peu mais cela permet de relier avec mon propos au départ, de ce que l'on pouvait construire en termes de rapports avec les gens : je trouvais qu'organiser des séjours, j'ai toujours pensé que les séjours permettaient la mixité et plein de choses dont l'apprentissage de la vie en collectivité et quelque chose de l'ordre de l'apprentissage de la citoyenneté, je ne sais pas si c'est le mot exact. Je trouvais que Ris pouvait être porteur d'un projet c'est-à-dire que ces séjours, au lieu de les faire d'un point de vue local, les faire au niveau de l'agglomération : imaginons un instant que de tels séjours aient lieu avec 3 jeunes de Grigny, 3 jeunes de Ris, 3 jeunes de Corbeil, etc., et que l'on permette à des enfants de se rencontrer sur des séjours comme celui-là mais ailleurs. On casse les mythes du territoire et de ces groupes et on construit quelque chose de nouveau en termes de solidarité et d'action. Je trouve le projet magnifique, surtout l'Alhambra c'est magnifique, mais au-delà de ça, les gens croient qu'ils partent en vacances mais ce n'est pas vrai, c'est plus que ça, c'est vraiment une démarche éducative et d'accompagnement des jeunes, de les rendre responsables. Ce n'est pas rien parce qu'il y a peut-être des tâches ménagères, ils vont devoir faire la vaisselle, apprendre à vivre en groupe, un peu ce que l'armée faisait dans un contexte particulier, elle remplissait ce rôle de partage. Ce n'est pas la même chose mais ça ne change pas le problème, c'est l'idée de l'apprentissage de la vie en collectivité.

S.RAFFALLI :

On peut totalement inscrire cela à l'ordre du jour, Aurélie Monfils est aussi conseillère communautaire donc on peut porter cela à l'échelle de l'intercommunalité et proposer, peut-être aussi par l'intermédiaire des chefs d'établissements, une sorte de jumelage pour des voyages. C'est une super idée.

C A.HENNI :

Ça nous arrive parfois.

S.RAFFALLI :

On peut même inviter la rive droite, ce serait intéressant.

S.DEFORGES :

C'est très important de souligner l'engagement des enseignants parce que cela représente beaucoup de travail. Il y a une quinzaine d'années – j'étais parent d'élève à l'époque – les enseignants d'Espagnol avaient emmené les jeunes à Barcelone, cette grande ville fascinante. Les jeunes avaient été accueillis dans les familles barcelonaises et en ont gardé un souvenir sensationnel donc on ne peut qu'encourager. Et pour la pratique de la langue aussi, ce sont des jeunes qui vont voyager après, ils développent la langue espagnole, la culture, l'aspect culturel comme ils ont fait à Barcelone, comme ils le feront à Grenade. La commune est là pour encourager ces magnifiques projets.

G.MELIN :

L'Alhambra c'est l'art arabo-musulman.

C A.HENNI :

Un livre est sorti là-dessus qui dit que c'est un mythe et que c'est faux. On va y croire.

G.MELIN :

Je l'ai visité.

C A.HENNI :

Moi aussi je l'ai visité.

S.RAFFALLI :

Ce sont des souvenirs impérissables ces voyages.

A.MONFILS :

Je n'ai pas détaillé le programme culturel mais il est assez exceptionnel et Sylvie a raison de souligner l'engagement des enseignants. Ce ne sont pas tous les enseignants qui s'engagent dans ce type de projet car cela demande beaucoup d'énergie, beaucoup de temps d'emmener ces collégiens en voyage donc cela repose vraiment sur une volonté personnelle des enseignants qui sont extrêmement engagés et ce sont des souvenirs inoubliables pour ces élèves qui vont sûrement faire un seul voyage de ce type durant leur scolarité.

S.RAFFALLI :

Beaucoup d'enseignants nous proposent des voyages ou d'autres qui sont impliqués sur d'autres champs. À Lurçat et à Camus nous avons quand même beaucoup de jeunes enseignants qui sont extrêmement mobilisés, engagés. On l'a vu au moment des journées où les portes étaient fermées, on a pu avoir des contacts avec les équipes pédagogiques et c'est assez notable, il y a une vraie énergie et c'est ceux-là qu'il ne faut absolument pas décevoir. C'est bon pour les gamins mais c'est bon aussi de porter les projets pédagogiques des enseignants.

S.MERCIECA :

Pour en rajouter une couche, même au niveau des élémentaires on a de plus en plus d'enfants qui partent et c'est vraiment un travail colossal des enseignants car les dossiers sont de plus en plus durs à monter, c'est une catastrophe atomique et cela demande l'engagement de chacun pour pouvoir le faire. Cette année nous avons 15 % d'enfants en plus qui sont partis. C'est très bien, c'était pour rebondir sur ce que disait Monsieur le Maire sur l'engagement des enseignants qu'on est contents de retrouver là-dessus.

S.RAFFALLI :

Unanimité du conseil ?

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

DECIDE d'accorder une subvention d'un montant de 150 euros par enfant, à valoir sur les crédits qui seront demandés au Budget Primitif 2025, pour le projet de voyage en Espagne du lundi 7 au samedi 12 avril 2025.

PRECISE que cette somme sera directement versée aux familles.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document subséquent.

PRECISE que le mandatement de ces subventions allouées s'effectuera sur les crédits inscrits au Budget de l'exercice 2025.

9. Octroi de subventions au profit des familles rissoises dans le cadre d'un voyage scolaire dans la Baie de Somme organisé par le collège Jean-Lurçat

Dans le cadre d'un projet en direction des collégiens de la Section d'Enseignement Général et Professionnel (SEGPA) du collège Jean-Lurçat, l'équipe enseignante souhaite organiser un voyage de trois jours dans la Baie de Somme du lundi 12 au mercredi 14 mai 2025 qui réunira toutes les classes de SEGPA.

Les objectifs visés dans ce projet sont les suivants :

- *Créer de la cohésion au sein des classes de la SEGPA*
- *Sensibiliser les jeunes à la protection de l'environnement au cours de balades dans les sites naturels environnants.*
- *Favoriser le décloisonnement des enseignements*
- *Travailler sur le vivre ensemble (constituer des occasions propices à l'apprentissage de la vie collective et instaurer des relations différentes de celles de la classe).*

Le coût du voyage s'élève à 268,79 € par élève tout compris (transport, repas, visites). 43 collégiens rissois sont concernés par ce voyage. La municipalité souhaite soutenir ce projet en allouant une aide de 100 € par enfant, qui sera versée directement aux familles.

Afin de permettre aux élèves de participer à ce séjour scolaire, il est proposé au Conseil municipal d'accorder le versement de subventions au profit des familles concernées dans le cadre du projet cité ci-dessus.

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents subséquents.

S.RAFFALLI :

Cette fois c'est un autre voyage, en Baie de Somme.

A.MONFILS :

Nous avons été saisis d'une deuxième demande de subvention, toujours de la part du collège Jean-Lurçat mais plus particulièrement de l'équipe éducative en charge des sections SEGPA. C'est aussi un voyage assez exceptionnel de ce point de vue puisqu'ils ambitionnent d'emmener 43 élèves des 4 niveaux de la 6^{ème} à la 3^{ème}, du 12 au 14 mai 2025, en Baie de Somme. Je ne présente pas les objectifs pédagogiques, vous pouvez les deviner, mais travailler sur la cohésion du groupe, sensibiliser les élèves à l'environnement, à l'écologie, au vivre ensemble, travailler dans la transversalité puisque ce sont des enseignants qui viennent de plusieurs disciplines qui ont monté ce projet commun. Ils ont prévu un certain nombre d'activités pédagogiques comme la visite de la Maison de la Baie

de la Somme ou du parc de Marquenterre mais aussi des activités plus sportives comme le char à voile. C'est un voyage qui promet aussi de laisser de bons souvenirs.

Le coût par élève est de 269 € et il est proposé au conseil municipal de le subventionner à hauteur de 100 € par élève, subvention classique car on reste en France.

G.MELIN :

Le parc de Marquenterre ce sont des oiseaux, il y a aussi des phoques.

S.RAFFALLI :

Ce sont deux dépenses qui pèsent sur les dépenses de fonctionnement : 9 000 €, ce n'est pas rien.

A.MONFILS :

On est dans l'accompagnement du quotidien que vous évoquez tout à l'heure.

S.RAFFALLI :

Unanimité du conseil également pour ce deuxième voyage ? Merci beaucoup.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

DECIDE d'allouer une subvention de 100 € à chacune des 43 familles rissoises dont l'enfant participe au voyage scolaire dans la Baie de Somme.

PRECISE que cette somme sera directement versée aux familles.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document subséquent.

PRECISE que le mandatement de la subvention allouée s'effectuera sur les crédits inscrits au Budget de l'exercice 2025.

10. Autorisation de signature de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne dans le cadre de la prestation de service et bonus associés « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité »

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) est un dispositif d'appui à la scolarité en direction des enfants scolarisés en établissement primaire.

Il s'inscrit dans les objectifs et les principes d'action définis par la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité. Ce dispositif figure parmi les leviers de la politique d'action sociale des Caisses d'allocations familiales (CAF) en matière de soutien à la parentalité.

Il contribue également à l'offre globale des CAF en direction des familles dans le cadre de la scolarité et des études de leurs enfants.

À ce titre, en complémentarité du versement des prestations, allocations familiales, allocation de rentrée scolaire, puis aide au logement des étudiants, le CLAS vise à une meilleure égalité des chances et à la prévention de l'échec scolaire.

Les actions mises en place ont lieu en dehors du temps scolaire. Elles sont distinctes des actions d'aide individualisée ou de soutien scolaire qui sont proposées par les établissements scolaires. Elles sont articulées avec les projets des établissements scolaires et les actions menées par les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents.

Centrées sur l'enfant, ces actions doivent susciter son adhésion et celle de sa famille, faciliter les relations entre les familles et l'école, accompagner et aider les parents dans le suivi et la compréhension de la scolarité de leur(s) enfant(s).

Mis en œuvre en partenariat, le CLAS s'inscrit dans les politiques éducatives territoriales, vise au renforcement de l'égalité des chances des enfants et des jeunes et concourt à la prévention des difficultés des enfants en lien avec leur scolarité.

Les actions prévisionnelles pour l'année 2024/2025, essentiellement axées sur la lecture, le langage et les mathématiques sont organisées comme suit :

- 6 groupes de 12 enfants répartis : 3 ateliers langage, 1 atelier « Les Mathématiques autrement », 2 ateliers « Lire pour le Plaisir d'apprendre ». Ces ateliers sont proposés les lundis, mardis, jeudis et vendredis (hors vacances scolaires) de 16h45 à 18h15.
- S'ajoutent à ces séances, des ateliers de découverte culturelle et artistique qui ont lieu ponctuellement tout au long de l'année.
- Un évènement festif réunissant tous les enfants est organisé en fin d'année scolaire.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne dans le cadre de la prestation de service et bonus associés « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » pour l'année scolaire 2024-2025 et tous les documents subséquents.

A.MONFILS :

Cette délibération vise à autoriser la signature de la convention d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Essonne dans le cadre d'une prestation de service et bonus associés au contrat local d'accompagnement scolarité. C'est un dispositif que j'ai déjà eu l'occasion de présenter plusieurs fois par an lors de ce conseil municipal, qui permet d'accompagner la scolarité des enfants scolarisés en primaire. Ce sont des enfants qui sont détectés avec des fragilités par les enseignants et qui sont orientés vers le CLAS municipal pour bénéficier de divers ateliers qui tournent principalement sur la maîtrise de la langue, de la lecture, les mathématiques, lire pour le plaisir d'apprendre, les mathématiques autrement. C'est un programme assez intensif puisqu'ils peuvent en bénéficier 4 soirs par semaine pendant 1h30. La CAF est très attachée à ce dispositif, on signe avec elle des objectifs de principes d'actions qui s'inscrivent dans le cadre de la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité. C'est aussi un levier d'accompagnement et de soutien à la parentalité et de promotion de l'égalité des chances et de prévention du décrochage scolaire. Cette action est aussi coordonnée avec l'Éducation nationale et les projets d'établissements puisque, comme je le disais tout à l'heure, 100 % des orientations sont faites par les enseignants qui les détectent et qui seront mieux pris en charge par ce dispositif que par d'autres (Réussite éducative, clubs coup de pouce). Ils ont une connaissance assez fine des besoins de l'enfant pour pouvoir l'orienter vers le bon dispositif en fonction de ses besoins. C'est un dispositif que l'on a aussi en lien avec Une chance pour réussir à l'école qui accueille des collégiens et des lycéens sur la question de la prévention du décrochage scolaire. En plus de ces ateliers autour de la langue et des mathématiques, des ateliers culturels et artistiques sont organisés toute l'année et se terminent par un moment convivial. La CAF nous subventionne par élève en couvrant une partie du coût de prise en charge, cela représente à peu près 15 000 € par an soit 50 % de notre dépense.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la signature de cette convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales de l'Essonne.

S.RAFFALLI :

Pas de difficulté sur le dispositif ? Mercredi j'aurai l'occasion de rencontrer le nouveau Directeur de la Caisse d'allocations familiales pour faire un point général, nous évoquerons évidemment le sujet qui vient d'être présenté.

C A.HENNI :

Marie-Jo me signifie que la Baie de Somme est connue pour son parcours mythologique, vous m'excuserez pour mon ignorance.

S.RAFFALLI :

Ce qui explique la pédagogie autour du voyage.

A.MONFILS :

Dans l'une des nombreuses sorties que je n'ai pas citées ils vont voir des phoques. J'ai fait la version courte.

S.RAFFALLI :

Je ne suis pas sûr que ce soient des phoques dans la Baie de Somme.

G.MELIN :

Si, des phoques gris. Il y a des chevaux aussi.

S.RAFFALLI :

Pour le contrat avec la CAF pas de difficulté ? Unanimité ?

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour l'année scolaire 2024-2025, dans le cadre de la prestation de service et bonus associés « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents subséquents.

11. Autorisation de signature de la convention relative à l'accompagnement d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de la pause méridienne dans le premier degré

Les Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESh) sont des professionnels qui interviennent auprès d'élèves en situation de handicap pour favoriser leur inclusion scolaire, sociale et, dans certains cas, périscolaire. Leur mission principale est d'accompagner ces élèves afin de leur permettre de suivre leur scolarité dans les meilleures conditions possibles.

Leurs champs d'intervention sont les suivants :

- *Accompagnement dans les apprentissages : Aider l'élève à accéder aux contenus pédagogiques en adaptant les activités, sous la supervision de l'enseignant.*
- *Aide à la vie quotidienne : Assister l'élève dans les gestes de la vie quotidienne, comme les déplacements, les repas, ou les soins personnels, en fonction de ses besoins spécifiques.*
- *Soutien à l'autonomie : Encourager l'élève à développer son autonomie, que ce soit dans le travail scolaire, les interactions sociales ou les routines quotidiennes.*
- *Participation aux activités périscolaires : Intervenir durant les temps extrascolaires comme la pause méridienne, les sorties scolaires ou les activités organisées en dehors des heures de classe.*

Les AESH sont recrutés dans le cadre de contrats spécifiques, en application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées. Leur affectation est décidée par le rectorat ou la direction académique des services de l'éducation nationale, après évaluation des besoins de l'élève par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Depuis la loi du 27 mai 2024, lorsqu'une collectivité organise un service de restauration scolaire ou des activités périscolaires sur le temps de la pause méridienne, l'État prend en charge la rémunération du personnel affecté à l'accompagnement des élèves en situation de handicap durant ce temps, qu'il emploie.

La présente convention a pour objet de préciser les responsabilités respectives des parties dans le cadre de l'affectation, par décision du recteur d'académie ou de la directrice académique des services de l'éducation nationale agissant par délégation, d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) pour assurer l'accompagnement des élèves nécessitant une aide humaine durant la pause méridienne.

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'accompagnement d'élèves en situation de handicap sur le temps de la pause méridienne dans le premier degré avec l'Éducation nationale et tous les documents subséquents.

S.MERCIECA :

Les accompagnants des élèves en situation de handicap, appelés AESH, sont recrutés dans le cadre de contrats spécifiques en application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées. Leur affectation est décidée par le Rectorat ou la Direction académique des services de l'Éducation nationale après évaluation des besoins de l'élève par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). La présente convention a pour objet de préciser les responsabilités respectives des parties dans le cadre de l'affectation, par décision du Recteur d'académie ou de la Directrice académique, d'accompagnants des élèves en situation de handicap pour assurer l'accompagnement des élèves nécessitant une aide humaine durant la pause méridienne.

Il nous appartient d'en délibérer mais en même temps que je vous propose cette délibération c'est un cas de figure qui ne s'est jamais présenté : l'Éducation nationale, pas à cause de ses moyens mais avec la difficulté de trouver du personnel, a du mal à couvrir toutes les dotations d'heures pour les enfants qui ont un problème de handicap et qui ont été notifiés par la MDPH. À ma connaissance on n'a jamais été sollicité pour intervenir pendant la pause méridienne. Il nous arrive, avec l'équipe du périscolaire, d'autoriser les parents à pouvoir intégrer la pause méridienne et certaines activités périscolaires par petites étapes. On demande automatiquement aux AESH, qui sont des personnes très peu considérées avec un salaire pas très important, de pouvoir faire le plein et d'accompagner l'enfant, ce qui lui permet de s'intégrer plus facilement aux différentes activités. On le fait fréquemment, on n'a pas toujours une réponse favorable puisque pour ceux qui choisissent ce métier c'est pratiquement à temps partiel mais on le fait comme ça. C'est vraiment une délibération au cas où, on sera couverts, il y aura une convention que le Maire aura signée mais pour l'instant ça ne s'est jamais produit.

C A.HENNI :

C'est important de rappeler la façon dont ils sont considérés, ils sont pratiquement payés au lance-pierres et dans des conditions... pourtant il y a un manque criant, même maintenant on parle de la question des lois de 2002 ou 2005 sur le handicap et pourtant rien n'est fait pour former des gens pour accueillir ces parents et les laisser seuls. Je suis d'accord, c'est bien de l'avoir précisé, je trouvais que c'était important de le faire.

S.RAFFALLI :

Ça peut être un sujet de mobilisation. On a toujours eu beaucoup de difficultés à obtenir les statistiques, généralement on les demandait en début d'année et on les obtenait une fois les enfants partis en grandes vacances mais là on a une collaboration avec l'inspectrice qui nous permet d'avoir une transparence, on sait donc qu'il y a une carence. Il faut réfléchir à la forme que cela peut prendre mais c'est un sujet qui mérite que l'on donne de la voix.

C A.HENNI :

Exactement. Tout à l'heure Sylvie parlait des enseignants mais là aussi les enseignants se retrouvent seuls dans des situations comme ça, les parents, l'enfant, tout le monde, donc bien sûr qu'il faut éléver la voix.

S.RAFFALLI :

On regardera ça, on vous proposera quelque chose.

Unanimité du conseil sur la délibération ?

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'accompagnement d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de la pause méridienne dans le premier degré avec l'Éducation Nationale et tous les documents subséquents.

12. Autorisation de signature de la convention de partenariat pour le développement du dispositif sport-santé avec la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et l'USRO

Le dispositif « Sport-santé » recouvre la pratique d'activités physiques ou sportives qui contribuent au bien-être et à la santé du pratiquant conformément à la définition de la santé par l'organisme de la santé (OMS) : physique, psychologique et sociale.

La pratique d'activités physiques ou sportives contribue au maintien de la santé chez le sujet sain dans le cadre de la prévention primaire. Elle contribue aussi chez les personnes vivant avec une maladie chronique non transmissible à améliorer l'état de santé et à prévenir l'aggravation et/ou la récidive de ces maladies chroniques (prévention tertiaire).

Par délibération du 19 décembre 2017, le Conseil communautaire a déterminé les compétences facultatives de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart en matière de politique sportive parmi lesquelles le développement et la promotion du sport-santé sur son territoire.

L'aide et la promotion de la santé par le sport doivent pouvoir s'appuyer sur un partenariat fort entre la Communauté d'agglomération, les communes membres et les associations permettant de proposer aux habitants du territoire, la pratique d'une activité physique adaptée à des fins de santé et de réduction des activités sédentaires.

Aussi, il convient de formaliser, par une convention de partenariat, les engagements de toutes les parties qui ont décidé d'unir leurs compétences afin de coordonner et développer un projet global à destination des personnes résidant à Ris-Orangis.

Ce partenariat entre la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, l'Union Sportive de Ris-Orangis (USRO) et la ville de Ris-Orangis a pour objectif :

- *De densifier et diversifier l'offre d'activité physique adaptée (sur prescription ou non) au plus grand nombre.*
- *De mutualiser les moyens, les compétences et les ressources des parties dans l'atteinte des objectifs.*
- *De renforcer la promotion des actions portées par l'ensemble des parties.*

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- *D'approuver les termes de la convention de partenariat pour le développement du dispositif « Sport-santé » fixant les conditions établies entre la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, l'Union Sportive de Ris-Orangis (USRO) et la ville de Ris-Orangis.*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour le développement du dispositif « Sport-santé » et tous les documents subséquents.*

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer.

F.DERAEDT :

Le dispositif « Sport-santé » recouvre la pratique d'activités physiques et sportives qui contribuent au bien-être et à la santé du pratiquant conformément à la définition de la santé par l'organisme de la santé (OMS) : physique, psychologique et sociale. La pratique de ces activités physiques et sportives contribue au maintien de la santé chez le sujet sain dans le cadre de la prévention primaire. Elle contribue aussi chez les personnes vivant avec une

maladie chronique non transmissible à améliorer l'état de santé et à prévenir l'aggravation et/ou la récidive de ces maladies chroniques (c'est ce que l'on appelle la prévention tertiaire).

Par délibération du 19 décembre 2017, le conseil communautaire a déterminé les compétences facultatives de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart en matière de politique sportive parmi lesquelles le développement et la promotion du sport-santé sur son territoire. L'aide et la promotion de la santé par le sport doivent pouvoir s'appuyer sur un partenariat fort entre la Communauté d'agglomération, les communes membres et les associations permettant de proposer aux habitants du territoire, la pratique d'une activité physique adaptée à des fins de santé et de réduction des activités sédentaires. Aussi, il convient de formaliser, par une convention de partenariat, les engagements de toutes les parties qui ont décidé d'unir leurs compétences afin de coordonner et développer un projet global à destination des personnes résidant à Ris-Orangis. Ce partenariat entre la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, l'Union sportive de Ris-Orangis (USRO) et la commune de Ris-Orangis a pour objectif premier de densifier et diversifier l'offre d'activité physique adaptée (sur prescription ou non) au plus grand nombre ; de mutualiser les moyens, les compétences et les ressources des parties dans l'atteinte de ces objectifs et de renforcer la promotion des actions portées par l'ensemble des parties.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat pour le développement du dispositif Sport-santé qui fixera les conditions établies entre la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, l'USRO (Union sportive de Ris-Orangis) et la ville de Ris-Orangis. Je vous remercie d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour le développement du dispositif Sport-santé et tous les documents subséquents. Il appartient au conseil municipal d'en délibérer.

S.RAFFALLI :

C'est une demande ancienne de l'USRO qui avait pris cette initiative il y a déjà quelques années. On avait du mal à mettre en place le dispositif de manière pérenne, j'espère qu'avec ce contrat on pourra structurer le dispositif qui vient d'être présenté sur le long terme. L'agglomération s'est investie sur le sujet donc on vous propose de signer ce contrat.

Pas de difficulté ? Unanimité du conseil.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention de partenariat pour le développement du dispositif « Sport-santé » fixant les conditions établies entre la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, l'Union Sportive de Ris-Orangis (USRO) et la ville de Ris-Orangis,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour le développement du dispositif « Sport-santé » et tous les documents subséquents.

13. Autorisation de signature de la convention constitutive de groupement de commande avec la centrale d'achat du syndicat Val d'Oise Numérique pour le marché de fourniture d'équipements et services numériques

Dans un contexte de réduction des dépenses et des dotations que perçoivent les collectivités, la mutualisation entre acteurs publics est un levier de la mise en œuvre des politiques publiques, notamment en matière de rationalisation de la dépense, de développement durable, et de modernisation des équipements des collectivités.

Les centrales d'achat, en dehors des économies d'échelle liées à la mutualisation, présentent également l'avantage de mettre en commun un savoir-faire et d'instaurer une entraide entre les différents adhérents. Cette mutualisation permet également d'abaisser, pour les collectivités de taille limitée, ou pour celles qui n'ont pas les ressources logistiques ou d'ingénierie suffisantes, le

coût du ticket d'entrée pour la mise en œuvre de services et l'acquisition d'équipements modernisés au bénéfice des usagers.

Outre le fait d'optimiser les prix à l'achat sur des grands volumes, une telle démarche permet également d'assurer une qualité de service parfois difficile à obtenir dans le cadre de marchés portés par une collectivité seule.

Le Syndicat Val d'Oise Numérique est une centrale d'achat ouverte aux communes au-delà du périmètre du Val d'Oise.

Le fonctionnement de la centrale d'achat repose sur « l'intermédiation contractuelle » : dans cette hypothèse, la centrale d'achat passe des marchés publics de travaux, fournitures ou services destinés à des acheteurs. Ainsi, chacun des membres de la centrale d'achat reste libre de recourir ou non à la centrale d'achat et est seul compétent pour suivre l'exécution des marchés publics et accords-cadres passés par cette dernière, lorsqu'il en sollicite le bénéfice. La cotisation annuelle par adhérent est fixée à 7% du montant total des achats de l'année précédant celle du versement de sa cotisation couvrant plus particulièrement les coûts induits pour l'accompagnement des bénéficiaires et le fonctionnement de la Centrale.

Ce faible pourcentage au regard des pratiques des autres centrales d'achat est à un taux indépendant des volumes concernés pour favoriser l'accès aux marchés de la Centrale au plus grand nombre de collectivités et, cela, indépendamment de leur taille et de leur niveau de ressources financières et d'expertise.

L'adhésion est formalisée par la signature d'une convention, dont le projet est annexé à la présente, pour une durée indéterminée. Il peut être mis fin à celle-ci à la demande de l'adhérent par lettre recommandée AR, à l'expiration d'un délai de 8 semaines, ou à l'expiration de la durée des marchés ayant fait l'objet d'une commande le cas échéant.

Cette centrale d'achat, qui couvre un nombre large de prestations (numérique éducatif, fibre optique...), inclut notamment un marché global de performance pour la gestion énergétique, l'exploitation / maintenance et la (re)construction des installations d'éclairage public, de signalisation lumineuse tricolore et les illuminations festives.

Conformément à l'article L2113-6 du Code de la Commande Publique, « des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés. »

La commune de Ris-Orangis souhaite ainsi se regrouper avec la centrale d'achat « syndicat Val d'Oise Numérique » en vue d'améliorer l'efficacité économique de certains achats, de rendre ainsi plus attractive la commande publique du territoire, et de rationaliser les coûts de gestion.

Enfin, une fois adhérente, et en fonction des projets de la collectivité, celle-ci pourra également bénéficier librement, soit sans engagement ni obligation, de l'ensemble des services et prestations déjà proposé par cette centrale.

Aussi est-il proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion de la commune à la centrale d'achat du syndicat Val d'Oise Numérique,
- d'approuver les termes de la convention d'adhésion à la centrale d'achat du syndicat Val d'Oise Numérique,
- d'approuver la cotisation annuelle fixée à 7% du montant total des achats de l'année précédant celle du versement de sa cotisation,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la centrale d'achat du syndicat Val d'Oise Numérique ainsi que tous documents relatifs à cette adhésion et à la mise en œuvre de ce dispositif.

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer.

M.M'BOUDOU :

Il s'agit de l'autorisation de signature de la convention constitutive d'un groupement de commande avec la centrale d'achat du syndicat Val d'Oise Numérique pour le marché de fourniture d'équipements et services numériques.

Dans un contexte de réduction des dépenses et des dotations que perçoivent les collectivités, la mutualisation entre acteurs publics est un levier de la mise en œuvre des politiques publiques notamment en matière de rationalisation de la dépense, de développement durable et de modernisation des équipements des collectivités.

Outre le fait d'optimiser les prix à l'achat sur des grands volumes, une telle démarche permet également d'assurer une qualité de service parfois difficile à obtenir dans le cadre de marchés portés par une collectivité seule. Les centrales d'achat, en dehors des économiques d'échelle liées à la mutualisation, présentent l'avantage de mettre en commun un savoir-faire et d'instaurer une entraide entre les différents adhérents. Le Syndicat Val d'Oise Numérique est une centrale d'achat ouverte aux communes au-delà du périmètre du Val d'Oise. Le fonctionnement de la centrale d'achat repose sur l'intermédiation contractuelle : dans cette hypothèse la centrale d'achat passe des marchés publics de travaux, de fournitures ou de services destinés à des acheteurs. Ainsi, chacun des membres de la centrale d'achat reste libre de recourir ou non à la centrale d'achat et est seul compétent pour suivre l'exécution des marchés publics et des accords-cadres passés par cette dernière, lorsqu'il en sollicite le bénéfice. La cotisation annuelle par adhérent est fixée à 7% du montant total des achats de l'année précédant celle du versement de sa cotisation couvrant ainsi les coûts induits pour l'accompagnement des bénéficiaires et le fonctionnement de la centrale.

L'adhésion est formalisée par la signature d'une convention, dont le projet est annexé à la présente, pour une durée indéterminée. Il peut être mis fin à celle-ci à la demande de l'adhérent par lettre recommandée avec accusé de réception à l'expiration d'un délai de 8 semaines, ou à l'expiration de la durée des marchés ayant fait l'objet d'une commande le cas échéant.

La commune de Ris-Orangis souhaite ainsi se regrouper avec la centrale d'achat syndicat Val d'Oise Numérique en vue d'améliorer l'efficacité économique de certains achats, de rendre ainsi plus attractive la commande publique du territoire et de rationaliser les coûts de gestion. C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune à la centrale d'achat du syndicat Val d'Oise Numérique ; d'approuver les termes de la convention d'adhésion à la centrale d'achat précitée ; d'approuver la cotisation annuelle fixée à 7% du montant total des achats de l'année précédant celle du versement de sa cotisation et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous documents relatifs à cette adhésion et à la mise en œuvre de ce dispositif.

Il appartient au conseil d'en délibérer.

S.RAFFALLI :

Il y a d'autres acteurs possibles, c'est sur les recommandations de nos équipes qui ont repéré des objets spécifiques qui pourraient nous intéresser dans le catalogue de ce syndicat, qui paraît un peu éloigné compte tenu de son intitulé. Comme l'a indiqué Marcus M'Boudou on adhère à ce syndicat mais ce n'est pas engageant, si cela ne s'avérait pas intéressant on pourrait se retirer facilement.

Pas de difficulté, on teste ? Unanimité du conseil.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'adhésion de la commune à la centrale d'achat du syndicat Val d'Oise Numérique.

APPROUVE les termes de la convention d'adhésion à la centrale d'achat du syndicat Val d'Oise Numérique.

APPROUVE la cotisation annuelle fixée à 7% du montant total des achats de l'année précédant celle du versement de sa cotisation.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la centrale d'achat du syndicat Val d'Oise Numérique ainsi que tous documents relatifs à cette adhésion et à la mise en œuvre de ce dispositif.

14. Actualisation du tableau des emplois

Le tableau des emplois est un outil incontournable de la gestion du personnel. Il concerne les emplois de fonctionnaires stagiaires et titulaires et les emplois de contractuels de droit public.

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois communaux sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services et de procéder à l'ouverture des postes pour permettre tout recrutement, suite à la réussite de concours ou d'examen.

La gestion des emplois communaux nécessite des adaptations régulières.

Par cette délibération, il est proposé au Conseil municipal d'apporter les modifications à l'effectif du personnel communal comme suit :

Modifications de grade (emplois à temps complet) et temps de travail :

- 1 grade d'adjoint technique à Temps Complet en 1 grade d'adjoint administratif
- 1 grade d'adjoint administratif principal 2ème classe à Temps Complet en un grade d'adjoint administratif (agent comptable et budgétaire)
- 1 grade d'animateur, en un grade adjoint technique, Temps Complet (Gestionnaire de location de salles)
- 1 grade d'adjoint technique Principal de 2ème classe Temps Complet, en un poste d'adjoint technique (agent Entretien)
- 1 grade d'adjoint technique principal de 1ère classe Temps Complet en un poste d'adjoint technique (agent propreté)
- 1 grade d'adjoint animation, Temps Complet en un grade d'adjoint technique (animateur du Service Jeunesse)
- 1 grade d'adjoint technique, Temps Complet en un grade d'adjoint technique principal de 1ère classe (gardien non logé)
- 1 grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, Temps complet en un grade adjoint technique Temps non complet 25h (agent Entretien)
- 1 grade d'adjoint technique, Temps complet en un grade adjoint technique Temps non complet 25h (agent Entretien)

Modification d'intitulé de poste :

- 1 poste d'agent administratif à Temps Complet en un poste d'assistant administratif (Cuisine centrale)

Suppression de poste :

- 1 poste d'agent polyvalent à la cuisine centrale à Temps Complet au grade d'agent de maîtrise principal
- 1 poste d'agent magasin à Temps Complet au grade d'adjoint technique Principal de 1ère classe

Création de poste :

- 1 poste de gardien logé à temps complet au grade d'adjoint technique (gardien logé)

Modification de grade suite aux avancement 2025 :

- 3 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe à Temps Complet en 3 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe
- 1 Poste d'attaché à Temps Complet en un poste d'attaché principal
- 1 poste d'adjoint d'animation à Temps Complet en un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe
- 3 postes d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles à Temps Complet en 3 postes d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles
- 1 poste de gardien-brigadier à Temps Complet en un poste de brigadier -chef-principal
- 4 postes d'adjoint technique à Temps Complet en 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe
- 13 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à Temps Complet en 13 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe
- 3 postes d'agent de maîtrise à Temps Complet en 3 postes d'agent de maîtrise principal
- 1 poste de technicien à Temps Complet en un poste de technicien principal de 2ème classe
- 1 poste d'ingénieur à Temps Complet en un poste d'ingénieur principal
- 1 poste d'adjoint administratif à Temps Complet en un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à Temps Complet en un poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe

Modification de cadre d'emploi / grade suite aux promotions :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à Temps Complet en un grade de rédacteur
- 1 grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à Temps Complet en un grade d'animateur
- 1 grade d'adjoint technique principal de 1ère classe à Temps Complet en un grade d'agent de maîtrise

Au niveau des recrutements, les emplois vacants seront pourvus par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par un agent contractuel sur la base de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer et d'autoriser Monsieur le Maire à adopter la mise à jour des emplois permanents.

S.RAFFALLI :

Avez-vous des questions particulières au sujet de l'actualisation des effectifs ? On essaie d'être le plus détaillé possible.

Pas de difficulté sur ce sujet ? Il y a beaucoup de départs, on rappelait la pyramide des âges au moment de l'analyse du budget, c'était anticipé. Pas de difficulté sur l'actualisation du tableau ?

G.MELIN :

Ce n'est pas toujours facile de trouver.

S.RAFFALLI :

Non, on a encore des postes vacants dans différents métiers. Ce n'est pas simple.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

DECIDE de modifier le grade et/ou le temps de travail :

- 1 grade d'adjoint technique à Temps Complet en 1 grade d'adjoint administratif
- 1 grade d'adjoint administratif principal 2ème classe à Temps Complet en un grade d'adjoint administratif (agent comptable et budgétaire)
- 1 grade d'animateur, en un grade adjoint technique, Temps Complet (Gestionnaire de location de salles)
- 1 grade d'adjoint technique Principal de 2ème classe Temps Complet, en un poste d'adjoint technique (agent Entretien)
- 1 grade d'adjoint technique principal de 1ère classe Temps Complet en un poste d'adjoint technique (agent propreté)
- 1 grade d'adjoint animation, Temps Complet en un grade d'adjoint technique (animateur du Service Jeunesse)
- 1 grade d'adjoint technique, Temps Complet en un grade d'adjoint technique principal de 1ère classe (gardien non logé)
- 1 grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, Temps complet en un grade adjoint technique Temps non complet 25h (agent Entretien)
- 1 grade d'adjoint technique, Temps complet en un grade adjoint technique Temps non complet 25h (agent Entretien)

DECIDE de modifier l'intitulé de poste :

- 1 poste d'agent administratif à Temps Complet en un poste d'assistant administratif (Cuisine centrale)

DECIDE de supprimer :

- 1 poste d'agent polyvalent à la cuisine centrale à Temps Complet au grade d'agent de maîtrise principal

- 1 poste d'agent magasin à Temps Complet au grade d'adjoint technique Principal de 1ère classe

DECIDE de créer :

- 1 poste de gardien logé à temps complet au grade d'adjoint technique (gardien logé)

DECIDE de modifier des grades suite aux avancements 2025 :

- 3 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe à Temps Complet en 3 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe
- 1 Poste d'attaché à Temps Complet en un poste d'attaché principal
- 1 poste d'adjoint d'animation à Temps Complet en un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe
- 3 postes d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles à Temps Complet en 3 postes d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles
- 1 poste de gardien-brigadier à Temps Complet en un poste de brigadier -chef-principal
- 4 postes d'adjoint technique à Temps Complet en 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe
- 13 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à Temps Complet en 13 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe
- 3 postes d'agent de maîtrise à Temps Complet en 3 postes d'agent de maîtrise principal
- 1 poste de technicien à Temps Complet en un poste de technicien principal de 2ème classe
- 1 poste d'ingénieur à Temps Complet en un poste d'ingénieur principal
- 1 poste d'adjoint administratif à Temps Complet en un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à Temps Complet en un poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe

DECIDE de modifier le cadre d'emploi / grade suite aux promotions 2025 :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à Temps Complet en un grade de rédacteur
- 1 grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à Temps Complet en un grade d'animateur
- 1 grade d'adjoint technique principal de 1ère classe à Temps Complet en un grade d'agent de maîtrise

PRECISE que les emplois vacants seront pourvus par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par un agent contractuel sur la base de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année en cours et suivants.

15. Détermination du délai de prévenance au titre de l'exercice du droit de grève

Le service public repose sur le principe à valeur constitutionnelle de continuité du service. Toutefois, ce principe doit se concilier avec le principe du droit de grève également à valeur constitutionnelle. Le droit de grève des agents publics est prévu par l'article 10 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires désormais codifié sous l'article L 114-1 du Code Général de la Fonction Publique qui dispose que les « fonctionnaires exercent le droit de grève dans le cadre des lois qui le réglementent ».

Depuis 2019, l'exercice du droit de grève au sein de la Ville de Ris-Orangis a été régulièrement discuté avec les organisations syndicales, dans un souci de concilier le respect du droit de grève des agents avec la continuité du service public et l'information des usagers. Jusqu'à présent, un cadre informel était appliqué, reposant sur des délais de prévenance raisonnables et un recensement des agents grévistes, permettant ainsi d'anticiper d'éventuelles perturbations et de communiquer efficacement avec les habitants. Cette approche pragmatique a permis d'assurer

un équilibre entre les impératifs du service public et les revendications des agents sans nécessiter l'adoption d'un protocole d'accord ou d'une délibération.

Cependant, dans un souci d'amélioration de la gestion des situations de grève et de renforcement de l'information aux usagers, il apparaît aujourd'hui nécessaire de formaliser un délai de prévenance obligatoire pour l'exercice du droit de grève. Cette mesure vise à garantir à la Municipalité et à l'Administration un temps suffisant pour organiser la diffusion des informations relatives à la fermeture d'un service municipal ou à la mise en place d'un service minimum. L'objectif est d'assurer une communication claire et anticipée par le biais de divers canaux, tels que l'affichage, l'envoi de courriers, ou encore une publication d'annonces sur les supports numériques de la Ville.

Ainsi, l'instauration d'un cadre plus structuré en matière de prévenance permet non seulement de renforcer la transparence auprès des usagers, mais aussi d'optimiser l'organisation des services municipaux en cas de mouvement social.

De ce fait, en vue de l'organisation du service public et de l'information des usagers, les agents devront indiquer à l'autorité territoriale ou à la personne désignée par cette dernière, leur intention de participer à la grève « comprenant au moins un jour ouvré » au plus tard 48 heures avant le début de la cessation concertée du travail.

Les informations issues de ces déclarations individuelles ne peuvent être utilisées que pour l'organisation du service durant la grève et sont couvertes par le secret professionnel.

L'agent qui a déclaré son intention de participer à la grève et qui renonce à y prendre part en informe l'autorité territoriale au plus tard 24 heures avant l'heure prévue de sa participation. Ces déclarations permettent à l'autorité territoriale d'affecter l'agent utilement durant une période de grève.

Il est précisé que cette obligation d'information faite aux agents n'est pas requise lorsque la grève n'a pas lieu ou lorsque la reprise des services est consécutive à la fin de la grève.

Enfin, l'agent qui n'a pas respecté l'obligation d'information à son employeur de son intention de participer à la grève, qui n'a pas exercé son droit de grève dès sa prise de service ou qui, de façon répétée, n'a pas informé son employeur de son intention de renoncer à participer à la grève ou de reprendre son service, est passible d'une sanction disciplinaire.

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer.

S.RAFFALLI :

Cette délibération est un rappel, on a pu le faire il y a quelques jours dans les instances paritaires, concernant les règles du délai de prévenance pour les personnels grévistes. Il ne s'agit pas du tout de remettre en cause le droit de grève mais de rappeler, pour des raisons d'organisation, que des délais de prévenance sont fixés par les textes. Tout cela est connu, c'est un petit rappel car nous avons eu quelques difficultés à gérer lors de la dernière grève. Les représentants du personnel se font le relai de ce rappel.

Unanimité du conseil ?

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

DECIDE que les agents municipaux doivent informer, au plus tard quarante-huit heures avant de participer à la grève, comprenant au moins un jour ouvré, l'autorité territoriale ou la personne désignée par cette dernière, de leur intention d'y participer.

PRECISE que l'agent qui a déclaré son intention de participer à la grève et qui renonce à y prendre part doit informer l'autorité territoriale au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure prévue de sa participation afin que celle-ci puisse l'affecter.

PRECISE que l'agent qui participe à la grève et qui décide de reprendre son service doit informer l'autorité territoriale au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure de sa reprise afin que l'autorité puisse l'affecter.

DIT que l'obligation d'information mentionnée aux deux alinéas précédents n'est pas requise lorsque la grève n'a pas lieu ou lorsque la reprise de service est consécutive à la fin de la grève.

PRECISE que l'agent, qui n'a pas respecté l'obligation d'information à son employeur de son intention de participer à la grève, n'a pas exercé son droit de grève dès sa prise de service

ou, de façon répétée, n'a pas informé son employeur de son intention de renoncer à participer à la grève ou de reprendre son service, est passible d'une sanction disciplinaire.

RAPPELLE que les informations issues de ces déclarations individuelles ne peuvent être utilisées que pour l'organisation du service durant la grève et sont couvertes par le secret professionnel. Leur utilisation à d'autres fins ou leur communication à toute personne autre que celles désignées par l'autorité territoriale comme étant chargées de l'organisation du service est passible des peines prévues à l'article 226-13 du Code pénal.

C A.HENNI :

J'aurais voulu vous poser deux questions sur un dossier en amont et que j'ai oubliées : la première c'est que dans un document que je n'ai plus en tête il y avait une demande de subvention pour des caméras. Je posais la question, on avait débattu de cela et je me souviens que vous aviez dit « Il y en a assez maintenant, on en a mis plein, on va peut-être réfléchir autrement » donc je me demandais s'il n'y avait pas une contradiction dans le fait de demander. Pour faire quoi ? J'ai oublié la dernière question.

S.RAFFALLI :

On est au stade du rapport d'orientations budgétaires, on va regarder la dépense qui est programmée sur les caméras, le nombre de caméras qui pourraient être en rapport avec ces sommes et on verra si oui ou non on arbitre de façon définitive pour ces investissements. Je demande à ce que l'on regarde cela de près, Monsieur Ouarti est présent il entend, Marcus M'Boudou y veillera aussi. On regardera cela et on vous fera un retour. On a environ 90 caméras aujourd'hui à Ris donc on arrive à couvrir mais si vous écoutez la Police nationale et les équipes de la police municipale, il en faut toujours plus. Il y a quelques endroits critiques qu'il faut que l'on regarde de près. Prévenir les rixes auprès des établissements me paraît prioritaire, ce seraient peut-être les seules caméras que l'on pourrait poser encore si c'est cette géographie qui est retenue pour l'année 2025.

Je vous remercie, bonne fin de soirée à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h21.

Adopté à l'unanimité au Conseil municipal du 25 juin 2025.

(N'ont pas pris part au vote S. Djanarthany, S. Seridji, N. Fené, S. Yapo en raison de leur absence)

Stéphane RAFFALLI
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

